



*Saint-Arnoult
en Yvelines*

Label Villes et Villages Fleuris

DOSSIER DE CANDIDATURE 2025





Joëlle JEGAT,
Maire de Saint-Arnoult-en-Yvelines

La commune souhaite poursuivre sa participation au label de qualité « Villes et Villages Fleuris ». Dans un monde où les conditions climatiques sont de plus en plus préoccupantes et où le manque d'eau est une réalité, il est essentiel pour nous de repenser notre approche de l'embellissement de notre environnement.

C'est avec plaisir, que nous accueillerons votre comité et que notre élue à l'environnement, Annick Lachaux Lucien-Brun vous présentera nos réalisations et nos projets.

En tant que commune engagée, nous sommes conscients de l'importance de préserver nos ressources naturelles et de promouvoir des pratiques durables. C'est pourquoi, dans le cadre de notre participation au label « Villes et Villages Fleuris », nous mettons un accent particulier sur la préservation de la biodiversité, la réduction de notre empreinte écologique et la gestion responsable de l'eau.

Nous encourageons l'utilisation de plantes locales et adaptées au climat, qui nécessitent moins d'eau et d'entretien. Nous favorisons également les techniques d'arrosage économes en eau et la récupération des eaux de pluie. En sensibilisant nos habitants à l'importance de ces pratiques, nous espérons créer un environnement plus durable et résilient face aux défis climatiques actuels.

Merci de votre soutien et de votre engagement à nos côtés envers un avenir plus vert et plus durable pour tous.

Sommaire

1. PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Situation géographique	P.4
Histoire.....	P.6
Animation et Culture	P.10

2. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

Motivation, objectifs	P.11
Nos partenaires.....	P.13

3. ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE

Inscription au label « Villes et Villages fleuris »	P.14
---	------

4. GESTION ENVIRONNEMENTALE DES ESPACES VERTS

Plantations d'arbres.....	P.16
Parc Arsonneau.....	P.22
Pré-étude sur la Coulée verte.....	P.22
Plan d'aménagement du Parc de l'Aleu.....	P.23
Aménagement floral de la ville.....	P.26
Cimetière, espace columbarium.....	P.28
Des moutons au Moulin Neuf et sur le bassin de rétention du chateau d'eau	P.29
Le projet « Murdeau » pour recueillir l'eau du ciel	P.29
Esplanade de la mairie	P.31
Pré-étude sur la coulée verte.....	P.31

5. COMMUNICATION

Lutte contre les déchets polluants (Zéromégot).....	P.32
Lutte pour la propreté dans l'espace urbain (Déjections canines).....	P.33
Jardins partagés, grainothèque.....	P.34
Communications particulières.....	P.35
Magazine municipal.....	P.36

6. LIVRET VVF RÉALISÉ 2023

Fauchage tardif et Murdeau.....	P.82
Rond point Docteur Raymond et plantation de bulbes.....	P.83

7. LIVRET VVF RÉALISÉ 2024

Premier trocplantes et Cour du Colombier.....	P.84
Cœur de ville Arsonneau et Projet place de la mairie	P.86

8. LIVRET VVF RÉALISATIONS ET PROJETS 2025

Place du jeu de paume et Trophée du fleurissement durable	P.88
---	------

Présentation de la commune

Situation géographique

Bien située, Saint-Arnoult-en-Yvelines cumule les avantages d'une ville à la fois aux portes de Paris ainsi qu'en lisière de la Vallée de Chevreuse et de son parc naturel régional.

Idéalement desservie par l'autoroute A10, les gares SNCF de Rambouillet et de Dourdan, son accès est facilité par un réseau viaire de qualité. Le réseau de transport en commun reste quant à lui à être amélioré.

Saint-Arnoult-en-Yvelines comptait 6086 habitants au 1^{er} janvier 2015 et bénéficie d'une activité économique qui se concentre autour de deux zones d'activités et regroupe un grand nombre de PME/PMI.

La ville offre aussi à sa population des commerces de proximité (supermarchés, banques, agences immobilières, garages, etc.), ainsi qu'un marché dominical.

La vie quotidienne des Arnolphiens est grandement facilitée par la proximité de nombreux services publics, dont notamment un collège, quatre écoles, un accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans.





Une ville dynamique, culturelle, sportive et associative

Le dynamisme de Saint-Arnoult-en-Yvelines tient entre autre à celui de son tissu relationnel dense concentré autour d'une intense activité associative. Chacun peut y trouver une réponse à ses aspirations.

Un conservatoire communautaire enseigne aussi bien la musique que la danse et le théâtre. Une médiathèque municipale, une salle de spectacle et de cinéma de 392 places, ainsi qu'un complexe sportif participent à cet élan culturel et sportif.

De nombreuses manifestations ponctuent la vie des Arnolphiens parmi lesquelles :

- Le Salon d'art du Colombier (mars-avril)-
- La grande brocante (septembre)
- Les échanges avec les habitants de Freudenberg-am-Main en Allemagne sont nombreux depuis le jumelage célébré en 1993.
- Depuis mai 2004, un second jumelage nous lie à la commune portugaise de Terras-de-Bouro.

Saint-Arnoult-en-Yvelines est une ville verte, où il fait bon vivre. D'où que l'on vienne, il n'est que forêt et verdure pour souligner une richesse architecturale dont le point d'orgue est sans doute l'église prieurale du XII^e siècle.

Cet écrin naturel préservé est complété par une politique volontariste de la municipalité avec des espaces verts : le parc de l'Aleu et le parc Arsonneau et la création en 2021 d'un mail arboré face à la caserne de gendarmerie.





Histoire de Saint-Arnoult-en-Yvelines

Un site du néolithique : Comme l'ont prouvé de récentes fouilles, on découvrit, à Saint-Arnoult-en-Yvelines, l'un des rares sites d'Île de France, du néolithique final.

Une nécropole gallo-romaine : Ce territoire faisait partie de l'immense forêt d'Yveline. Il fut traversé par la Voie Romaine venant de Carnotum (Chartres) pour se diriger, d'une part vers Lutèce (Paris), d'autre part vers Châtre (Arpajon) et la Brie. Sur la rive gauche de la Rémarde, existait une nécropole gallo-romaine sur le coteau des Chatras, comme en témoigne un vase funéraire du III^e siècle, trouvé lors de fouilles en 1960. Le site était depuis fort longtemps habité par des peuplades dont nous avons retrouvé les outils : haches polies, pointes de silex, bi-faces.

Début de l'histoire en 535 : L'histoire de notre commune commence en 535 lorsque le convoi funèbre d'Arnoul venant de Reims, via Meaux, Gournay sur Marne, la Brie, la vallée de l'Orge, arriva non loin de l'actuelle Rochefort-en-Yvelines, au pied de la butte de Normont.



Arnoul était issu d'une famille franque de la région de Rethel dans les Ardennes ; il fut élevé à la cour de Reims et remarqué par Rémi. Le roi Clovis lui donna une de ses nièces en mariage, dénommée Scariberge. Il voyagea en tant qu'émissaire, de Rome à Constantinople, de Jérusalem à Ravenne ; il fut élu évêque intérimaire de Tours ; il reprit ses voyages vers Poitiers et l'Espagne où il combattit l'Arianisme. Étant revenu à Reims lors de la mort de Saint Rémi, il fut assassiné dans cette ville, rue du Barbâtre. Conformément à ses vœux, son épouse Scariberge décida d'acheminer son corps vers Tours où il avait été prélat ; c'est ce convoi funèbre qui



arriva en forêt d'Yveline vers 535, en cet endroit que l'on nomme Saint-Arnoult-en-Yvelines à la frontière des Carnutes et des Parisii.

N'ayant pas voulu payer le droit de péage, le chariot contenant la dépouille de l'évêque ne pût repartir. D'après la légende, la volonté divine se réalisait. Scariberge décida d'enterrer son mari sur place. L'église catholique le canonisa sous le nom de Saint Arnoul d'Yveline ; il devint le patron de l'Yveline.

Un prieuré : Un prieuré bénédictin, dépendant de l'abbaye de Saint Maur, fut construit sur le tombeau d'Arnoul qui, par la suite, devint la crypte de l'église actuelle. En 935, un moine indélicat vendit à Raoul de Crépy-en-Valois, une partie des reliques de Saint Arnoul et de son épouse. Ce seigneur créa, au nord de Paris, la grande Abbaye clunisienne de « Saint Arnould » (sic).



On garda jalousement dans notre commune, les restes du corps du Saint et de Scariberge, conservés dans un reliquaire situé dans la chapelle du bas-côté nord de l'église.

Le culte de Saint Arnoul : Au retour de la 1^{re} croisade, Guy-le-Rouge, seigneur de Rochefort, dont dépendait Saint-Arnoult-en-Yvelines, célébra le culte d'Arnoul et le propagea tout autour de Paris, dans la Brie, dans le Beauvaisis, dans le Pays Chartrain jusqu'à Vendôme et en Normandie. Les successeurs des Rochefort, les Comtes de Montfort, poursuivirent l'œuvre de Guy-le-Rouge.

En 1649, un autre seigneur de Saint-Arnoult, Jean de la Chaize de Pontbriand, souhaita que son cœur soit enchâssé dans le mur du collatéral nord de l'église. On ne le retrouva qu'en 1972, lors de travaux de ravalement.

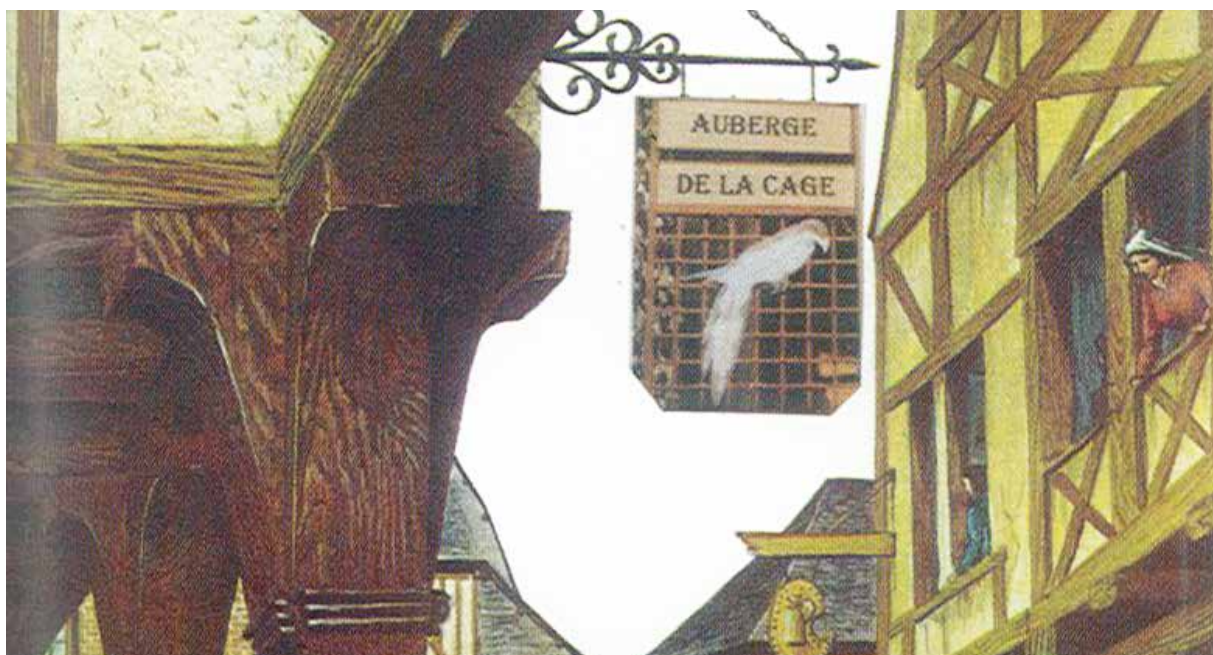




Développement du Moyen Âge au XVII^e siècle : Du fait du culte voué à Saint Arnoul, la commune, située sur les voies des pèlerinages de Saint-Martin-de-Tours et de Saint-Jacques-de-Compostelle, se développa. Elle comptait à la fin du Moyen Âge, 1500 habitants. Des rues et ruelles aux noms évocateurs : rues des Bouchers, du Martroy, des Prêtres, des Papegauts, de la Truie qui File, de la Cage, du Dauphin Couronné... rappellent la disposition du village et sa vie au Moyen-Âge. Les auberges florissaient de part et d'autre de la Grande Rue. On en dénombrait, à la fin du XVII^e siècle plus de 60. Devant l'extension de la cité, en 1498, Louis XII autorisa un marché aux grains et une foire devant la léproserie (stade actuel) et François I^{er} permit aux habitants, en 1545, de s'entourer de murailles aux 5 portes.



Un séjour pour des princes et des rois : De nombreux Princes et Rois séjournèrent à Saint-Arnoult : Marie de Médicis, Philippe le Hardy, le Grand Condé, Henri IV, François I^{er}, Louis XIII, Louis XIV, Louis XVI, Napoléon I^{er}. Les Rohan rachetèrent la Seigneurie de Saint-Arnoult aux évêques de Paris en 1702 et propagèrent le culte de Saint Arnoul en Bretagne (Noyal-Pontivy). À la Révolution, Saint-Arnoult fut débaptisé pour s'appeler Montagne-sur-Rémarde. Des habitants ayant caché les reliques de Saint Arnoul et de Sainte Scariberge, furent emprisonnés à la prison des Récollets de Versailles. Après une pétition, ils furent relâchés et les révolutionnaires acceptèrent de contresigner le procès-verbal de reconnaissance des reliques, daté de 1796. Un personnage étonnant, Naundorff, se prétendant Louis XVII, habita la commune entre 1833 et 1836. Il y fit sa communion et revendiqua ses droits à la Couronne de France.





Un chef-lieu de canton au siècle dernier : En 1930, l'ancienne ligne de chemin de fer Paris-Chartres par Saint-Arnoult et Gallardon, fut inaugurée lors d'un grand défilé sur la place du marché mais ne fut jamais achevée. La municipalité, depuis la Révolution, avait toujours souhaité devenir chef-lieu de canton. Ce ne fut qu'en 1966 que son vœu fut exaucé.

Aragon : En 1951, le poète Aragon et son épouse Elsa Triolet décidèrent de se retirer dans l'un des 7 moulins à eau qui s'échelonnaient le long de la Rémarde : à savoir, 3 en amont (Villeneuve, La Planche, le Mesnil), 3 en aval (Nuisement, Trévois et Neuf) et 1 intra-muros (le Soufflet). Ils sont d'ailleurs enterrés, selon leur vœu, dans le parc du moulin de Villeneuve.



Le XXI^e siècle : Le vieux péage des Carnutes qui a stoppé, en 535, le convoi funèbre d'Arnoul, a curieusement survécu au XXI^e siècle, dans le péage autoroutier de Saint-Arnoult-en-Yvelines, le plus grand d'Europe.

Saint-Arnoult, ancienne cité médiévale, a préservé son environnement dans l'écrin de verdure de la forêt d'Yveline. Centre culturel, Saint-Arnoult-en-Yvelines possède un Musée Municipal des Arts et Traditions Populaires, animé par la Société Historique, un musée Aragon et Elsa Triolet (www.maison-triolet-aragon.com/), un conservatoire de musique, une médiathèque et surtout une église exceptionnelle, classée monument historique, répertoriée dans les dix premiers monuments chrétiens d'Île-de-France, construite sur le tombeau de Saint Arnoul, Patron de l'Yveline. Située sur la route des écrivains, c'est aussi une ville touristique, avec ses promenades, son parc, son plan d'eau et ses installations sportives.





Animation et Culture

Vivre à Saint-Arnoult-en-Yvelines, c'est aussi profiter d'un agenda culturel de qualité ouvert à tous les publics. Tout au long de l'année, les rendez-vous artistiques et culturels se succèdent. Dotée d'équipements culturels dont le rayonnement dépasse largement le territoire communal, avec notamment sa salle de spectacle/cinéma Le Cratère qui peut accueillir 392 spectateurs, la commune offre un cadre de vie exceptionnel et dynamique dans le sud des Yvelines. Avec près de 50 associations sportives et culturelles, Saint-Arnoult-en-Yvelines est une ville dynamique.

Le service municipal Animation-Culture devient un pôle de référence et propose une offre diversifiée et de qualité :

- spectacles, expositions, films,
- conférences,
- visites en direction des publics les plus divers : petite enfance, jeunesse, adultes, seniors...

Nos Missions :

- Développer l'offre culturelle
- Démocratiser l'accès à la culture et développer les pratiques artistiques
- Valoriser et promouvoir différentes expressions culturelles
- Participer au dynamisme du territoire et à son attractivité
- Préserver le patrimoine bâti



Présentation de la démarche environnementale

Motivation, objectifs

La démarche environnementale est une nécessité définissant un plan d'actions pour donner de la cohérence à nos initiatives, aujourd'hui et demain. Il nous faut tenir compte des principes de prévention, de précaution, d'intégration et de participation du public.



Des préoccupations multiples doivent être prises en compte le plus en amont possible dans l'élaboration d'un projet quel qu'il soit : population, santé humaine, biodiversité, terre, sol, eau, air, climat, patrimoine culturel et paysager. Si ce programme est vaste, il se heurte également aux défis de ce nouveau siècle de changements climatiques constatés dans des villes aujourd'hui inadaptées par leur structure et leur environnement. De nouveaux concepts voient le jour dans l'architecture, les réseaux, la gestion des espaces urbains à reverdir par exemple. La transformation sociétale est en cours et doit s'accompagner d'un changement profond des perceptions et de l'acceptation d'une ville plus « nature ».

La commune a décidé en 2021 de participer au label de qualité « villes et villages fleuris » afin de valoriser ses actions dans le cadre de la qualité de vie, la protection de la biodiversité et les activités relationnelles





entre les résidents et les touristes. L'équipe municipale a à cœur de faire collaborer les Arnolphiens à des actions de partage et de connaissance. Des activités sont proposées à travers les associations (jardins partagés, grainothèque, vignoble) ou des actions propres à l'équipe (sorties, livrets, dons de plantes, pages environnement sur le journal communal). Depuis 2021, nous nous sommes penchés sur des dossiers abandonnés, comme le parc de l'Aleu pour lequel un programme de réhabilitation a été élaboré mais aussi la création à l'automne 2021 d'un îlot de fraîcheur proche du centre-ville et l'amélioration des espaces floraux. D'autres projets sont en cours d'étude, à plus ou moins long terme, comme les abords de la future maison médicale, l'organisation de la coulée verte traversant la ville, pour ne citer que les plus avancés.



Nos partenaires

Nos agents des services techniques



Les agents des services techniques accompagnés de madame le Maire Joëlle Jégat : Sossako Mamadou, Florian Fernandes, Teddy Jardin, Stéphane Maillard, Benjamin Esquinazi, Enzo Modesto, Christophe Ceustermans, Jean-Marc Forgé, Yann Forgé, Régis Legros, Marc Eveno, Thierry Mary.

Nos partenaires sont de différentes origines : Villes et Villages Fleuris, Conseil départemental, Conseil régional, ONF, PNR, GEMAPI, Rambouillet territoires...). Ils nous permettent d'optimiser l'étude de nos projets et en assurent en parti leur financement. Nous avons dû faire face cette année à des interventions de réparation, de rénovation, de mise aux normes d'ampleur (église, Moulin Neuf, écoles, maison médicale...) qui ne seront pas soldées cette année voire durant le mandat...



Animation et promotion de la démarche

Inscription au label « Villes et Villages fleuris »

Premier accueil du groupe le 17 juin 2021 pour une demi-journée de présentation de la ville.



Collaboration avisée : Le label départemental « Villes et Villages Fleuris » s'adresse aux communes souhaitant valoriser leur environnement et ainsi améliorer le cadre de vie de leurs habitants.

Notre commune, ayant fait le choix de s'engager dans une démarche de gestion durable de ses espaces publics et d'amélioration du cadre de vie, a sollicité son inscription au label « Villes et Villages Fleuris ». Bien au-delà de la volonté de décrocher une nouvelle distinction, cette démarche vise à obtenir un nouvel outil d'aide et de conseils en matière d'aménagement de nos espaces verts, dans le respect de l'identité du territoire. Une première rencontre avec le jury-expert s'est déroulée le 17 juin 2021.

Annick Lachaux Lucien-Brun, adjointe à l'environnement, au fleurissement et à l'écologie, le directeur des services techniques et le responsable des espaces verts ont présenté la ville, sa stratégie d'aménagement et de gestion des espaces publics sans omettre les difficultés rencontrées. Les entrées de la commune, ses espaces verts ainsi que le centre-ville ont donné lieu à des remarques, observations et conseils par les membres du jury.

Nos points forts : ce sont essentiellement les parcs Arsonneau et de l'Aleu. Ce dernier ayant particulièrement intéressé le jury par sa gestion en faveur de la protection des berges et de la biodiversité prairiale.





Les entrées de ville, les ronds-points, le fleurissement en ville et bien d'autres sites sont à réhabiliter (cimetière, parvis et abords de l'église...). Les projets annoncés par l'équipe municipale ont fortement intéressé le jury départemental constitué de professionnels chevronnés et passionnés.

Le travail est immense et les conseils qui nous seront prodigués se révéleront d'une grande utilité pour notre futur.

Pour bien valoriser notre ville le concours de tous est bienvenu. Chaque Arnolphien est invité à contribuer à la propreté et au fleurissement de sa rue et de son quartier. Le partage d'idées et les actions collectives sont nécessaires pour avancer ensemble afin d'améliorer notre cadre de vie.

Nous avons également suivi et participé à une journée de formation cet automne (adjointe à l'environnement et un personnel Espaces verts de la commune) animée par Alain Divo. Cette expérience enrichissante sera à renouveler.



Gestion environnementale des espaces verts

Zoom sur quelques actions initiées depuis mai 2021 avec une ligne de conduite : améliorer le bien-être des Arnolphiens et protéger notre biodiversité locale.

Plantations d'arbres

Les 20 robiniers de la rue Jean Moulin dont l'état sanitaire a nécessité un abattage ont laissé place à une cinquantaine de nouveaux arbres plantés par les services techniques de la mairie en novembre 2021. Les arbres de qualité ont été choisis en fonction du site avec le concours et les conseils de la pépinière Thuilleaux (Chevreuse) spécialiste de la production des grands arbres dans les Yvelines. Tous sont caractérisés par leur intérêt esthétique, une floraison généreuse et une fructification intéressante pour nombre d'espèces animales en particulier les insectes pollinisateurs et les oiseaux.

Ils ont des noms à rallonge... Retrouvez-les sur le catalogue Thuilleaux, ainsi que leurs principales caractéristiques

SITE LIEN : www.thuilleaux.com/achat/index.php

18 MALUS

13 PRUNUS

8 AESCULUS carnea Briotii

5 PYRUS

5 SORBUS





- Un alignement d'arbres, pommiers et marronniers à fleurs rouges, agrémenté de genêts a pris place le long de la rue Jean-Moulin
- Les surfaces en herbe sont plantées d'essences variées
- Un passage médian a été préservé en vue d'une future voie douce dont le projet est à l'étude
- Des haies à floraison variée seront installées le long des murs du site des gendarmes et des pompiers au cours de l'année 2022

Sur toute cette surface le stationnement des véhicules ne sera plus accepté afin que les Arnolphiens puissent bénéficier d'un espace de détente et de promenade proche du centre ville, qui sera amélioré au cours du temps. Des bancs ont pris place sur ce périmètre.

Action en faveur des pollinisateurs et oiseaux ainsi que de la petite faune locale :

- Remise en pelouse et installation d'un périmètre de tonte tardive pour favoriser la floraison de l'Orchis bouc
- Plan de suivi des arbres (arrosages, surveillance, entretien)
- Mise en place de bancs





En août 2022 toute la France métropolitaine a été concernée par le phénomène de sécheresse.

« Quand la sécheresse survient, des restrictions progressives d'usage de l'eau peuvent être décidées par les préfets de département, par exemple l'interdiction de laver sa voiture ou de remplir sa piscine pour les particuliers ou des restrictions de consommation pour les industriels et les agriculteurs. »



Les facteurs considérés sont de plusieurs natures :

- Un indice d'humidité des sols anormalement bas
- Des nappes phréatiques à des niveaux préoccupants
- Un manque de précipitations
- La température haute pouvant atteindre un niveau létal pour certains organismes ainsi que sa durée et la fréquence des répétitions
- Une vigilance généralisée

Le jeudi 28 juillet 2022 de nouvelles restrictions pour l'usage de l'eau ont été prises par le préfet des Yvelines face à l'aggravation du phénomène de sécheresse dans les Yvelines, 38 communes sont passées en situation de crise et 136 en situation d'alerte.

Les jeunes arbres plantés à l'automne 2021 sur l'espace de la coulée verte rue Jean Moulin ont été arrosés régulièrement par le personnel des services techniques suivant un rythme précis durant le printemps. La sécheresse de l'été 2022 avec les restrictions d'eau et l'interdiction d'arroser nous ont obligés à étudier dans l'urgence diverses solutions pour apporter un minimum d'eau. Suite à la demande d'utilisation de





l'eau en sortie d'épuration refusée une dérogation pour un arrosage ciblé nous a été accordée. Les jeunes plantations ont donc reçu 40 litres par arbre et par semaine pendant toute la durée de l'interdiction d'arrosage.

Au printemps 2023 nous déplorons un arbre mort sur les 50 plantés.

Les sécheresses, le déficit en eau et les températures extrêmes.

Lors de sécheresses à faible intensité, un phénomène annuel en région méditerranéenne ou décennal en milieu tempéré, des réactions apparaissent restant néanmoins réversibles en quelques heures, jours ou une saison : la baisse du potentiel hydrique de l'arbre reste modérée impliquant une baisse de croissance, mais sans dégâts significatifs.



Une sécheresse de forte intensité peut avoir des conséquences sur le long terme voire létales. L'arbre peut continuer de perdre de l'eau malgré ses mécanismes de défense en alerte comme la fermeture des stomates des feuilles limitant au maximum la transpiration. Des phénomènes d'embolies (bulles gazeuses dans la sève) apparaissent, les feuilles n'étant plus alimentées en eau elles se dessèchent et une partie du houppier meurt. L'arbre entier finit par mourir si le phénomène climatique s'inscrit dans la durée. La mort de l'arbre est particulièrement rapide car la déshydratation ne progresse pas de manière linéaire, il s'agit véritablement d'un phénomène que l'on peut qualifier d'effondrement du système hydraulique de l'arbre.

Les sécheresses à répétition ont également cet effet secondaire de fragiliser l'arbre dans son fonctionnement physiologique global, de limiter sa résilience face au manque d'eau et de le rendre vulnérable aux attaques des bactéries, champignons, acteurs des maladies émergentes ou attaques par les insectes et autres ravageurs, engendrées elles-mêmes par les changements climatiques.





Cependant à ce déficit hydrique constaté depuis quelques décennies, l'élévation de la température, sans parler des incendies, affecte d'autres processus physiologiques comme la photosynthèse, aboutissant in fine à la mortalité, ces températures dépassant le seuil de tolérance propre à l'espèce.

Plusieurs réactions mémorielles de l'arbre face aux sécheresses récurrentes sont observées : si après chaque épisode de déficit hydrique l'arbre « guérit » et récupère structurellement et physiologiquement, la résilience peut alors être effective. Si l'arbre affronte la sécheresse encore et encore sans récupération, de plus avec des températures dépassant le seuil de tolérance, il n'y aura pas de possibilité d'acclimatation mais une mortalité voire une surmortalité comme il est possible de le constater sur les populations par exemple de frênes en IDF comme pour d'autres essences également.

Des pistes de réflexion.

La chaleur est arrivée de façon très précoce cette année 2022 et le niveau des points d'eau vitaux et des nappes phréatiques était bien trop bas pour que l'on puisse les exploiter. Ce phénomène de déficit hydrique combiné aux périodes caniculaires sera récurrent (très probablement avec des précipitations violentes intercalées) avec peut-être des périodes d'accalmie ou pas...

Le contrôle de la composition végétale est un des leviers de travail et d'études sur le long terme afin de prévoir les espèces et associations les mieux adaptées aux conditions présumées futures. Nous avons privilégié les végétaux résistants et vivaces mais cela ne signifie pas qu'ils survivraient à des étés aussi chauds sur le long terme.

Les listes « d'arbres et d'espèces végétales locales » préconisées par différents acteurs du territoire, seront sans doute à revoir ou améliorer dans un avenir très proche en tenant compte des nouvelles données, en considérant avec attention les essences qui ne résistent pas au changement climatique dans notre région, à l'image des frênes, des pins par exemple...

Un des problèmes majeurs est la rapidité du changement climatique et des questions se posent quant au pouvoir d'adaptation des arbres, physiologiquement et génétiquement, qui relève classiquement d'une temporalité sur des centaines et des milliers d'années. Si on peut parier que certains arbres pourront migrer et s'adapter sur une temporalité à l'échelle humaine, il est également possible d'accélérer ce processus en accompagnant la migration de certaines essences bien choisies voire de ramener des espèces plus robustes du sud vers le nord dans le cadre d'études sur le long terme. Attention toutefois aux espèces exogènes pouvant se comporter comme envahissantes (sur cent espèces exo-



tiques introduites sur un territoire nouveau, une dizaine s'acclimate mais sur cent qui s'acclimatent, une est invasive).

Dans cette optique d'accompagnement il est possible en milieu urbain de proposer des essences plus méridionales comme le chêne vert, le chêne pubescent et d'utiliser des végétaux résistants qui ont fait leurs preuves comme la lavande, la gaura, l'hibiscus, l'oranger du Mexique et bien d'autres espèces...



Les migrations naturelles des espèces végétales et animales sont déjà en cours à la recherche du climat optimal...

Les espèces végétales bougent et quittent les régions qui ne correspondent plus à leur niche écologique pour « s'aventurer » afin de rencontrer, plus loin, les conditions optimales qui correspondent aux exigences de l'espèce. Les oiseaux en particulier sont d'excellents vecteurs emportant les graines et les disséminant : certaines chanceuses germeront au meilleur endroit possible en fonction des nouvelles conditions climatiques locales et des propres exigences de son espèce.

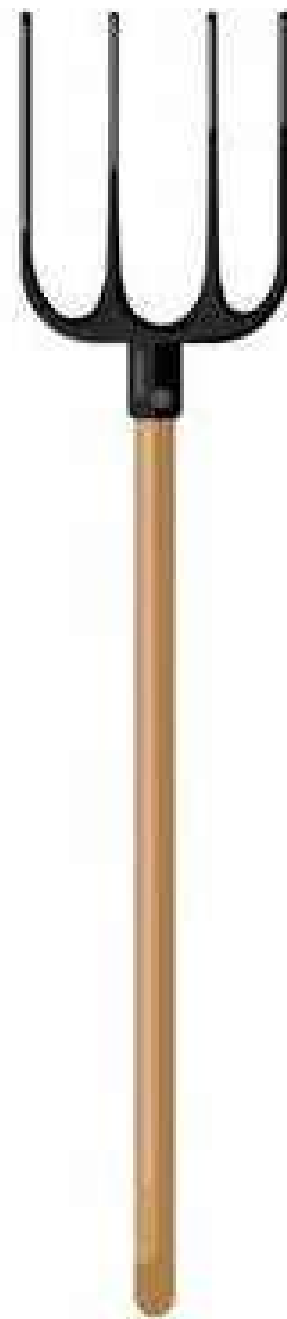
Les trames vertes, bleues, les lisières, les haies de tout un territoire jouent un rôle primordial dans la continuité écologique, favorisant la dissémination des graines et donc l'implantation plus au Nord de végétation plus résistante aux sécheresses.

Beaucoup d'interrogations mais une myriade de solutions...

La chaleur est arrivée de façon très précoce cette année 2022 et le niveau des points d'eau vitaux et des nappes phréatiques était bien trop bas pour que l'on puisse les exploiter.

Une réflexion globale a permis d'envisager diverses solutions et un projet de récupération des eaux pluviales provenant du toit du gymnase de tennis a été présenté en commission environnement.

Le projet « MURDEAU » (voir page 29) permettrait de soulager la ressource eau afin d'alimenter les végétaux dans les espaces verts urbains.





Parc Arsonneau

Ce parc est situé au cœur de la ville. Il accueille beaucoup de visiteurs ainsi que des parents avec enfants venant profiter d'une aire de jeux. Afin de faire écran à la route départementale, une haie variée florifère a été plantée en 2021. Des bulbes de narcisses ont pris place sur la butte devant la salle du Colombier. Au printemps nous avons tous profité d'une explosion de couleurs.

2023 : Cœur de ville : Coup de neuf sur le parc Arsonneau

Pour compléter la rénovation de l'avenue Henri Grivot un coup de neuf pour le parc Arsonneau !



Le parc Arsonneau en plein centre-ville, localisé à la croisée de rues et avenues principales comme l'avenue Henri Grivot, est très fréquenté par divers publics et permet une circulation douce entre le centre-ville et ses commerces, la poste, le Colombier, le grand parking et la coulée verte. Il comporte 4 entrées, un jeu protégé, 4 bancs dont 2 posés récemment.

Les arbres de haute tige sont principalement des marronniers, une haie a été plantée en 2021 permettant de séparer le jeu de la rue très passante, des plantations de bulbes ont été faites en 2022 et 2023.

Il comporte une croisée de sentiers menant aux différentes sorties. Les cheminements sont en mauvais état et sont difficilement praticables lors des épisodes de pluie.





La réhabilitation des cheminements, une végétalisation florale dans certains espaces périphériques, l'implantation de nouveaux bancs ainsi qu'une table pique-nique sont au programme des travaux de l'année 2024.

Ce projet est proposé au Budget Participatif de la région pour l'obtention d'une subvention de 10 000 euros.

Pré-étude sur la Coulée verte

La Coulée verte fait partie d'un projet global notamment une voie douce voire cyclable reliant le centre-ville au collège et écoles en passant par la future maison médicale.

La mairie de Saint-Arnoult-en-Yvelines souhaite entreprendre l'aménagement paysager de l'ancienne voie ferrée, afin de s'inscrire dans la Coulée verte reliant Paris à Chartres. Avant d'entreprendre toute démarche de travaux, nous souhaitons identifier les problématiques et enjeux liés au site, faire le point sur le patrimoine arboré existant, les éléments nécessitant d'être conservés et rénovés, le tout avec le concours du CAUE. L'objectif est d'aboutir à un schéma directeur global permettant de cerner les enveloppes budgétaires et de découper éventuellement les travaux en tranches successives pertinentes. Le PNR a préconisé une ligne directrice lors de la visite de plusieurs de ses agents.

Recommandation : Conservation de l'aspect forestier de la partie « terrain de basket-collège » avec la préservation d'une lisière étagée (arbres, buissons et ourlet herbeux).

Plan d'aménagement du Parc de l'Aleu

Le parc fut dessiné par Adolphe Alphand au XIX^e siècle et possède un patrimoine vert exotique et indigène remarquable. Il est parcouru par la Rémarde et présente différents plans d'eau.

Il est bordé au Nord par le complexe sportif, il représente un lieu de passage du sentier GR 655 « Chemin de Saint-Jacques de Compostelle ».

Très fréquenté par un public diversifié, adulte et enfant, il accueille





poussettes et fauteuils roulants sur un cheminement hétérogène et en mauvais état.

Des améliorations sont à prévoir tout en respectant l'esprit de ce parc dessiné par Alphand et sa diversité écologique en tant que zone humide.

Ce qui est prévu :

- Remplacer les arbres morts, planter des essences locales, insérer des buissons florifères
- Préserver l'étang qui voit son niveau baisser : réparations du moine, profilage de certaines berges, végétalisation des berges
- Réfection des 2 ponts
- Un parcours accessible pour tous y compris aux personnes à mobilité réduite : créer des places de parking PMR, réhabiliter les chemements en mauvais état
- Poursuivre les efforts en faveur de la biodiversité : enrichir les zones refuges, installer un îlot végétal sur l'étang
- Remplacement des mobiliers, création d'un jeu fermé pour petits et d'un ponton sur l'étang
- Un véritable parcours pédagogique connecté (histoire et biodiversité du parc) et 5 panneaux d'entrée avec consignes





Des actions ont déjà été entreprises en interne :

- Mise en place de la protection des ripisylves en concertation avec les gardes-rivières
- Mise en place de zones protégées de tonte tardive ou non tonte en faveur de la biodiversité
- Achat et pose de tables pique-nique et bancs
- Abattage d'une partie des noyers du Caucase (espèce invasive) et plantations par bouturage de saules
- Lutte contre la Renouée du Japon (espèce invasive)
- Pose de dix nichoirs à mésanges
- Pose de deux hôtels à insectes fabriqués par un Arnolphein
- Achat et pose de bancs et tables et de poubelles
- Suivi et entretien de la Rémarde avec les gardes-rivières (GEMAPI)
- Recherche de la cause de non-fonctionnement de la cascade
- Petit livret « au fil de l'eau »

Élaboration du plan de réhabilitation du Parc de l'Aleu. Collaborateurs : Conseil départemental, Conseil régional, PNR, Plantago, Gardes-rivières, GEMAPI. Étude, phasage sur 4 années.

2022/2023 : La première partie du plan de réhabilitation du parc de l'Aleu, prévue sur 4 années, a été réalisée avec des résultats très prometteurs.



- Durant l'été 2022 les arbres morts ou dangereux ont été supprimés ou élagués, 3 « totems » sont conservés afin de préserver les habitants des arbres morts.
- Les noyers du Caucase, espèce invasive, le long du petit étang ont été supprimés et des boutures de saules plantées. La surveillance est programmée. Les agents de la GEMAPI de Rambouillet Territoire sont régulièrement consultés et nous prodiguent des conseils avisés.
- De nouvelles plantations ont eu lieu à l'automne-hiver 2022/2023, ainsi une vingtaine d'arbres ont pris place (Provenance : pépinière Thuilleaux, Chevreuse).
- Changement du moine du grand étang (Entreprise Vinci). Le changement du moine de l'étang a permis de stopper la fuite d'eau, de sécuriser





et remonter le niveau d'eau qui avait baissé de 20 à 30 cm avant l'hiver, de rendre à la surverse en pavés son rôle en redonnant ainsi le surplus d'eau à la Rémarde dans le lit mineur. Le niveau d'eau de la rivière reste cependant préoccupant à cause de la sécheresse hivernale constatée.

- Fascinage des berges sur la partie nue (Entreprise Dam nature Chevreuse)

- Printemps 2023 : protection du ruban de terre entre l'étang et le lit mineur de la Rémarde avec semis de graines adaptées, interdiction de passage afin de laisser se végétaliser l'endroit. Un cheminement léger par un simple passage central de tondeuse est prévu. « La nature reprend ses droits » : le ruban de terre entre l'étang et le lit mineur de la Rémarde sera interdit durant plusieurs mois, les semis et la végétation naturelle vont permettre de stabiliser l'endroit après les travaux qui ont eu lieu (changement du moine et fascinage des berges).

La réfection de la première partie des sentiers a été réalisée durant l'automne 2023. Une place dédiée PMR est créée rue Beethoven pour donner l'accès pour tous à ce sentier traversant.

Durant l'année 2024 la phase 3 du plan de réhabilitation du parc va permettre de terminer la réfection des sentiers depuis l'étang de pêche jusqu'au Moulin neuf. Un radeau sera placé au centre de l'étang de pêche et une végétalisation de petits buissons florifères est prévue.

Un jeu pour jeunes enfants (Rambouillet territoire) a trouvé place près de celui existant pour les enfants plus âgés et a été inauguré cet hiver.



Aménagement floral de la ville

En 2021 les espaces verts de la ville dégradés ont été pris en compte par l'équipe municipale en tant qu'une des priorités.



« Zéro pesticide », choisir des essences capables de résister aux problèmes engendrés par le dérèglement climatique (température,





pluviosité, maladies émergentes, espèces envahissantes...), favoriser la biodiversité locale, économiser du temps de travail pour les acteurs de l'entretien des espaces verts : voilà les grands axes qui prévalent pour l'aménagement floral de la ville.

Nous avons choisi :

- Achat et plantations de vivaces pour densifier les espaces floraux de la ville (2021, 2022 et 2023)
- Pose de suspensions en mai 2022 bénéficiant du système d'arrosage automatique déjà installé pour le centre-ville, qui est traversé par la route départementale. En 2023 suite à la sécheresse de 2022 et l'interdiction d'arrosage les suspensions n'ont pas été remplacées.
- Pour les parterres nous préférons mettre en place des végétaux pérennes et non gourmands en eau, pouvant supporter les périodes de sécheresse estivales.

Plusieurs ronds-points ont grand besoin d'être réhabilités, une étude en interne a été réalisée pour deux d'entre eux. Nous espérons une aide de la part des spécialistes de l'aménagement urbain de Villes et Villages Fleuris.

Durant l'automne 2022

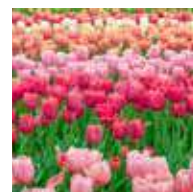
Narcisses et tulipes : deuxième plantation de bulbes

Des bulbes variés de narcisses et tulipes ont été mis en terre cet automne par les services espaces verts de la ville, ils ont fleuri la route vers Ablis, l'allée d'arbres nouvellement plantés rue Jean Moulin et complété la première plantation au parc Arsonneau. Une troisième plantation est prévue cet automne 2023.



Nos parterres en villes sont densifiés avec de nouvelles plantations. Les végétaux choisis sont vivaces et résistants à la sécheresse pour la grande majorité. Les suspensions et jardinières ne sont plus d'actualité car trop gourmandes en eau.

Cependant nous comptons sur la participation de chacun pour un fleurissement individuel des abords des maisons arnolphiennes et des commerces du centre-ville.





Semis de printemps rue Jean Moulin et étang du parc de l'Aleu

Des semis de printemps ont été réalisés courant avril 2023 pour fleurir l'espace arboré rue Jean Moulin ainsi qu'une partie des rives de l'étang du parc de l'Aleu.



Cimetière, espace columbarium

Fleurissement du columbarium en mars 2023 :

Le columbarium nouvellement conçu a été végétalisé ce printemps. Dans un souci d'innovation, d'entretien raisonné en eau et en charge de travail des personnels des espaces verts, les espaces libres entre les cavurnes sont végétalisés avec des plants de sédum rampant.

Des arbres colonnaires, des rosiers, jasmins ainsi que des vivaces ont également pris place.

Jardin de l'église : zone de quiétude

Le jardin de l'église et son puits repeint, sur lequel s'appuie le rosier chargé de l'histoire du lieu, a été agrémenté de fruitiers cet automne 2022 (pommiers, cassissiers, groseilliers), de deux bancs ce printemps 2023, d'une poubelle à l'entrée et a reçu ses premiers visiteurs. Cet endroit protégé est propice au repos !

Un récupérateur d'eau est également mis en place.

Un nichoir a été posé pour accueillir un couple de mésanges... à surveiller !





Des moutons au Moulin Neuf et sur le bassin de rétention du château d'eau

Durant le printemps et l'été 2022 nous avons accueilli 4 moutons sur le pré du moulin neuf. Ils ont retrouvé leur propriétaire de la ferme de Rambouillet durant l'hiver et nous allons de nouveau profiter de leur sympathie présence sur ce même site en 2023 et 2024.



Le projet « Murdeau » pour recueillir l'eau du ciel

2022 restera dans les mémoires collectives comme l'année phare de la prise de conscience collective de l'importance de l'eau pour chacun d'entre nous sur notre territoire mais aussi au niveau mondial.

Si la sonnette d'alarme avait déjà été tirée il y a plus de quarante ans dans le monde scientifique mais aussi politique, aujourd'hui au pied du mur le changement climatique nous rappelle notre devoir et nous oblige à être inventifs pour mieux gérer cette ressource vitale. Entre gestion des pénuries, lutte contre les pollutions domestiques, agricoles et industrielles, modernisation des installations, préservation des zones humides, le travail est urgent et conséquent.

Les effets du changement climatique modifient le cycle de l'eau (précipitations violentes, sécheresses récurrentes, stress hydrique infligé à la végétation gardienne du bon fonctionnement de ce cycle) et nous





obligent à une réflexion sur la qualité de l'eau et sa disponibilité pour tous. Résidents d'un territoire, agriculteurs, industriels, touristes pourraient être confrontés à des conflits d'usage. Ainsi anticiper les besoins évolutifs en eau est l'affaire de tous et de toutes les instances gouvernantes.

A notre niveau les petites attentions de chacun pour utiliser au mieux l'eau de notre robinet sont représentatives, sans conteste, d'une attitude vertueuse. Elle se double aujourd'hui d'une attention particulière des communes pour traquer fuites, gaspillages dans les collectivités, initier les rénovations nécessaires des structures vieillissantes, innover dans de nouvelles technologies, mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature.

La gestion de l'eau signifie également de désimperméabiliser, lutter contre la tendance à l'artificialisation des sols, permettre l'écoulement des pluies, récupérer cette eau du ciel, arborer les milieux urbains zones tampons pour rafraîchir et agir sur le cycle de l'eau (pas d'arbre, pas d'eau !), préserver les zones humides et les rivières, inciter les agriculteurs à changer certaines de leurs pratiques et à s'orienter vers une agriculture plus saine, moins gourmande en eau. L'agro écologie mérite d'être accélérée par les pouvoirs publics et les agriculteurs accompagnés vers des pratiques vertueuses.

Des actions et innovations se devraient d'être également encouragées par les différentes strates des pouvoirs publics afin de pouvoir utiliser les eaux en sortie des stations d'épuration, mettre en place des super-réserves d'eau murales ou enterrées, utiliser le génie végétal comme phyto épurateur complémentaire...

Une réflexion à ce sujet a été menée pour évaluer la possibilité d'intégrer des réserves au niveau des bâtiments communaux en particulier. Les aides et subventions ne sont pas légions pour le moment de la part des pouvoirs publics malgré l'incitation aux plantations mais les choses pourraient évoluer rapidement. On note que les réserves d'eau individuelles sont subventionnées. Le contexte actuel de sécheresse durant cet hiver 2023, avec des niveaux d'eau très bas, s'ajoutant aux sécheresses estivales pourrait donner une impulsion favorable aux décisions des pouvoirs publics sur ce sujet.

Sur notre commune une étude réalisée avec le concours des services techniques pour l'implantation de réserves modulables a abouti à un premier projet sur la façade aveugle du bâtiment tennis.

Ainsi 11 200 litres d'eau sont captés par un système de réserves murales empilables installées sur le mur du bâtiment de tennis représentant ¼ seulement de la surface totale de la toiture.





Une commission environnement a été proposée en avril 2023 durant laquelle le projet a été présenté et débattu.

L'entreprise sollicitée est « MURDEAU »

L'entreprise Murdeau a été choisie pour une étude d'intégration de réserves d'eau modulables (Système empilable et encastrable, en intérieur ou en extérieur, breveté et marque déposée, fabriqué en France, garanti 10 ans). Cette entreprise travaille sur différents secteurs géographiques et avec les collectivités.

Les modules sont encastrables et permettent toutes les géométries adaptables aux particuliers, les collectivités et les professionnels. L'eau passe dans un filtre collecteur puis circule verticalement entre chaque réservoir et horizontalement entre chaque socle.

Ainsi, par principe des vases communicants, le niveau d'eau est constant dans toute l'installation, ce qui permet d'équilibrer la charge au sol.

Le projet inscrit au «budget participatif» a été soumis au vote des arnolphiens et nous avons obtenu une subvention de 10 000 euros pour un montant total s'élevant à 17 806 euros..

Pour mémoire, le jardin de l'église avait bénéficié de la subvention du budget participatif après le vote en ligne des arnolphiens.

Mobilisons-nous !

Esplanade de la mairie

Projet en cours : Végétalisation, perméabilisation, monument commémoratif, cheminements PMR

Etude : entreprise PLANTAGO

Pré-étude sur la coulée verte

2023 : La venue de Thibault Guyon nous a permis de conforter ce projet et de l'améliorer. Une première partie sera réhabilitée en 2025.



Communication

Lutte contre les déchets polluants *Zéromégot*

Travail en cours pour lutter contre les déchets et en particulier les mégots jetés à terre. Une information a été proposée aux commerçants de la ville.

Par sa nocivité et sa petite taille le mégot jeté au sol est considéré comme un déchet dangereux qui, un jour ou l'autre, finira dans notre bassin hydraulique : égouts, rivières, mers...

On estime que 4 000 substances nocives pour l'homme, la faune et la flore sont relâchées par le mégot, lui-même essentiellement composé de matières plastiques... Sa petite taille rend sa collecte impossible par le personnel des services techniques déjà bien occupé à ramasser les déchets de toute sorte.

La mairie de Saint-Arnoult-en-Yvelines a mis en place des cendriers dans divers endroits de la commune : sur la façade du gymnase, de la salle des fêtes Le Colombier, du cinéma, du bureau de police municipale, à la mairie et à son parking.

Une communication dédiée a été proposée aux commerçants : *"J'écrase mon mégot dans le cendrier"*. La mairie sollicite votre collaboration en vous incitant à proposer devant vos portes le "POT DE TERRE OU POT DE FER" rempli de sable afin de permettre aux usagers d'y éteindre leur cigarette, un mégot que vous n'aurez pas à ramasser sur votre trottoir. (Merci d'ailleurs à tous ceux qui prennent soin de leur trottoir et du caniveau).

Une affiche plastifiée pourra vous être fournie par la mairie.



STOP !

**NE LES
JETEZ PLUS
N'IMPORTE
OÙ !**

**VOTRE COMMERÇANT
MET CÉ POT
À VOTRE DISPOSITION
POUR Y ÉTEINDRE
VOS CIGARETTES.**



 Saint-Arnoult
en Yvelines

Faisons preuve de civisme.
Un mégot met une dizaine d'années à se décomposer...

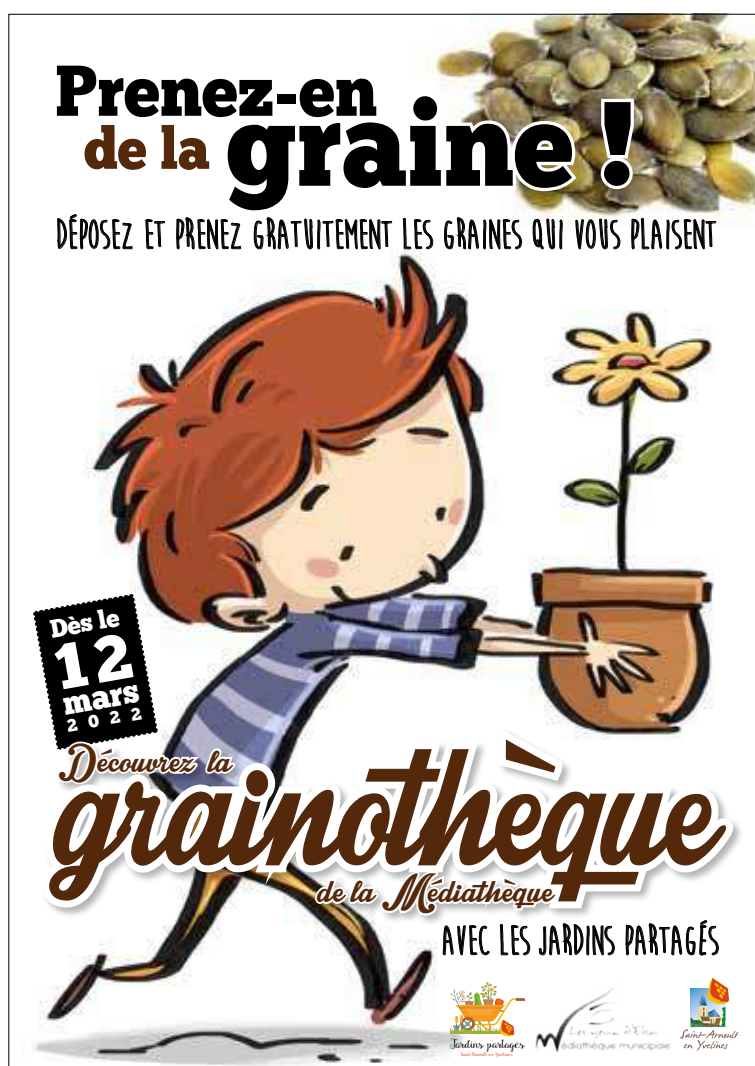
Lutte pour la propreté de l'espace urbain

Les déjections canines



Jardins partagés, grainothèque

- Plusieurs actions ont été menées en faveur des jardins partagés et de la grainothèque :
- Publicités régulières dans l'Éclair pour les jardins partagés, aide de la part des agents du CTM et achat de matériel (paillage, terreau, végétaux)
- Mise en place de dons de plantes en faveur des jardins partagés par l'intermédiaire du CTM
- Animations lors de manifestations (Elsa Triolet, grainothèque...)
- Grainothèque



Communications particulières

Informé par le biais du journal municipal, d'affiches et d'actions ciblées est une des clés parmi les plus importantes pour sensibiliser l'opinion publique sur les sujets environnementaux.

Deux petits livrets sans prétention sont en ligne afin d'inciter les Arnolphiens à simplement regarder et s'intéresser au patrimoine écologique proche.

- Livret en ligne « Au fil de l'eau » avec le concours des gardes-rivières
- Livret en ligne « Oiseaux » en relation avec le comptage des oiseaux du jardin (janvier 2022 avec MNHN et LPO)
- Sortie ornithologique le 21 mai 2022 au parc de l'Aleu.

Balade au fil de l'eau...



Nous sommes au mois de juin, le bon moment pour faire une petite balade le long de la Rémarde...



Oiseaux des champs, des forêts et des villes

Zoom sur quelques espèces observées souvent ou occasionnellement dans nos parcs et jardins arnolphiens.



Articles environnement sur le journal municipal l'Éclair

Des articles publiés informent sur des sujets d'actualité et invitent à prendre part aux actions participatives locales mais également nationales (Vigie nature oiseaux des jardins, sauvages de ma rue...).

Sujet piquant : la chenille processionnaire !



Elle en fait son festin.

La mésange charbonnière est friande de la chenille processionnaire. Mais elle est bien la seule. Pour tenter de limiter l'expansion de cette chenille, des mesures s'imposent.



Outre le fait qu'elle affaiblit pins et chênes dont elle mange épinettes et feuilles, la chenille processionnaire, état larvaire de papillons de nuit, présente le désagrément d'être dotée de poils urticants nocifs tant pour l'homme que pour les animaux domestiques et d'élevage. En ville, réduire sa prolifération est une obligation encadrée par un arrêté municipal.

D'où vient-elle ?
Frioleuse, il y a 30 ans encore la chenille processionnaire ne dépassait pas la frontière imposée par la Loire. Depuis, le réchauffement climatique, le transport de terre dans laquelle

Quels dégâts ?

Avec moins de feuilles et d'épinettes, les arbres voient leur photosynthèse diminuée, ce qui se traduit par une perte de croissance, un affaiblissement et une plus grande sensibilité aux maladies et aléas climatiques, notamment la sécheresse. Dans les cas d'infestation massive, l'arbre meurt.

Quels dangers ?

Les poils de la chenille possèdent des propriétés urticantes pendant plusieurs années. Vivante ou morte, ainsi que les nids même anciens sont de véritables vecteurs potentiels de troubles parfois graves : choc anaphylactique, œdèmes, irritations et dérangements dans les cas les plus fréquents, voire des réactions allergiques plus sérieuses chez les personnes sensibles nécessitant l'intervention d'un médecin pour l'homme et d'un vétérinaire pour un animal.

Comment lutter ?

Faute de soleil en forêt, la processionnaire est plus courante en ville dans les parcs et jardins.

Un arrêté municipal invite propriétaires et locataires à prendre les mesures nécessaires pour éradiquer les colonies de chenilles localisées dans les pins et chênes situés sur leur propriété.

- Le piège permet de capter les chenilles lors de leur descente de l'arbre, avant qu'elles ne s'enterment dans le sol.
- Le piège à phéromone afin de capturer le papillon de la chenille processionnaire avant qu'il ne pondre dans l'arbre.
- Des préparations à base de *Bacillus thuringiensis* disponible en commerce peut être pulvérisée sur les feuilles et épinettes contre les jeunes chenilles.

- Moyennant un matériel de protection, les nids peuvent être enlevés et incinérés.

Des professionnels proposent également leur service.

Une alliée du jardin

Une famille de mésanges charbonnières consomme 500 chenilles par jour. Construisez leur un nichoir à l'abri des vents dominants.

Attention

Toutes les chenilles ne sont pas des processionnaires. Ne vous trompez pas de cible !



La chenille et l'adulte du Machaon, à ne pas confondre. De nombreuses espèces de papillons sont protégées.

Retrouvez les consignes pour lutter contre le fléau à l'adresse : chenilles.say78.fr

« Le front des chenilles processionnaires progresse chaque année de 5km vers le Nord. »

s'enfouit la chenille avant d'en sortir papillon et le transport d'arbres font progresser le front de la chenille de l'ordre de 5 km/an, au point d'être bien présente aujourd'hui en Ile-de-France.

ENVIRONNEMENT > UN BIEN COMMUN

Le parc de l'Aleu, un poumon de verdure à préserver.



En harmonie avec la nature.

La nature est essentielle au bien-être de tous. La préserver et l'entretenir doit être au cœur des préoccupations de chacun. La municipalité veille à l'entretien du parc de l'Aleu et au respect de sa biodiversité.



Conforter les berges

Pour éviter l'érosion des berges, des plantes bien spécifiques à base de joncs et d'iris ont récemment été mises en place sur certains bras de la Rémarde présents dans le parc.

Préserver le biotope

Pour permettre aux promeneurs de se déplacer sans encombre tout en préservant l'habitat et lieu de reproduction des insectes, reptiles, amphibiens, oiseaux et mammifères, la tortue n'est pas systématique. La végétation fragile des berges est préservée ainsi que certaines zones de prairie à l'intérieur du parc permettant aux végétaux de fleurir, grainer et devenir attractants pour les

voient à préserver les lieux pour en faire un endroit reposant pour les familles, en total respect du bien-être de la faune et de la flore, en excluant notamment les produits phytosanitaires. Des aménagements sont également en cours. D'autres suivront.



insectes pollinisateurs et les oiseaux en particulier.

Remise à flot du plan d'eau

Le discret batardau du plan d'eau montre des signes évidents de vieillissement, le rendant moins étanche. Cela explique son niveau bas actuel. La commune va donc procéder à son changement. Pêcheurs, poissons, oies et canards retrouveront ainsi toute



leur aise, au point même que le passage à gué sera de nouveau en eau. Pieds mouillés garantis ! Des « bouées de végétation » seront également plantées à divers endroits de la berge.

Du nouveau mobilier

S'asseoir et marquer une pause pour contempler la nature ou tout simplement pique-niquer sera bientôt facilité par le renouvellement du mobilier. Tables, chaises et bancs vont bénéficier d'une remise à neuf.

Des ponts rénovés

Les deux ponts enjambant la Rémarde vont voir leur plancher changé et leurs rampes repeintes.

Ce n'est pas fini...

Prochaimement, avec l'aide des deux gardes-rivières, un relevé de la biodiversité de la Rémarde sera effectué. Nous vous communiquerons le contenu de cet inventaire.

D'où le Parc de l'Aleu tire-t-il son nom ?

Aleu ou Aleu est un nom germanique : « All » ou « Al » signifiant Tout et « EN » signifiant Bien.
On retrouve ce terme dans la loi salique, code élaboré entre le IX^e et le XI^e siècle pour les peuples des Francs dont Clovis, l'onde par alliance d'Arnoul, fut l'un des premiers rois. Les Francs se sont installés sur des ruines gallo-romaines, échappant à la destruction foudroyante des terres et des personnes. En droit féodal, l'Aleu était le domaine héréditaire conservé en toute propriété libre et franc de toute redevance.

« Villes et villages fleuris », un label en faveur du cadre de vie.



Collaboration avisée.

Le label départemental « villes et villages fleuris » s'adresse aux communes souhaitant valoriser leur environnement et ainsi améliorer le cadre de vie de ses habitants.



Notre commune, ayant fait le choix de s'engager dans une démarche de gestion durable de ses espaces publics et d'amélioration du cadre de vie, a sollicité son inscription au label « Villes et villages fleuris ». Bien au-delà de la volonté de décrocher une nouvelle distinction, cette démarche vise à obtenir un nouvel outil d'aide et de conseils en matière d'aménagement de nos espaces verts, dans le respect de l'identité du territoire.

Une première rencontre avec le jury-expert s'est déroulée le 17 juin 2021. Annick Lachaux

Lucien-Brun, adjointe à l'Environnement, au fleurissement et à l'écologie, le directeur des services techniques et le responsable des espaces verts ont présenté la ville, sa stratégie d'aménagement et de gestion des espaces publics sans omettre les difficultés rencontrées. Les entrées de la commune, ses espaces verts ainsi que le centre-ville ont donné lieu à des remarques, observations et conseils par les membres du jury.

Nos points forts

Ce sont essentiellement les parcs Arsonneau et de l'Aléu. Ce dernier ayant particulièrement intéressé

le jury par sa gestion en faveur de la protection des berges et de la biodiversité prairiale. Il servira d'ailleurs prochainement de support à une visite organisée par le Comité départemental des Yvelines de « Villes et villages fleuris ».

Autre point fort, la gestion du rond-point rue du Port-Epic avec la plantation d'arbres effectuée par le passé par les habitants, ainsi que la préservation des graminées et autres espèces sauvages en son centre.

Nos points faibles

Les entrées de ville, les ronds-points, le fleurissement en ville

www.saintarnoultenyvelines.fr



Le parc de l'Aléu invite à la promenade, tout en préservant la biodiversité. Les berges restent des refuges pour la flore et la faune, à l'image des surfaces du parc non tondues.



Le rond-point rue du Port-Epic questionne avec sa surface «sauvage». Dans ce cercle d'herbes hautes, la faune y trouve gîte et couvert.

et bien d'autres sites à réhabiliter (cimetière, parvis et abords de l'église...). Les projets annoncés par l'équipe municipale ont, fortement intéressé le jury départemental constitué de professionnels chevronnés et passionnés. Le travail est immense et les conseils qui nous seront prodigués se révéleront d'une grande utilité pour notre futur.

Une grille d'évaluation a été présentée pour l'obtention d'un premier label. Cet outil d'accompagnement, articulé autour de 60 critères, permettra à la commune de piloter les différentes actions en faveur du cadre de vie. Ainsi la motivation,

la stratégie d'aménagement paysager, le fleurissement, les modes de gestion en faveur de la biodiversité, du patrimoine bâti et les actions d'animations représentent autant d'axes de travail pour notre commune. Pour bien valoriser notre ville le concours de tous est bienvenu. Chaque Arnolophilien est invité à contribuer à la propreté et au fleurissement de sa rue et de son quartier. Le partage d'idées et les actions collectives sont nécessaires pour avancer ensemble afin d'améliorer notre cadre de vie.



Le fil de la Rémarde regorge de biodiversité

Aurélien Perrier, garde rivière à la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires, Annick Lachaux Lucien-Brun, et le Pr Philippe Keith du Muséum national d'Histoire naturelle ont effectué un relevé des espèces végétales et animales visibles par tous, le long de la Rémarde, en parcourant la sente des Amorceaux puis le parc de l'Aléu. Nous avons relevé sur notre passage 37 espèces végétales et animales différentes, de la libellule au goujon en passant par l'iris des marais au milipèdus perforé, à rivelle notre adjointe au maire. Ce premier recensement pourrait servir d'appui à une balade en famille à la découverte de cette richesse naturelle à préserver.

Retrouvez cet inventaire à télécharger sur le site internet de la commune à la rubrique Cadre de vie > Environnement > Balade au fil de l'eau

www.saintarnoultenyvelines.fr

Gestion des berges : l'entretien de la ripisylve.



L'eau, source de vie.

Pour que la rivière puisse suivre son lit, il convient pour le riverain d'apporter toute son attention. Explications.



Sur les parcelles privées il est du devoir du ou des propriétaires de veiller au bon fonctionnement de la rivière : en particulier du bon état écologique de la ripisylve.

L'entretien de la ripisylve

La ripisylve correspond à la végétation qui se développe naturellement sur les berges des cours d'eau. C'est une zone de transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre.

Selon l'article 1 de la Loi sur l'eau du 31 décembre 2006, « L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. »



Ripisylve d'un cours d'eau - Neige des prés



Polygone d'un cours d'eau - Neige des prés



Ripisylve d'un cours d'eau - Neige des prés

chacun d'eux possède la moitié du lit, suivant une ligne virtuelle tracée au milieu des cours d'eau, sauf prescription contraire.

Public ou privé : qui entretient ?

Il est de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) de répondre à un besoin de replacer la gestion des cours d'eau au sein des réflexions sur l'aménagement du territoire.

Les deux gardes-rivières de Rambouillet Territoires ont pour mission de surveiller les cours d'eau et leur évolution : qualité et propreté de l'eau, état du lit, des berges. Ils informent les représentants des communes de l'eau et de la pêche des problèmes ou infractions constatées. Ils assurent l'entretien sur les parcelles publiques, ils conseillent et accompagnent les riverains.

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la Nation. »

À qui appartient la rivière ?

Le lit mineur de la rivière appartient au propriétaire riverain. Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents,



Quel rôle joue la ripisylve ?

Ce cordon végétal représenté par l'ensemble des formations bosquées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives, s'étend sur une largeur de quelques mètres à une dizaine de mètres et joue différents rôles :

- Apporte un ombrage qui régule la température de l'eau et la végétation des cours d'eau
- Stabilise les sols, par les systèmes racinaires
- Protège les berges de l'érosion et les terres adjacentes
- Atténue la puissance des crues formant des obstacles souples
- Favorise le ruissellement et le lessivage des sols
- Contribue à réduire les pollutions agricoles comme la présence de nitrates
- Joue le rôle de milieu tampon entre le cours d'eau et l'activité humaine
- Protège et abrite les auxiliaires pour les cultures
- Offre des espaces de vie variés pour de nombreux animaux : insectes, oiseaux ou mammifères
- Représente un « couloir vert et bleu » pour permettre les déplacements de toutes les espèces
- Préserve et embellit le paysage local

Les bons principes de gestion

Les opérations d'entretien de la végétation doivent respecter les cycles biologiques. Les interventions sur la ripisylve n'ont jamais lieu entre avril et août et respectent les périodes de reproduction de la faune piscicole.

- L'abattage ciblé des sujets posant de réels problèmes, vieillissants, morts, pouvant constituer une entrave à l'écoulement, espèces non adaptées.
- L'élagage des arbres et arbustes ainsi que le recépage afin de rayonner la végétation en place : couper tout ou partie des rejets provenant d'une souche tout en assurant la pérennité de celle-ci
- L'entretien des embâcles : l'accumulation de débris végétaux auxquels peuvent venir s'ajouter d'autres déchets
- Favoriser l'implantation d'espèces végétales arborescentes (saule, frêne, saule...), herbacées (buis, troène, cornouille, saules buissonnants...) ou herbacées (roseaux et plantes des rives comme les iris jaunes...)
- La lutte contre les espèces invasives telles que le bambou, le buddleia, l'élanthe, le renoué du Japon...



Chaque propriétaire a des droits et des devoirs

- Maintenir un débit réservé dans le cours d'eau pour garantir la vie, la circulation et la reproduction des espèces
- Entretien la ou les rives par l'élagage et le recépage de la végétation arborée, la plantation d'espèces adaptées
- Enlever les embâcles, les déchets flottants et maintenir l'écoulement naturel des eaux
- Assurer le bon maintien des berges, préserver le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques
- La prévention de pollutions : les cours d'eau sont victimes de multiples atteintes au niveau de rejets ou du stockage de déchets sur les berges
- Il est interdit de jeter, déverser ou laisser s'écouler dans les eaux une quelconque substance susceptible d'avoir des effets néfastes sur la santé publique, sur les écosystèmes aquatiques ou sur la qualité de la ressource en eau pour l'alimentation humaine et animale

Les travaux de protection de berges sont soumis à des procédures de déclaration ou d'autorisation à réaliser auprès de la police de l'eau selon leurs tailles et leurs natures.

À proscrire

Un défaut d'entretien, voire la destruction de la ripisylve, est un des facteurs principaux du dysfonctionnement de la rivière.

- Les coupes à blanc qui entraînent le réchauffement des berges, l'érosion des berges et par conséquent la nécessaire mise en œuvre de travaux de protection des berges
- L'entretien à l'épaveuse qui présente l'avantage d'être pratique et rapide mais qui affaiblit les arbres et facilite le développement des maladies
- Le désherbage chimique est formellement interdit dans le cadre de la réglementation sur les zones non traitées le long des cours d'eau sur une largeur minimale de 10 mètres

Vous souhaitez obtenir des conseils pour l'entretien de vos parcelles, vous avez un problème d'érosion, n'hésitez pas à contacter le service Cycle de l'eau de Rambouillet Territoires (cycledesau@r78.fr)



Barrage installé sur la Rémarde en sous-bois en juin 2021 : l'INTERDIT ! Il change le flux de l'eau en amont et en aval, perturbe la flore et la faune et a une incidence grave sur l'écoulement de l'eau notamment lors des crues et inondations. Les gardes-rivières ont démonté le barrage. L'ont signalé aux autorités compétentes.



L'environnement, c'est l'air que nous respirons, la chaussette et les parcs que nous foulons, mais ce sont également les cours d'eau, qui tôt ou tard alimentent notre robinet. Il est donc essentiel de les respecter.

www.saintarnoultenyvelines.fr

www.saintarnoultenyvelines.fr

Espaces verts et biodiversité : une préoccupation actuelle pour l'environnement des Arnolphiens.



Un cadre de vie naturel.

Saint-Arnould est une ville verte. Saint-Quentin est verte, parce qu'elle est la capitale de la forêt. Saint-Arnould est en grande mutation pour devenir une ville verte et durable.



Comme dans tous les villages autour de notre commune, les infrastructures urbaines et les aménagements verts sont en cours de mise à jour et ne sont plus adaptés aux conditions actuelles complexes liées à l'arrivée de nouveaux habitants et aux problématiques environnementales liées au changement climatique : sécheresses, canicules, inondations, incendies... Pour une ville en pleine

transition vers les énergies renouvelables, les infrastructures urbaines et les aménagements verts sont en cours de mise à jour et ne sont plus adaptés aux conditions actuelles complexes liées à l'arrivée de nouveaux habitants et aux problématiques environnementales liées au changement climatique : sécheresses, canicules, inondations, incendies... Pour une ville en pleine

transition vers les énergies renouvelables, les infrastructures urbaines et les aménagements verts sont en cours de mise à jour et ne sont plus adaptés aux conditions actuelles complexes liées à l'arrivée de nouveaux habitants et aux problématiques environnementales liées au changement climatique : sécheresses, canicules, inondations, incendies... Pour une ville en pleine

Un état des lieux. Saint-Arnould est une ville verte. Saint-Quentin est verte, parce qu'elle est la capitale de la forêt. Saint-Arnould est en grande mutation pour devenir une ville verte et durable.

« Des arbres à planter et des espaces verts à créer et préserver. »

www.saintarnould.fr



La gestion des zones humides : un véritable réseau bleu.

La Rivière. Les travaux de réhabilitation du cours d'eau sont en cours avec la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires RTTB dans le cadre de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) et les

inondations. Nos villes n'ont pas adapté aux phénomènes : inondations, sécheresses et de courts durées, nous allons devoir trouver des solutions d'adaptation. Des zones de non-batiment sont mises en place pour préserver plantes, insectes, oiseaux... Un projet de rénovation qui court



gérer les zones humides. Les zones humides sont en cours de réhabilitation sur la partie communale de la Rivière (Eclair septembre 2021).

Le parc de l'Alou. Le parc de l'Alou offre un système hydraulique complexe. La protection des berges, dont certaines parties ont été renforcées de végétaux adaptés est d'une importance capitale dans ce processus de lutte contre

pour personnes à mobilité réduite, sentier botanique, sélection des bords en bois... Il est en cours d'étude. Il s'agit d'un plan précis du parc qui a été récemment révisé par un géomètre.

Les zones forestières en forêt de Brieux. La présence de la forêt communale de Brieux est un atout pour la ville. La forêt est gérée par l'ONF, comme les 5 autres communes



qui elle contient. Les zones forestières sont en cours de réhabilitation sur la partie communale de la Rivière (Eclair septembre 2021).

Le parc de l'Alou. Le parc de l'Alou offre un système hydraulique complexe. La protection des berges, dont certaines parties ont été renforcées de végétaux adaptés est d'une importance capitale dans ce processus de lutte contre

pour personnes à mobilité réduite, sentier botanique, sélection des bords en bois... Il est en cours d'étude. Il s'agit d'un plan précis du parc qui a été récemment révisé par un géomètre.

Les zones forestières en forêt de Brieux. La présence de la forêt communale de Brieux est un atout pour la ville. La forêt est gérée par l'ONF, comme les 5 autres communes

• D'autres sites sont à l'étude : Pour certaines de ces actions, des aides à la conception sont en cours de mise en œuvre. Avec le concours de la Ville et de la Région, des conseils avisés nous seront donnés en 2022 pour la mise en œuvre de ces actions.

Les zones forestières en forêt de Brieux. La présence de la forêt communale de Brieux est un atout pour la ville. La forêt est gérée par l'ONF, comme les 5 autres communes

pour personnes à mobilité réduite, sentier botanique, sélection des bords en bois... Il est en cours d'étude. Il s'agit d'un plan précis du parc qui a été récemment révisé par un géomètre.

Les zones forestières en forêt de Brieux. La présence de la forêt communale de Brieux est un atout pour la ville. La forêt est gérée par l'ONF, comme les 5 autres communes

Le conseil a été tenu en 2021 par une société externe et est régulièrement entretenu par nos services techniques chaque semaine.

Les zones forestières en forêt de Brieux. La présence de la forêt communale de Brieux est un atout pour la ville. La forêt est gérée par l'ONF, comme les 5 autres communes

pour personnes à mobilité réduite, sentier botanique, sélection des bords en bois... Il est en cours d'étude. Il s'agit d'un plan précis du parc qui a été récemment révisé par un géomètre.

Les zones forestières en forêt de Brieux. La présence de la forêt communale de Brieux est un atout pour la ville. La forêt est gérée par l'ONF, comme les 5 autres communes



« Adhérer à une association nature ou créer la nôtre. »

<http://www.sagepub.com/journalsPermissions.nav>

Réclamez votre compositeur au
SICTOM 0 600 49 50 61 (N° vert)

comme les huondelles dont le dard n'est plus à démontrer. Si vous avez un site propice ne démontez pas les nids et protégez le mur des dijections en plaçant une planchette en dessous.



Il y a les insectes que l'on aime et ceux que l'on déteste. Cependant ils forment un immense groupe dans le monde du vivant. Nous ne pouvons pas vivre sans leur présence. En organisant votre jardin avec des forêts plantées vous pourrez les observer à loisir et vous aurez plus de fruits sur vos arbres.

Offrez aux oiseaux des nichoirs, un abreuvoir et une mangeoire à l'abri de la pluie et hors de portée des prédateurs. Pensez à nettoyer les mangeoires régulièrement, ainsi que les nichoirs en hiver. Des nids artificiels sont les bienvenus pour certaines espèces.

Amoult a une place de choix dans la gestion de la trame bleue. Ces zones sont importantes pour la protection contre les inondations et des formes de vie associées. Les parties inférieures de Sambour

territoires surveillant et contrôlant
sur tout notre réseau d'eau.

B. Se promener et observer
Sortez et promenez-vous, dans nos ovies, sentiers, campagnes et forêts aux alentours pour y redécouvrir les saisons et leurs plantes. Notre commune est riche de découvertes pour qui sait simplement regarder !
Immortalisez vos rencontres du vivant, plantes ou animal, en faisant une photo, c'est tellement facile aujourd'hui, prenez un croquis, un dessin... Partez...

Mychal is just another cow

Quelques randonnées à découvrir ou redécouvrir au de Saint-Arnould-en-Yvelines

9. Adhérer à une association

natures/ créer la nôtre
Voilà un grand vide dans
notre commune... Il n'y a plus
d'association « nature ». Depuis
le départ du club CPN « Connaitre
Protéger la Nature » que sont
devenus ces clubs. Ces clubs visent à
protéger l'environnement, à
l'étudier et à la faire connaître.
Ils participent à divers événements
manifestations à faire aimer ce
que nous ne vivons pas tous.

Le travail à mener est grand
soyez nature à l'homme, action

conservation, espèces naturelles et Amphibiens de tous âges, faire ser la participation active scolaires.

Qui a envie de s'investir ?
La marine crée une culture

10. Organiser un nettoyage quartier
Roul le monde peut participer
faisons attention à toujours eff
les tâches de son domaine en

and there is nothing at all of course

Les poubelles les plus courantes peuvent être évitées grâce à des règles de déchets sur la voie.

au pied du container vert, dans
la boîte en carton, les déchets

Nous sommes tous concernés et leur travail doit être salué par la collectivité.

11. Mais de better, plus de chert.

Des constructions il y en aura encore beaucoup... Pourriez-vous les peindre plus vertes ?

ke... Data not often incorp...

de luer contre les canicules, le risque d'inondations liés aux pluies torrentielles qui engorgent parfois des pentes riches de terrains, l'urbanisation dense multiplie les problèmes. Les experts vertes dénoncent le principe même du pavé urbain qui ne laisse aucun espace à l'eau.

« *... la fin de la vie* »

Les contributions à venir doivent tenir compte de ce contexte actuel et doivent être pensées pour les futurs et non pour le passé, c'est à dire construire

selon une architecture en 5 Tiers
de matériaux au maximum

Thermique et son environnement.
Pas de panne, ni papier de
cigarettes, pas d'espaces vides
ni de constructions
sans vent et des parkings en
nombre suffisant.

Si vous êtes une jeune personne
aux hautes ambitions, aux espaces
de parking en nombre
maximum les espaces d'attente
ou inférieurs. Les maisons aux
espaces intérieurs + l'extérieur.

En résumé ce ne sont que

17 actions de bon sens à considérer ici. Cependant la liste pourrait être beaucoup plus longue. Dans notre cas de plus

connaître c'est être en face avec,
la parole se met à l'œuvre, on se

12. Et... plantons des arbres !



planter, entretenir et surveiller la croissance, les diageurs, tous les acteurs de la transformation du bois et tous ceux qui utilisent cette matière première. Même si les conditions en ville

Oiseaux des champs, des forêts et des villes : **comptez-les.**



À chacun ses plumes.
Ils font partie de notre quotidien au point de se plus y penser vraiment. Attention, ils ne sont pas tous égaux. Les différentes populations d'oiseaux, une campagne nationale invite chaque citoyen à les compter depuis son jardin, son balcon ou même dans un parc public.



Les migrants ont, depuis notre départ pour des contrées plus chaudes et nos oiseaux sédentaires se font également très discrets. Finalement, les oiseaux ont pris leur envol.

L'absence de feuilles sur les arbres, la disparition hivernale des insectes, le froid, la faible luminosité, la présence des prédateurs, aux mêmes endroits, engendrent la maladroite chez les oiseaux. Le plus grand défi est donc difficile à observer. Mais au détour d'un sentier vous pourrez observer certains d'entre eux passant furtivement de branche en branche ou gratter le sol et parfois se déplacer en bande.

L'hiver est une période difficile pour les oiseaux et beaucoup d'entre eux, qu'ils soient habitants des champs, des forêts ou des villes, vivent aussi dans les parcs, les jardins et les espaces verts environnants. Quelques-uns viennent fréquenter avec assiduité les mangeoires.

Les 29 et 30 janvier, comptez les oiseaux.

Janvier est la période idéale pour observer et compter les oiseaux.

PROCHAIN COMPTAGE LES 29 & 30 JANVIER 2022 !
PENSEZ À RÉSERVER 1h DE VOTRE WEEK-END !
Rendez-vous sur www.comptageoiseaux.org

www.santamoutierlyvelles.fr

qui fréquentent les mangeoires. C'est le moment de l'année où les oiseaux sont les plus nombreux. Pour la Ligue pour l'Observation et la Protection des Oiseaux (LPO) et le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris (MNHN) pour vous donner à passer une heure, bien installés au chaud, ou dès à participer au comptage hivernal des oiseaux des jardins.

Compter les oiseaux de votre jardin et apprendre à les identifier, c'est contribuer à un projet scientifique mené par la LPO et le Muséum National d'Histoire Naturelle.

Comment participer au comptage ?

- Prendre 1 heure de son temps le samedi 29 ou le dimanche 30 janvier.
- Le comptage est facile puisqu'on ne compte que le chiffre le plus grand d'oiseaux de la même espèce qui se trouvent.
- Pour reconnaître les oiseaux et les compter, téléchargez les fiches de comptage. Le tout peut se réaliser en famille autour d'un chocolat chaud.

www.lesoiseaux.org/78

Votre contribution à cette expérience, des sciences participatives, permet de venturer les tendances évolutives des populations de diverses espèces et en particulier des oiseaux résidents sur notre territoire national ou local.

Connaître l'évolution des populations d'oiseaux en France. Pourquoi est-ce important ?

Le bilan des études concernant trente années de comptage des oiseaux en France à travers divers protocoles (DIOC, Sire, Temporal

des Oiseaux Communs), fait état d'une disparition inquiétante des espèces spécialisées. Tandis que les espèces généralistes (pigeon-ramier, mésange bleue, merle noir...) semblent en bonne forme (+75% depuis 1989). Les espèces spécialisées des milieux urbains (29%) et agricoles (30%) voient leurs effectifs en chute libre sur la période 1989-2019. Les milieux spécialisés favorisent le maintien malgré de fortes disparités entre certaines espèces. Les causes du déclin des espèces spécialisées et de l'augmentation



à cette opération ! Les nombres de données collectées et d'oiseaux observés restent eux aussi stables, respectivement 145 165 données et 541 422 oiseaux.

Quelles sont les espèces les plus nombreuses ?

Le Mésange domestique, la Mésange chabbonnière et la Mésange bleue sont, comme toujours, les espèces observées le plus abondamment dans les jardins lors du comptage. Plus de 100 000 Mésanges domestiques ont ainsi été dénombrées, 50 000 Mésanges chabbonnières et 43 000 Mésanges bleues.

Nous aidons les oiseaux, preuve en sont les rayons bien remplis des mangeoires et des jardinières offrant toute une panoplie de graines, de mangeoires et de nichoirs. Attention certaines règles sont à respecter pour le bien-être de nos compagnons ailés.

Ainsi, la LPO préconise un nourrissage seulement durant la mauvaise saison, en période de froid prolongé. Le nourrissage peut également être pratiqué de la mi-octobre à fin mars. Il n'est pas conseillé de nourrir les oiseaux au printemps et en été. D'une part car beaucoup d'entre eux deviennent insoucients à

Pour compléter à cette opération, déposer des nichoirs adaptés aux oiseaux cavernicoles est une solution facile et efficace à mettre en œuvre. Des modèles préfabriqués existent mais il est très intéressant de les construire soi-même et d'associer des enfants à cette activité.

A chaque oiseau son nichoir !

Quel type d'oiseau convient le mieux, quelle taille, quel diamètre d'ouverture selon l'espèce, où le placer, comment le fixer, quand le fixer...

Retrouver toutes les réponses à ces questions à l'adresse :

www.lesoiseaux.org/78

LES ESPÈCES LES PLUS OBSERVÉES

Mésange domestique, Mésange chabbonnière et Mésange bleue ont, comme toujours, les espèces observées le plus abondamment dans les jardins lors du comptage. Plus de 100 000 Mésanges domestiques ont ainsi été dénombrées, 50 000 Mésanges chabbonnières et 43 000 Mésanges bleues.

Quelles sont les espèces les plus fréquemment observées ?

La Mésange chabbonnière est présente dans 80% des jardins. Le Rouge-gorge confirme pour la troisième année consécutive sa place de seconde espèce la plus fréquente. Le Mésange domestique remplace la Mésange bleue dans le top de liste. En moyenne ce sont 31 oiseaux qui ont été observés par jardin. Il s'agit du chiffre le plus bas depuis le lancement de cette opération en 2013.

Mangeoires, abreuvoirs et nichoirs

Nous aimons voir les oiseaux et beaucoup d'entre nous possèdent un jardin ou un balcon peuvent accueillir une mangeoire.

cette saison, et d'autre part, afin de ne pas créer de relation de dépendance vis-à-vis des jeunes oiseaux de l'année qui doivent apprendre à se nourrir par eux-mêmes.

Retrouvez les conseils sur :

www.lesoiseaux.org/78

De nombreux oiseaux, comme les Mésanges, habitent leur nid dans une cavité, arbre creux, trou dans un édifice ou sous un toit... Malheureusement, ces cavités naturelles se raréfient de façon alarmante car les arbres creux sont arrachés, les bâtiments rénovés... Même si le milieu offre des ressources alimentaires suffisantes, il ne présente alors plus les sites favorables à la nidification.



Le respect de quelques règles est essentiel pour rendre habitable un nichoir selon l'espèce choisie.



Le respect de quelques règles est essentiel pour rendre habitable un nichoir selon l'espèce choisie.

www.santamoutierlyvelles.fr

www.santamoutierlyvelles.fr

Entre la forêt et ses riverains : une harmonie à préserver.



De feuilles en épin.

La forêt domaniale de Bèze-Doudan compte 1600 hectares situés sur les communes de Doudan, Les Granges-le-Bas et Courmoulin dans le département de l'Aube. Elle est gérée par l'ONF.

Avec ses peuplements denses, ses arbres de légende, une grande qualité paysagère, des espèces animales et végétales remarquables, la forêt de Bèze-Doudan offre une multitude de facettes changeantes par son relief et ses paysages. Ses landes à bruyères laissent place aux trou-buis dans des chemins ou aux nouvelles sècles de châtaigniers.

et seigneurs qui y pratiquaient la chasse. Les grands arbres comme les sangliers, chevreuils et cerfs sont toujours présents sur le massif.

Il était une fois la forêt...
Ce territoire boisé, parcouru de cours d'eau, a été un site privilégié pour l'implantation humaine. On y retrouve ainsi des traces depuis le néolithique ancien (4000 ans av. J.C.). Les Ligures, Celtes et Romains ont contribué à y rendre l'économie locale florissante. Mais dès le 19^e siècle, les invasions

successives des peuples Barbares et Normands laissent derrière elles ruines et trous jusqu'à l'apparition de la modernité apportant la protection des populations par les seigneurs. La forêt apporte alors des ressources vitales pour les habitants qui y puisent le bois pour construire et se chauffer, la nourriture avec le gibier, les fruits et les plantes. Le gland permettait de nourrir les cochons et les châtaignes servaient à l'élaboration d'un pain très précieux lors des famines.

www.saintarnaudl'herminette.fr

Et si la conservation de vieux bois était vitale pour nombre d'espèces ?

La conservation d'arbres matures, sénescents et morts permet de compléter la mosaïque des habitats forestiers et de boucler le cycle de la vie de la graine : de la germination à la mort de l'arbre. Scieries, caprimones, beaucoup d'insectes, mais aussi batraciens, reptiles, petits rongeurs, oiseaux, nombre de champignons et toute une foule d'êtres vivants y trouvent le gîte et le couvert, beaucoup travaillant pour décomposer le bois en humus.



Un vagabond protégé mais en danger : le hérisson aime fréquenter les haies ce qui le conduit le plus souvent à proximité des routes...



En 1870 l'ancienne forêt royale de Doudan devient propriété de l'État, tout comme l'ancienne forêt privée du Bèze en 1979.

Le chêne domine
Le chêne sessile est l'essence majoritaire de la forêt (70%). Il possède une croissance remarquable avec une régénération naturelle aisée et facilitée par des glands productifs. Le chêne pédonculé est rare (moins de 1%). Le châtaignier est présent principalement sur le massif du Bèze (10%), charme (8%), hêtre, pin sylvestre et

de pomiers et poiriers sauvages. Parmi des glands d'origine connue au service glands et plants de l'ONF. Office National des Forêts.



Une savanette de mares

Un réseau de 60 mares constitue l'élément écologique majeur de la forêt. Depuis plus de 15 ans des travaux de réajustement et de mise en valeur sont menés autour d'un plan de gestion et d'entretien établi. L'étude de la faune et de la flore a permis de mettre en évidence la présence d'espèces rares et protégées.

Une douzaine d'espèces végétales remarquables

« déjà peu répandues ». Parmi lesquelles plusieurs protégées régionales et certaines espèces classées en « de France ».



Parmi les espèces animales

La forêt recense une quarantaine d'espèces d'oiseaux protégées, 8 espèces d'amphibiens, 6 espèces de reptiles, un grand nombre d'invertébrés comme les lépidoptères (papillons), coléoptères, odonates (libellules et demoiselles)... ainsi que des mammifères comme le renard, blaireau, lièvre, lapin, cerf, chevreuil, sanglier, des mustélidés (gouton, fouine, belette, martre) et 8 espèces de chiroptères (chauves-souris).



Les champignons aussi...

Les amateurs sont nombreux à parcourir les parcelles forestières et les haies à la recherche de cèpes, chanterelles et autres espèces comestibles. Les champignons mycéliens installent d'ailleurs une bonne dizaine de plus de 1000 espèces pouvant se rencontrer en automne, toutes ne sont pas comestibles. Dans les forêts publiques et avec autorisation le volume prélevé ne doit pas excéder 5kg, soit 5 litres. De même les cueillettes doivent être effectuées en fonction des saisons, peuvent être interdites si elles sont trop nombreuses. Si la cueillette est interdite tout contraire, la vente est interdite. Sont interdites également les cueillettes de plantes protégées.



www.saintarnaudl'herminette.fr

www.saintarnaudl'herminette.fr



à fleur:
Quand on étoupe le nez avec un mouchoir, on jette tout d'un coup ses réflexes pour attraper une fleur. Ça veut dire que l'instinct est brisé et que tout va bien. Pour autant, Dame Nature aime un bon point de frappe au nez grâce à une de ses plantes. La valériane provoque une réaction de bon sens, permet de tenir debout, de sentir, de vivre.

Avant tout il y a la graine... Les **alimènes** fruits secs ne contenant qu'une graine comme la noisette, les **drupages** (graines enfermées dans un noyau comme la cerise), les **baies** fruits charnus renfermant plusieurs graines comme le raisin, les **siliques** (ou fruits élongés des cucurbitacées par exemple)... Et la graine voyage avec le vent, les animaux, l'eau, inventant son mode de dispersion ou s'endort pendant parfois très longtemps. C'est elle qui porte la vie et elle deviendra peut-être l'arbre de demain ou le fleur au bord du ruisseau, égayant la rue. Les espèces plantées à la ville d'ordinaire ont tout un monde insoupçonné



Les riverains ont en charge l'entretien des abords de leur maison individuelle
Pour ceux qui en ont la possibilité en fonction de leur localisation et de la configuration du terrain, qui doit être suffisamment large, préconise-t-on un sachet de « graines de pierre de murs » chez une jardinerie habituelle.



Nous sommes artisans de nos paysages. Nous obéissons la nature urbaine sans toujours y accorder l'attention qu'elle mérite. Prenons un peu de temps au détour de nos espaces verts pour observer nos plantes, herbacées même modestement, savoir les rattacher à une famille et ainsi appréhender la diversité végétale et surtout, communiquer à nos enfants cette curiosité naturelle envers le vivant, qui est notre richesse à tous.

Sa capacité naturelle à tolérer la végétation herbacée élevée, en partie liée sans doute à sa grande taille au moment de la floraison, l'aide aussi à concurrencer ou à se maintenir dans des milieux non entretenus par le pâturage ou le fauchage, facteurs souvent décisifs pour nombre d'autres orchidées.

Afin d'être présente à tous, une petite parcelle non tondue sera consacrée sur un secteur éliminé de la Couille verte.

Zoom sur 3 espèces végétales à caractère envahissant.



Elles sont parmi nous.
Les espèces biologiques envahissantes sont d'origine exotique et se développent dans les écosystèmes locaux, menaçant la biodiversité et les espèces locales.

Les espèces exotiques envahissantes et les impacts qu'elles engendrent sont une préoccupation majeure pour les gestionnaires d'espaces naturels, notamment pour les habitats à fort enjeu de conservation mais également pour les espaces verts et zones humides.

Le Laurier du Caucase, *Prunus laurocerasus*
En hiver lorsque les feuilles sont tombées, le bois, les pins restent verts ainsi que le Laurier du Caucase ou Laurier Palme installé hors des jardins, avec son port arboreux et ses feuilles bien vertes et vernissées. Cet arbre fleurit et fructifie, ses drupes noires sont consommées par certains oiseaux.

disentiment les grilles ou leurs tentes. Il se multiplie surtout avec le développement de ses racines qui dégringolent ou par marottage.
Le Laurier Palme vendu en jardinerie est essentiellement utilisé pour les haies comme pare-vent. Il est considéré comme une plante envahissante sur une grande partie de l'Europe. Le Laurier du Caucase se développe au détriment des espèces locales, des jeunes arbres et des plantes potagères nécessitant de la lumière. Il modifie le paysage. Son implantation hors des jardins résulte des déchets verts abandonnés par les particuliers souvent en limite forestière et de la démolition

de ses grilles par les oiseaux.
Cornelia : Enfonces vos restes de saules à la déchèterie et abaissez des buissons d'espèces locales pour vos haies.

Le savez-vous ?
Le Laurier Palme est toxique pour l'homme et pour certains animaux domestiques. Tiges, feuilles, graines et au-delà de 10 fruits provoquent vomissements, diarrées, nausées, détresse respiratoire et troubles neurologiques nécessitant une hospitalisation rapide, entraînant parfois le mort. Comme beaucoup de plantes d'origine exotique, il est aussi utilisé en pharmacologie.

www.santamarchienvieilles.fr

Le noyer du Caucase, *Juglans regia*
Le Noyer du Caucase est présent au sud de l'Aix, le long de la Rémoude. L'abattage d'une première partie a commencé cet hiver.

Cette espèce est déclarée « plante nuisible » dans les zones de prédilection comme les zones humides et bords des rivières. Elle se reproduit à une vitesse colossale, surtout par dragonnage, formant des bosquets denses préjudiciables à la végétation indigène des rivières. Elle a été introduite en Europe en 1784 et en 1862 en France.

Très peu d'informations sont disponibles concernant la gestion du Noyer du Caucase. À condition d'être tentés avant d'être réalisés à grande échelle, quelques méthodes de gestion peuvent toutefois être envisagées.

Une lutte concertée (Photo)
Le choix a été fait en lien avec les gardes riverains de Rémoude. Les territoires de prédilection à l'abattage de ces arbres afin de redonner de la lumière au cours d'eau du parc de l'Aix et ainsi limiter leur prolifération. Une partie du linéaire de rivières a été éliminé. Une surveillance des rejets est mise en place et

une plantation par bouturage de saules est mise en œuvre par les services des espaces verts afin de concurrencer et peut-être à terme éliminer ces arbres classés envahissants. Un suivi permettra de voir l'évolution de la végétation. Le Noyer du Caucase, comme la plupart des noyers, serait aussi capable de produire une substance toxique la sève de la végétation locale. A surveiller.

La Renouée du Japon, *Rubus japonicus*
En Europe vers 1850, elle a été une plante ornementale courante devenue aujourd'hui une invasive indésirable. La Renouée du Japon est représentée actuellement par 2 espèces et leurs hybrides, en tout une trentaine de noms botaniques.

Des « petits noms latins » en pagaille !
Probablement introduite une première fois au Japon par les japonais, elle s'est propagée ensuite dans le territoire au XVIII^e siècle.

Carl Linnaeus, Suédois et élève de Linné, arriva au Japon en 1775 et échangea des plantes contre des connaissances médicales. Quelques illustrations sont envoyées à Maarten Houttuyn, médecin botaniste à Amsterdam, qui en 1777 compile le travail initié par Linné, commentant une erreur qui fait classer la Renouée dans un nouveau genre et l'appelle *Rubus japonicus*, nom utilisé jusqu'en 1901.

En 1844 elle est renommée *Polygonum japonicum* par Philipp von Siebold, docteur en médecine à Leipzig. Il fonde une compagnie florissante et la Renouée connaît un immense succès en Europe, notamment, en France, où elle est considérée comme une plante à caractère envahissant. Elle a été introduite sous un autre nom *Polygonum sieboldii* jusqu'à la fin du XIX^e. C'est une plante pérenne qui envahit l'Europe simplement par multiplication végétative. Une espèce proche, la Renouée



de Saïhaline, collectée dans l'extrême-Orient russe par un médecin, s'échange aussi dans les jardins et est introduite en France en 1845. Cette dernière espèce, très fertile, s'hybride des jardins, s'hybride avec la première pour donner ce que l'on pourrait appeler des « super-hybrides ». La Renouée change encore et encore de nom entre 1900 et 2011. C'est tout un labyrinthe nommé dans la grande histoire de la botanique jusqu'à nos jours. Les années 2000 ont vu la naissance de la phylogénie moléculaire. En 2011, 2 genres distincts et 2 noms sont alors attribués : *Rubus japonicus* (Houtt., 1777) ou *Polypogon japonicus* (L.) Siebold (Nakai, 1922) (famille des Polygonaceae).

De 1777 à 2011 la Renouée a donc été baptisée une dizaine de fois mais durant toutes ces années elle s'est installée confortablement démontrant son pouvoir adaptatif sans commune mesure.

Une faculté pour conquérir !
Le TOP des envahissantes

Provenant d'une zone humide d'origine, elle est arrivée aux conditions difficiles. Elle aime les substances riches en azote, la croissance de ses racines et grandit rapidement. Ces Renouées et leurs descendants hybrides représentent : des formes sélectionnées par la nature pour reconquérir les espèces, des plantes grimpantes à forte productivité et grande diversité génétique.

des habitats qui se créent entre eux ou avec les espèces parasites. Si la Renouée du Japon est plus fréquente que celle de Saïhaline, elle est souvent l'espèce invasive la plus dynamique d'expansion sur notre continent et également en France. Ces plantes colonisent les rives des cours d'eau mais aussi les bords de routes ou terrains abandonnés.

Leur impact est négatif par rapport aux espèces végétales autochtones et animales associées, menaçant les espèces fragiles et la régénération naturelle. L'installation des saules, saules ou hêtres qui assurent la stabilité des berges.

Abondantes, elles modifient les communautés d'insectes, diminuent la diversité des coléoptères, coléoptères et autres formidables, même si à contrario, elles augmentent celle des Hémiptères (punaises, punaises...). Leur présence assèche les super colonnes de fourmis. Les saules et hêtres, les saules de l'est de la mer Noire sont agressés par les espèces locales.

200 ans de présence en Europe.

Comment lutter ? L'extinction des renouées qui passent annuellement de 10 à 15 millions de plants par hectare, est un jeu à long terme. La lutte provoque une augmentation de la densité des

reges. C'est une méthode longue qui doit être accompagnée de réajustements ciblés. Les traitements phytosanitaires ne détruisent pas les racines en totalité.

La lutte biologique avec des insectes herbivores ou des pathogènes fongiques sont à l'étude. La lutte préventive en utilisant les terres portées des plantes est une action peu utilisée en France. Les terres contaminées par les Renouées de Saïhaline doivent être traitées par pulvérisation ou épandage de produits de Saïhaline (Saïhaline) ou de Saïhaline (Saïhaline) ou de Saïhaline (Saïhaline).

La réintroduction des rivières en recolonisant les rivières et les phyllocladées, les rivières en recolonisant les rivières et les phyllocladées, les rivières en recolonisant les rivières et les phyllocladées.

Peu importe leur nom latin, les Renouées se jouent des tentatives d'abandon sans que l'on sache clairement pourquoi. Elles restent bien de rester longtemps chez nous, le mal est fait.

Prenez le bon côté des choses. La Renouée se mange et est souvent consommée au Japon. Sa production pour les zones polaires et sa capacité à concurrencer, cueille et plante dans les zones et les feuilles n'augmentent ni la consommation. Les chèvres l'adoptent. Elle est médicinale et produit un puissant antioxydant appelé resvératrol. Elle sert de refuge aux insectes et offre son nectar aux abeilles en automne.

Communiquer sur sa présence, éviter, cueillir, prendre conscience de la fragilité de nos espèces locales et lutter en combinant plusieurs actions pourra peut-être limiter sa présence.

Aujourd'hui, les avis convergent pour considérer leur éradication comme impossible et la réalisation d'objectifs de gestion réalistes.

est promise. Il paraît que la présence des Renouées soit de mieux en mieux acceptée car difficile à combattre mais tout en conservant une action de lutte ciblée dans certains lieux.

Une question se pose : ou faut-il agir et ou faut-il laisser faire ?
Prévenir un peu partout sur les bords de la Rémoude, dans les endroits privés ou communs, nous invite à continuer une lutte ciblée au sein de l'Aix. Soyons tout de même réalistes, se faire prendre dans certains lieux laisse à penser qu'il est impossible comme partout ailleurs sur la terre.

Quelques conseils pour vos haies :

Certains sites de ventes offrent des conseils peu utiles sur le choix de l'espèce et de la plantation, tout d'abord en précisant la pose de brins, sans plantules de 10 à 15 cm, durables et sans entretien, il suffirait de les planter dans les rivières pour les obtenir rapidement. Les haies, d'ailleurs, perdent de leur support et donc peu agréables à regarder.

Sachez que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Rémoude, il est préférable d'attendre tranquillement 3 ans pour voir s'installer une haie végétale.

Quelles espèces à proscrire pour ma haie ?

Bambou, laurier, Phytolacca, les espèces proposées le plus couramment, et invivables. De la lutte internationale à la lutte locale, chaque action est utile pour la préservation de la biodiversité. Choisir les espèces, acheter et planter sont des actions essentielles pour la préservation de la biodiversité.

Consulter la liste des espèces locales préconisées par le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse :
consulter les espèces locales

www.santamarchienvieilles.fr

www.santamarchienvieilles.fr

Protégeons la Rémarde !



L'eau est notre vie.

Quel que soit son débit, le mètre d'un cours d'eau n'est pas neutre. C'est un long fleuve tranquille et il est au service de la faune et de la flore de l'écosystème. La Rémarde n'est pas la seule à être ainsi. Quelque soit le débit.

Garants de notre avenir et de notre bien-être, l'eau et l'écologie accompagnent les hommes qui se sont établis. Il y a fort longtemps, à proximité, l'entretien, l'entretien, moules sont les vestiges de son utilisation les siècles derniers dans notre ville. Ici ou là, certaines de ces industries polluantes ont conduit parfois à un véritable désastre nous obligeant, tous, à reconsidérer l'importance écologique de nos cours d'eau.

Si tout le monde s'engage contre la pollution constatée dans la mer, il n'en est pas de même pour les cours d'eau et notre rivière est encore aujourd'hui victime de nombreuses vicissitudes accidentelles mais aussi délibérées !

Aujourd'hui la Rémarde coule tranquille au pied de la montagne.

surveillée pour ses usages d'humain par la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations), une compétence confiée aux intercommunalités. La surveillance physico-chimique, hydrologique, écologique est assurée par les 2 syndicats rivières et les 3 gardes-rivières qui composent l'équipe GEMAPI de Rambouillet Territoires. Ils sont habilités à intervenir sur le parcours de la Rémarde. Ils ont en gestion l'ensemble du bassin versant composé de la Rémarde et de ses affluents à savoir l'Aulne, la Rabette et la Gironette qui représentent un linéaire de 110 kilomètres.

Il est aussi possible de suivre en temps réel son niveau et son débit, sur le site internet de l'Agence, à la station de Saint-Cyrille-D'Ardenne.

Des constats récurrents sur la commune

Rejets d'hydrocarbures, de polluants agricoles, de peinture, de déchets en tout genre (sacs poubelles, couches, canettes, sacs pour déjections canines, mégots, restes de tarte, de torte, de déchets



www.saintcyrilleterritoires.fr



des poubelles, rochers pour barrages illégaux... car ce ne sont pas tous les cours d'eau qui sont en bon état.

Tout va bien que les agents des services techniques, les gardes rivières, les particuliers ont rencontré sur le cours de notre rivière ces derniers mois ?

Constatations, dépollution, information et prévention : le rôle des techniciens de l'eau

En cas de pollution ou d'actions certaines au code de l'environnement (comme des travaux non autorisés, les gardes rivières de Rambouillet Territoires dressent un rapport de constatation et alertent les autorités compétentes locales et départementales, gendarmes, police de l'eau, DfR (Office Français de la Biodiversité), DDT (Direction Départementale des Territoires). Ils recherchent la source de la pollution et sa nature et dans le cas des hydrocarbures, ils la confinent à l'aide de barrières flottantes absorbantes les polluants. Ils font ensuite appel à un prestataire pour faire des prélèvements

et des analyses et enfin ils surveillent la présence d'effets secondaires et la morphologie éventuelle sur le cours d'eau. Dans certains cas l'intervention rapide des SDIS (Services Départementaux d'Incendies et de Secours) est nécessaire pour les événements de grande ampleur comme cela a été le cas sur la Rémarde en 2011 (pollution au fuel). La récupération et le traitement des produits polluants peuvent être réalisés dans un second temps par une société spécialisée lorsque cela est possible (pollution non massive) l'eau.

Les interventions effectuées par les gardes-rivières sont l'objet d'un compte-rendu informatif et de poursuites pour toute infraction constatée. Ainsi lors d'une visite en juin 2022, de 3 des agents, une pollution a été constatée. L'infraction a été signalée à l'auteur mais aussi aux instances compétentes. De même certaines infractions comme la présence d'ordures au bon déroulement de la rivière font l'objet d'une constatation

et d'un courrier envoyé aux propriétaires riverains.

La réglementation a de nombreux objectifs, parmi lesquels :

- Eviter les rejets directs dans les rivières.
- Réduire la contamination des milieux par des produits toxiques.
- Protéger les espèces et la continuité écologique.
- Limiter l'artificialisation des cours d'eau et garantir un débit minimum.

Selon l'article L216-4 du code de l'environnement :

« Le fait de jeter, d'évacuer ou d'écouler dans les eaux superficielles, souterraines ou les eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales, directement ou indirectement, une ou des substances quelconques dont l'action ou les réactions conduisent, même ponctuellement, les effets nuisibles sur la santé ou des dommages à la flore ou à la faune... » est puni de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende »

Restauration hydro-morphologique des cours d'eau

Les riverains propriétaires de terrains jouant la Rémarde ont des droits mais aussi des devoirs, renseignez-vous (Article : Gestion des berges, entretien de la ripéenne, Décret n° 140 de septembre 2011).

La garde-rivières définit un geste d'aménagement, un équilibre considérant le bien-être-écologie tout en préservant l'équilibre écologique indissociable. Il décide de la physionomie (la coupe d'eau) : ainsi certains secteurs sont entretenus « jalinés » et d'autres gérés selon une vision plus naturelle conservant certains embâcles et la végétation riveraine instable. Le réajustement d'un fonctionnement normal et le retour d'habitats naturels,

indispensables au bon état écologique est la ligne de conduite générale.

Il est souvent de constater que les eaux fluviales recueillies par les avaloirs sont converties au niveau naturel (écoulement) de cours d'eau, rivières, fleuves, mer... Un message clair pour tous : ne plus rien jeter dans les avaloirs (produits chimiques, mégots etc.)

« Le chemin de l'eau : du ciel à la rivière »

7% de l'eau de la planète est douce et seulement 1% est à l'état liquide...

75% des ressources en eaux douces proviennent d'endroits de captages en zones naturelles ou boisées

Grâce aux rivières vives de la canopée, au tapis végétal à leurs pieds et aux réseaux de racines et de rhizomes, les arbres (dans le volume de l'écoulement) épargnent les troncées d'eau en gouttelettes qui rejoignent le sol et parcourent le long des racines leur route vers la nappe et la rivière. C'est le pouvoir qui détermine les zones naturelles, les forêts qui jouent un rôle majeur dans le cycle de l'eau.

Dès l'arrivée de la pluie, les feuilles interceptent les gouttes d'eau en laissant glisser une partie sur l'humus tandis qu'une autre partie rejoint la nappe par les racines (après évaporation) par les racines du sol et une troisième par le phénomène de transpiration des arbres. Puis



L'eau sur le trajet des racines joue un rôle primordial en renforçant la capacité de rétention des sols et en assurant la filtration. Une partie de cette eau sera utilisée pour la vie de l'arbre et une autre sera stockée.

Une double fonction de filtration, physique et chimique, et un chemin tout bœuf.

La sol riche et préservé par le couvert végétal qui le nourrit, reçoit les composés minéraux et organiques contenus dans l'eau de pluie grâce à l'activité des bactéries, champignons et autres organismes présents. Cet univers est le lieu de

micro-organismes complexes et de processus chimiques qui donnent à l'eau ses qualités et la débarrassent de polluants. C'est ensuite tout un réseau de micro-cavités, un immense docteur racinaire de drainage vertical et horizontal qui permet aux eaux de surface de s'écouler, elles seront absorbées par la végétation ou elles se dirigeront vers les nappes souterraines. Les zones naturelles ou boisées assurent la protection des sols, la filtration de l'eau, la réduction des pollutions et permettent à une eau plus saine de suivre le chemin vertical mais aussi horizontal rechargeant les nappes, rivières, fleuves, rivières qui forment le réseau hydrologique.

L'eau est stockée en profondeur mais aussi en surface sous diverses formes : étangs, mares, tourbières, forêts alluviales, cours d'eau. La diversité des espèces y est exceptionnelle, adaptée et forme le maillage de nos espaces humides.

ATTENTION FRAGILE !

www.saintcyrilleterritoires.fr

www.saintcyrilleterritoires.fr

Création d'un verger dans le jardin de l'église.



Situé au pied de notre église classée en 1993 aux Monuments historiques, les 350 m² du jardin paroissial sont appelés à mettre en valeur ce patrimoine de l'histoire de notre commune.

L'année 2021, considérée que « la construction de l'église Saint-Nicolas présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt public en raison de la grande qualité architecturale qu'il conserve, malgré quelques remaniements, cet édifice d'origine médiévale et de la présence à l'intérieur d'éléments décoratifs remarquables ».

Un temps au centre de la commune, l'église est

aujourd'hui plus isolée. La création d'un verger incitera davantage les familles et les professionnels à la redécouverte des usages agricoles de l'église Saint-Nicolas sont assurés par des membres de la Société Historique. Sur nouveaux

Passer du vert uni aux couleurs et aux formes des fleurs et des fruits

La réhabilitation de ce terrain engazonné en jardin et lieu de détente en plein centre-ville assurera une nouvelle zone verte et l'embellissement des abords de l'église, dans un site de cœur de ville traversé par une route départementale ne laissant que peu de place au fleurissement. La surface de gazon accueillera

8 pommiers choisis pour leur rusticité, leur période de floraison et leurs fruits. Le long du mur, espacé au-delà de la sente, Tridactylus (espèce non classifiée) une implantation de gossyliens, cossyliens et rosiers seront complétés la nouvelle font.

Alors de part et d'autre de l'axe principal, 2 bancs trouveront également place.

La partie la plus au fond, bordée d'arbustes, offrira une zone de non-tourte fleurie accueillant des espèces végétales locales et la biodiversité.

Un bien pour le plus grand nombre

Cet aménagement améliorera la vie des habitants et favorisera



Biodiversité.

La création d'un verger et l'implantation d'arbustes engazonnés de l'ancien jardin paroissial sont des éléments de biodiversité. L'ajout de bancs et de végétation grimpante sont des éléments de biodiversité.

www.saintnicolas-hyvelines.fr

taille des pollinisateurs et des oiseaux. Les enfants, et notamment nos petits écoliers, trouveront sur ce site un endroit à partager et à valoriser, incluant l'étude des saisons, les récoltes et la responsabilité d'un endroit qui leur appartient et à partir duquel ils pourront découvrir et apprendre.

L'aménagement comprend donc :

- L'implantation de pommiers, une zone florifère et des zones protégées pour les enfants, selon les demandes, tout en conservant l'aspect gazonné des lieux.
- La mise en place de la vigne Tridactylus sans germes d'une alternance de petits fruits (Luzon, grenadier et de rosiers anciens).
- Le pied de l'église sera planté d'arbustes bas et de plantes vivaces à fleurs.
- L'entrée du verger sera marquée par des arbustes.
- Un récipient d'eau de fontaine de l'église assurera une réserve pour l'arrosage.
- Deux bancs marqueront le repère.
- Ainsi aménagé, le lieu pourra accueillir de petites manifestations.

Ce site sera réservé aux chiens. Des sacs à déjection sont à la disposition des habitants pour la propreté de la ville et le « bien vivre ensemble ».

Quand ?

La réhabilitation du jardin de l'église est prévue à l'automne et à l'hiver 2022-2023, la meilleure période pour la plantation.

Elle permettra de multiplier les enfants, ils en observeront les résultats dès le printemps et l'été 2023.

Quelles essences ?

Les pommiers.

Ces variétés sont une variété ancienne, vigoureuse, qui offre à partir de fin août une abondante récolte de grappes

Leur chair jaune crème est croquante, juteuse, parfumée, sucrée et légèrement acidulée. Les pommiers Cœur d'ange n'ont pas beaucoup de fruits, la présence de pommiers dont la floraison survient à la même époque est nécessaire. Les variétés « Calville blanche d'hiver » et « Rose des rochers » sont les plus adaptées. La floraison débute en septembre. Les fruits se conservent jusqu'en janvier. Ils se conservent très bien au frais.



Calville blanc. Mûre pénétrée est une variété de pommier ancien. Le fruit, très gros de couleur jaune et de forme conique possède une chair blanche et tendre. De forte vigueur, le pommier Calville Blanc est généralement cultivé en haie tige à l'abri des vents d'hiver, pour éviter la chute précoce des fruits. C'est un bon arbre très productif. Récolte en avril.



Transparente de Crouxelle. Une variété ancienne, vigoureuse, qui offre à partir de fin août une abondante récolte de grappes

pommiers jaunes clair d'excelsité qu'elle qu'elle soit. Fines, sucrées et légèrement acidulées, elles sont aussi parfaites sous leur peau. Il faut que le pommier Transparente de Crouxelle réponde jusqu'à -25°C et fleurisse en avril. Ce n'est pas une variété auto-fertile, il devra donc être planté à proximité de pommiers dont la floraison survient à la même époque pour assurer sa pollinisation.



Les rosiers.

Le rose des apothicaires ou rose gallica officinale est une variété ancienne, rustique, réputée pour soigner les troubles intestinaux, l'asthme pour l'odeur et l'infusion culinaire. Ce rosier gallica produit en été une abondance de fleurs rose et semi-doubles très parfumées.

Rosier grimpant Albertine.

Ce grand commensal fleurit en juin-juillet selon le climat, mais ses belles fleurs doubles abondantes, passent du rose ocre à rose carmin, subissant par leur couleur et leur parfum. Exubérante, florifère même à l'ombre, résistante au froid et à la sécheresse une fois établie.



Rosier ancien hybride remontant "Souvenir d'Alphonse Lavallée".

Période de floraison : Juin, juillet, août, septembre. Fines et veloutées les roses coupées prennent un bel éclat violet et embaument délicieusement.



Les petits fruitiers.

Crochets à fruits rouges, roses, jaunes et lisses.



Financement.

Les Amateurs sont invités à voter pour ce projet afin de dérocher via leur vote de la Région.

Le budget de cette réalisation s'élève à 3 400 € TTC en provenance du budget participatif de la Région de la France.

Il s'agit d'une à destination d'une opération pour des projets liés au cadre de vie et florissant sur la base d'un vote participatif de la part des habitants de la Région. Ce mode de financement permet de sensibiliser, d'impliquer et de faire participer les habitants à l'aménagement de la ville.

Congès tenu des habitants, il s'agit également d'une opération tant qu'il pourra être reproduite. Le nombre de projets pouvant être déposés sera limité à 10 par an et par porteur de projets.

La Région consacre 200 millions de euros sur 5 ans à ce programme. 1 000 projets ont été déposés en 2021, 1 000 projets en 2022, 1 000 projets en 2023, 1 000 projets en 2024, 1 000 projets en 2025, 1 000 projets en 2026, 1 000 projets en 2027, 1 000 projets en 2028, 1 000 projets en 2029, 1 000 projets en 2030, 1 000 projets en 2031, 1 000 projets en 2032, 1 000 projets en 2033, 1 000 projets en 2034, 1 000 projets en 2035, 1 000 projets en 2036, 1 000 projets en 2037, 1 000 projets en 2038, 1 000 projets en 2039, 1 000 projets en 2040, 1 000 projets en 2041, 1 000 projets en 2042, 1 000 projets en 2043, 1 000 projets en 2044, 1 000 projets en 2045, 1 000 projets en 2046, 1 000 projets en 2047, 1 000 projets en 2048, 1 000 projets en 2049, 1 000 projets en 2050, 1 000 projets en 2051, 1 000 projets en 2052, 1 000 projets en 2053, 1 000 projets en 2054, 1 000 projets en 2055, 1 000 projets en 2056, 1 000 projets en 2057, 1 000 projets en 2058, 1 000 projets en 2059, 1 000 projets en 2060, 1 000 projets en 2061, 1 000 projets en 2062, 1 000 projets en 2063, 1 000 projets en 2064, 1 000 projets en 2065, 1 000 projets en 2066, 1 000 projets en 2067, 1 000 projets en 2068, 1 000 projets en 2069, 1 000 projets en 2070, 1 000 projets en 2071, 1 000 projets en 2072, 1 000 projets en 2073, 1 000 projets en 2074, 1 000 projets en 2075, 1 000 projets en 2076, 1 000 projets en 2077, 1 000 projets en 2078, 1 000 projets en 2079, 1 000 projets en 2080, 1 000 projets en 2081, 1 000 projets en 2082, 1 000 projets en 2083, 1 000 projets en 2084, 1 000 projets en 2085, 1 000 projets en 2086, 1 000 projets en 2087, 1 000 projets en 2088, 1 000 projets en 2089, 1 000 projets en 2090, 1 000 projets en 2091, 1 000 projets en 2092, 1 000 projets en 2093, 1 000 projets en 2094, 1 000 projets en 2095, 1 000 projets en 2096, 1 000 projets en 2097, 1 000 projets en 2098, 1 000 projets en 2099, 1 000 projets en 2100, 1 000 projets en 2101, 1 000 projets en 2102, 1 000 projets en 2103, 1 000 projets en 2104, 1 000 projets en 2105, 1 000 projets en 2106, 1 000 projets en 2107, 1 000 projets en 2108, 1 000 projets en 2109, 1 000 projets en 2110, 1 000 projets en 2111, 1 000 projets en 2112, 1 000 projets en 2113, 1 000 projets en 2114, 1 000 projets en 2115, 1 000 projets en 2116, 1 000 projets en 2117, 1 000 projets en 2118, 1 000 projets en 2119, 1 000 projets en 2120, 1 000 projets en 2121, 1 000 projets en 2122, 1 000 projets en 2123, 1 000 projets en 2124, 1 000 projets en 2125, 1 000 projets en 2126, 1 000 projets en 2127, 1 000 projets en 2128, 1 000 projets en 2129, 1 000 projets en 2130, 1 000 projets en 2131, 1 000 projets en 2132, 1 000 projets en 2133, 1 000 projets en 2134, 1 000 projets en 2135, 1 000 projets en 2136, 1 000 projets en 2137, 1 000 projets en 2138, 1 000 projets en 2139, 1 000 projets en 2140, 1 000 projets en 2141, 1 000 projets en 2142, 1 000 projets en 2143, 1 000 projets en 2144, 1 000 projets en 2145, 1 000 projets en 2146, 1 000 projets en 2147, 1 000 projets en 2148, 1 000 projets en 2149, 1 000 projets en 2150, 1 000 projets en 2151, 1 000 projets en 2152, 1 000 projets en 2153, 1 000 projets en 2154, 1 000 projets en 2155, 1 000 projets en 2156, 1 000 projets en 2157, 1 000 projets en 2158, 1 000 projets en 2159, 1 000 projets en 2160, 1 000 projets en 2161, 1 000 projets en 2162, 1 000 projets en 2163, 1 000 projets en 2164, 1 000 projets en 2165, 1 000 projets en 2166, 1 000 projets en 2167, 1 000 projets en 2168, 1 000 projets en 2169, 1 000 projets en 2170, 1 000 projets en 2171, 1 000 projets en 2172, 1 000 projets en 2173, 1 000 projets en 2174, 1 000 projets en 2175, 1 000 projets en 2176, 1 000 projets en 2177, 1 000 projets en 2178, 1 000 projets en 2179, 1 000 projets en 2180, 1 000 projets en 2181, 1 000 projets en 2182, 1 000 projets en 2183, 1 000 projets en 2184, 1 000 projets en 2185, 1 000 projets en 2186, 1 000 projets en 2187, 1 000 projets en 2188, 1 000 projets en 2189, 1 000 projets en 2190, 1 000 projets en 2191, 1 000 projets en 2192, 1 000 projets en 2193, 1 000 projets en 2194, 1 000 projets en 2195, 1 000 projets en 2196, 1 000 projets en 2197, 1 000 projets en 2198, 1 000 projets en 2199, 1 000 projets en 2200, 1 000 projets en 2201, 1 000 projets en 2202, 1 000 projets en 2203, 1 000 projets en 2204, 1 000 projets en 2205, 1 000 projets en 2206, 1 000 projets en 2207, 1 000 projets en 2208, 1 000 projets en 2209, 1 000 projets en 2210, 1 000 projets en 2211, 1 000 projets en 2212, 1 000 projets en 2213, 1 000 projets en 2214, 1 000 projets en 2215, 1 000 projets en 2216, 1 000 projets en 2217, 1 000 projets en 2218, 1 000 projets en 2219, 1 000 projets en 2220, 1 000 projets en 2221, 1 000 projets en 2222, 1 000 projets en 2223, 1 000 projets en 2224, 1 000 projets en 2225, 1 000 projets en 2226, 1 000 projets en 2227, 1 000 projets en 2228, 1 000 projets en 2229, 1 000 projets en 2230, 1 000 projets en 2231, 1 000 projets en 2232, 1 000 projets en 2233, 1 000 projets en 2234, 1 000 projets en 2235, 1 000 projets en 2236, 1 000 projets en 2237, 1 000 projets en 2238, 1 000 projets en 2239, 1 000 projets en 2240, 1 000 projets en 2241, 1 000 projets en 2242, 1 000 projets en 2243, 1 000 projets en 2244, 1 000 projets en 2245, 1 000 projets en 2246, 1 000 projets en 2247, 1 000 projets en 2248, 1 000 projets en 2249, 1 000 projets en 2250, 1 000 projets en 2251, 1 000 projets en 2252, 1 000 projets en 2253, 1 000 projets en 2254, 1 000 projets en 2255, 1 000 projets en 2256, 1 000 projets en 2257, 1 000 projets en 2258, 1 000 projets en 2259, 1 000 projets en 2260, 1 000 projets en 2261, 1 000 projets en 2262, 1 000 projets en 2263, 1 000 projets en 2264, 1 000 projets en 2265, 1 000 projets en 2266, 1 000 projets en 2267, 1 000 projets en 2268, 1 000 projets en 2269, 1 000 projets en 2270, 1 000 projets en 2271, 1 000 projets en 2272, 1 000 projets en 2273, 1 000 projets en 2274, 1 000 projets en 2275, 1 000 projets en 2276, 1 000 projets en 2277, 1 000 projets en 2278, 1 000 projets en 2279, 1 000 projets en 2280, 1 000 projets en 2281, 1 000 projets en 2282, 1 000 projets en 2283, 1 000 projets en 2284, 1 000 projets en 2285, 1 000 projets en 2286, 1 000 projets en 2287, 1 000 projets en 2288, 1 000 projets en 2289, 1 000 projets en 2290, 1 000 projets en 2291, 1 000 projets en 2292, 1 000 projets en 2293, 1 000 projets en 2294, 1 000 projets en 2295, 1 000 projets en 2296, 1 000 projets en 2297, 1 000 projets en 2298, 1 000 projets en 2299, 1 000 projets en 2300, 1 000 projets en 2301, 1 000 projets en 2302, 1 000 projets en 2303, 1 000 projets en 2304, 1 000 projets en 2305, 1 000 projets en 2306, 1 000 projets en 2307, 1 000 projets en 2308, 1 000 projets en 2309, 1 000 projets en 2310, 1 000 projets en 2311, 1 000 projets en 2312, 1 000 projets en 2313, 1 000 projets en 2314, 1 000 projets en 2315, 1 000 projets en 2316, 1 000 projets en 2317, 1 000 projets en 2318, 1 000 projets en 2319, 1 000 projets en 2320, 1 000 projets en 2321, 1 000 projets en 2322, 1 000 projets en 2323, 1 000 projets en 2324, 1 000 projets en 2325, 1 000 projets en 2326, 1 000 projets en 2327, 1 000 projets en 2328, 1 000 projets en 2329, 1 000 projets en 2330, 1 000 projets en 2331, 1 000 projets en 2332, 1 000 projets en 2333, 1 000 projets en 2334, 1 000 projets en 2335, 1 000 projets en 2336, 1 000 projets en 2337, 1 000 projets en 2338, 1 000 projets en 2339, 1 000 projets en 2340, 1 000 projets en 2341, 1 000 projets en 2342, 1 000 projets en 2343, 1 000 projets en 2344, 1 000 projets en 2345, 1 000 projets en 2346, 1 000 projets en 2347, 1 000 projets en 2348, 1 000 projets en 2349, 1 000 projets en 2350, 1 000 projets en 2351, 1 000 projets en 2352, 1 000 projets en 2353, 1 000 projets en 2354, 1 000 projets en 2355, 1 000 projets en 2356, 1 000 projets en 2357, 1 000 projets en 2358, 1 000 projets en 2359, 1 000 projets en 2360, 1 000 projets en 2361, 1 000 projets en 2362, 1 000 projets en 2363, 1 000 projets en 2364, 1 000 projets en 2365, 1 000 projets en 2366, 1 000 projets en 2367, 1 000 projets en 2368, 1 000 projets en 2369, 1 000 projets en 2370, 1 000 projets en 2371, 1 000 projets en 2372, 1 000 projets en 2373, 1 000 projets en 2374, 1 000 projets en 2375, 1 000 projets en 2376, 1 000 projets en 2377, 1 000 projets en 2378, 1 000 projets en 2379, 1 000 projets en 2380, 1 000 projets en 2381, 1 000 projets en 2382, 1 000 projets en 2383, 1 000 projets en 2384, 1 000 projets en 2385, 1 000 projets en 2386, 1 000 projets en 2387, 1 000 projets en 2388, 1 000 projets en 2389, 1 000 projets en 2390, 1 000 projets en 2391, 1 000 projets en 2392, 1 000 projets en 2393, 1 000 projets en 2394, 1 000 projets en 2395, 1 000 projets en 2396, 1 000 projets en 2397, 1 000 projets en 2398, 1 000 projets en 2399, 1 000 projets en 2400, 1 000 projets en 2401, 1 000 projets en 2402, 1 000 projets en 2403, 1 000 projets en 2404, 1 000 projets en 2405, 1 000 projets en 2406, 1 000 projets en 2407, 1 000 projets en 2408, 1 000 projets en 2409, 1 000 projets en 2410, 1 000 projets en 2411, 1 000 projets en 2412, 1 000 projets en 2413, 1 000 projets en 2414, 1 000 projets en 2415, 1 000 projets en 2416, 1 000 projets en 2417, 1 000 projets en 2418, 1 000 projets en 2419, 1 000 projets en 2420, 1 000 projets en 2421, 1 000 projets en 2422, 1 000 projets en 2423, 1 000 projets en 2424, 1 000 projets en 2425, 1 000 projets en 2426, 1 000 projets en 2427, 1 000 projets en 2428, 1 000 projets en 2429, 1 000 projets en 2430, 1 000 projets en 2431, 1 000 projets en 2432, 1 000 projets en 2433, 1 000 projets en 2434, 1 000 projets en 2435, 1 000 projets en 2436, 1 000 projets en 2437, 1 000 projets en 2438, 1 000 projets en 2439, 1 000 projets en 2440, 1 000 projets en 2441, 1 000 projets en 2442, 1 000 projets en 2443, 1 000 projets en 2444, 1 000 projets en 2445, 1 000 projets en 2446, 1 000 projets en 2447, 1 000 projets en 2448, 1 000 projets en 2449, 1 000 projets en 2450, 1 000 projets en 2451, 1 000 projets en 2452, 1 000 projets en 2453, 1 000 projets en 2454, 1 000 projets en 2455, 1 000 projets en 2456, 1 000 projets en 2457, 1 000 projets en 2458, 1 000 projets en 2459, 1 000 projets en 2460, 1 000 projets en 2461, 1 000 projets en 2462, 1 000 projets en 2463, 1 000 projets en 2464, 1 000 projets en 2465, 1 000 projets en 2466, 1 000 projets en 2467, 1 000 projets en 2468, 1 000 projets en 2469, 1 000 projets en 2470, 1 000 projets en 2471, 1 000 projets en 2472, 1 000 projets en 2473, 1 000 projets en 2474, 1 000 projets en 2475, 1 000 projets en 2476, 1 000 projets en 2477, 1 000 projets en 2478, 1 000 projets en 2479, 1 000 projets en 2480, 1 000 projets en 2481, 1 000 projets en 2482, 1 000 projets en 2483, 1 000 projets en 2484, 1 000 projets en 2485, 1 000 projets en 2486, 1 000 projets en 2487, 1 000 projets en 2488, 1 000 projets en 2489, 1 000 projets en 2490, 1 000 projets en 2491, 1 000 projets en 2492, 1 000 projets en 2493, 1 000 projets en 2494, 1 000 projets en 2495, 1 000 projets en 2496, 1 000 projets en 2497, 1 000 projets en 2498, 1 000 projets en 2499, 1 000 projets en 2500, 1 000 projets en 2501, 1 000 projets en 2502, 1 000 projets en 2503, 1 000 projets en 2504, 1 000 projets en 2505, 1 000 projets en 2506, 1 000 projets en 2507, 1 000 projets en 2508, 1 000 projets en 2509, 1 000 projets en 2510, 1 000 projets en 2511, 1 000 projets en 2512, 1 000 projets en 2513, 1 000 projets en 2514, 1 000 projets en 2515, 1 000 projets en 2516, 1 000 projets en 2517, 1 000 projets en 2518, 1 000 projets en 2519, 1 000 projets en 2520, 1 000 projets en 2521, 1 000 projets en 2522, 1 000 projets en 2523, 1 000 projets en 2524, 1 000 projets en 2525, 1 000 projets en 2526, 1 000 projets en 2527, 1 000 projets en 2528, 1 000 projets en 2529, 1 000 projets en 2530, 1 000 projets en 2531, 1 000 projets en 2532, 1 000 projets en 2533, 1 000 projets en 2534, 1 000 projets en 2535, 1 000 projets en 2536, 1 000 projets en 2537, 1 000 projets en 2538, 1 000 projets en 2539, 1 000 projets en 2540, 1 000 projets en 2541, 1 000 projets en 2542, 1 000 projets en 2543, 1 000 projets en 2544, 1 000 projets en 2545, 1 000 projets en 2546, 1 000 projets en 2547, 1 000 projets en 2548, 1 000 projets en 2549, 1 000 projets en 2550, 1 000 projets en 2551, 1 000 projets en 2552, 1 000 projets en 2553, 1 000 projets en 2554, 1 000 projets en 2555, 1 000 projets en 2556, 1 000 projets en 2557, 1 000 projets en 2558, 1 000 projets en 2559, 1 000 projets en 2560, 1 000 projets en 2561, 1 000 projets en 2562, 1 000 projets en 2563, 1 000 projets en 2564, 1 000 projets en 2565, 1 000 projets en 2566, 1 000 projets en 2567, 1 000 projets en 2568, 1 000 projets en 2569, 1 000 projets en 2570, 1 000 projets en 2571, 1 000 projets en 2572, 1 000 projets en 2573, 1 000 projets en 2574, 1 000 projets en 2575, 1 000 projets en 2576, 1 000 projets en 2577, 1 000 projets en 2578, 1 000 projets en 2579, 1 000 projets en 2580, 1 000 projets en 2581, 1 000 projets en 2582, 1 000 projets en 2583, 1 000 projets en 2584, 1 000 projets en 2585, 1 000 projets en 2586, 1 000 projets en 2587, 1 000 projets en 2588, 1 000 projets en 2589, 1 000 projets en 2590, 1 000 projets en 2591, 1 000 projets en 2592, 1 000 projets en 2593, 1 000 projets en 2594, 1 000 projets en 2595, 1 000 projets en 2596, 1 000 projets en 2597, 1 000 projets en 2598, 1 000 projets en 2599, 1 000 projets en 2600, 1 000 projets en 2601, 1 000 projets en 2602, 1 000 projets en 2603, 1 000 projets en 2604, 1 000 projets en 2605, 1 000 projets en 2606, 1 000 projets en 2607, 1 000 projets en 2608, 1 000 projets en 2609, 1 000 projets en 2610, 1 000 projets en 2611, 1 000 projets en 2612, 1 000 projets en 2613, 1 000 projets en 2614, 1 000 projets en 2615, 1 000 projets en 2616, 1 000 projets en 2617, 1 000 projets en 2618, 1 000 projets en 2619, 1 000 projets en 2620, 1 000 projets en 2621, 1 000 projets en 2622, 1 000 projets en 2623, 1 000 projets en 2624, 1 000 projets en 2625, 1 000 projets en 2626, 1 000 projets en 2627, 1 000 projets en 2628, 1 000 projets en 2629, 1 000 projets en 2630, 1 000 projets en 2631, 1 000 projets en 2632, 1 000 projets en 2633, 1 000 projets en 2634, 1 000 projets en 2635, 1 000 projets en 2636, 1 000 projets en 2637, 1 000 projets en 2638, 1 000 projets en 2639, 1 000 projets en 2640, 1 000 projets en 2641, 1 000 projets en 2642, 1 000 projets en 2643, 1 000 projets en 2644, 1 000 projets en 2645, 1 000 projets en 2646, 1 000 projets en 2647, 1 000 projets en 2648, 1 000 projets en 2649, 1 000 projets en 2650, 1 000 projets en 2651, 1 000 projets en 2652, 1 000 projets en 2653, 1 000 projets en 2654, 1 000 projets en 2655, 1 000 projets en 2656, 1 000 projets en 2657, 1 000 projets en 2658, 1 000 projets en 2659, 1 000 projets en 2660, 1 000 projets en 2661, 1 000 projets en 2662, 1 000 projets en 2663, 1 000 projets en 2664, 1 000 projets en 2665, 1 000 projets en 2666, 1 000 projets en 2667, 1 000 projets en 2668, 1 00

Remettre la Nature au centre de notre vie.



Actions.

L'urgence climatique est là. C'est elle devant nous, contrainte de nos déplacements, d'été en été. Sur notre territoire, les initiatives en matière de Développement durable pour la protection de la nature et le bien-être.



Concours régional de l'arbre de l'année 2022

Haut de 23 mètres et d'une circonférence de 4 mètres, l'un des trois arbres d'alignement, taxodium distichum, qui bordent les plans d'eau du parc de l'Alau, a été sélectionné. Il y a toujours, en effet, une grande diversité de végétaux, étape préalable pour accéder à l'édifice national. La présélection par l'Agence des Espaces Verts se fera le 10 septembre prochainement en septembre pour être l'arbre français de l'année, sur des critères liés à son esthétique, à son histoire mais aussi à son importance culturelle, affective ou encore symbolique. On y voit !

Siège coupé, siège commandé pour être plantés

En juin, la mise en sécurité du parc de l'Alau aura nécessité l'élagage et l'abattage d'une trentaine d'arbres. Dès le mois de juillet, Arnaud Lachaux, Lucien-Brun adjoint au Maire



en charge de l'environnement, accompagné du responsable des services techniques, Yann Kuyg, et du représentant de la préfecture d'Alsace, ont passé en revue les emplacements vacants et attribués à chacun d'eux les besoins de remplacement. Au total, 15 arbres d'une dizaine d'années seront plantés courant novembre, moment propice de l'année pour garantir une recousse au printemps.

Le saule a retrouvé sa place

Une rive du plan d'eau de l'Alau avait été colonisée par le copier du Caucase, appelé « plante invasive ». Deux abattages avaient été nécessaires cet hiver pour le chasser des lieux. Afin d'éviter son retour, des boutures de Saule ont été plantées au printemps. Adressant cette zone fraîche et humide, les simples branches plantées il y a quelques semaines ont depuis ramifié. Sans verdure garantie.



D'une rive à l'autre

Sur la rive opposée à celle où s'implantent les saules, la végétation est rase. Depuis quelques années, aucune tondue ne passe plus par là, afin de laisser libre cours à la végétation sauvage. Cette frontière entre terre et eau, appelée, repousse offre le gîte et le couvert à une foule de petits mammifères, batraciens, oiseaux et insectes. Ce qui pourrait sembler à un état d'abandon, est en fait une réelle volonté de maintenir une biodiversité la plus large qu'il soit. On y voit.



Gestion différenciée

Sur terre aussi, entre arbres et chemins, se trouvent des zones où la tondue des agents des espaces verts de la commune n'a pas cours. C'est ce qui consiste à appeler une gestion différenciée. Il est vrai que cela brise le tempo, passé à l'entretien des espaces verts, mais contribue surtout à maintenir une flore sauvage, assurant également le gîte et le

couvert à une multitude de petits animaux. Notamment les insectes qui constituent le garde-manger des oiseaux. C'est bas la chaîne alimentaire. Muni !



4 gardes rivière en action

C'est peut-être dû à la couleur de leur tenue ou les fondent dans le décor, les 4 gardes rivière se promènent discrètement, mais n'en demeurent pas moins les viges de la santé et du bon entretien de nos cours d'eau.



Si l'on parle du dispositif GEMAP, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, service rattaché à la communauté d'agglomération et financé par chaque contribuable, entreprises comprises, au travers la taxe foncière et la cotisation foncière des entreprises. Sur notre territoire composé de 36 communes et de 80 000 habitants, on revient avec la baignade venant compléter les rivières et de nombreux plans d'eau. Ce sont de véritables services de la santé et de la fleur. Ils interviennent régulièrement sur notre commune pour réguler le débit de la Rémède par l'usage de vannas, mais aussi pour veiller sur l'état sanitaire du cours d'eau et de ses bords.

Pour contacter les gardes rivière : XX XX XX XX XX

Sortie : Le secret des rivières.

La rivière est un lieu si proche et à la fois si méconnu. La mairie et le service Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAP) de Rambouillet se réunissent vous invitent à la découvrir. Les gardes rivière de l'ATB partageront leur passion pour ce milieu et se feront un plaisir de vous présenter la rivière, son fonctionnement et ses habitants.

Le secret des rivières
Samedi 17 septembre 10h à 12h - Gratuit
Inscription : ecole@rambouillet.fr

Du 5 au 25 septembre, Votez pour le verger de l'église.



BUDGET PARTICIPATIF ÉCOLOGIQUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Biodiversité.

La création d'un verger va transformer l'espace engazonné de l'ancien enclos paroissial situé derrière l'église Saint-Nicolas. Par leur vote, les Amolphiens peuvent contribuer à son financement.

L'Éclair de juillet vous donnait les détails du verger qui sera mis en place cet automne sur l'espace engazonné du jardin de l'église Saint-Nicolas. Le coût de cette réalisation de 5 400 € est subventionnable par « le Budget participatif de la région Île-de-France », à hauteur de 3 000 €. Pour décrocher ce financement, les Amolphiens sont invités à voter pour cette réalisation qui, outre de devenir un nouvel espace vert où il sera bon s'y rendre et se poser, constituera aussi un support pédagogique pour les enfants de nos écoles. Pour cette 4^e édition du Budget participatif écologique et solidaire de la région Île-de-France, 659 projets sont en

lice. Alors, toutes et tous à vos claviers pour voter. En 2021, 90% des projets présentés ont été subventionnés.

Rendez-vous sur : budgetparticipatif.iledefrance.fr



Votez pour le verger amolphiens



Un appui technique pour l'aménagement vert de la commune.



Couleurs.
Notre commune a fait le choix de s'engager dans une démarche de gestion durable de ses espaces publics et d'amélioration du cadre de vie. Pour y parvenir, elle s'attache les conseils du label Villes et Villages Fleuris.

Au-delà de glaner une distinction, l'inscription au label Villes et Villages Fleuris vise à obtenir un nouvel outil d'aide et de conseils en matière d'aménagement de nos espaces communaux, dans le respect de l'identité du territoire. Cette adhésion permet aux agents du service espaces verts de bénéficier de formations et d'échanges d'expériences avec des collègues d'autres communes.

Après un premier déplacement à Saint-Arnould-en-Yvelines en juin 2021, le jury-expert de Villes et Villages Fleuris était de nouveau présent chez nous le 12 septembre dernier. L'adjointe à l'environnement Annick Lachaux Lucien-Brun et Yann Forgé le responsable des services techniques ont accueilli ses membres avec un livret de 40 pages de présentation de la commune. Il retrace notamment les différentes démarches et objectifs environnementaux.

Ce livret est également téléchargeable (voir QR code). La situation de crise de notre bassin hydraulique a engendré un arrêté préfectoral interdisant dès le 18 juillet tout arrosage, y compris celui des 50 arbres plantés l'automne dernier rue Jean-Moulin. Après plusieurs interventions auprès de la Préfecture, la commune a obtenu une dérogation salvatrice pour sauver la majorité d'entre eux.

Téléchargez le livret de présentation de la commune.



www.saintarnouldenyvelines.fr

Dès le 23 août, un arrosage hebdomadaire de 40 litres a été autorisé pour chacun de ces sujets.

Assouffies par ce régime sec et non concernées par la dérogation accordée pour les arbres plantés depuis moins d'un an, les suspensions fleuries en centre-ville ont été descendues et remises dès le 12 septembre.

Le déroulé de la visite du jury depuis la mairie :

- Office du tourisme rue des Remparts où trône un catalpa.



- Parc Arsonneau agrémenté d'une haie et de bulbes printaniers.



- Ilot arboré de 49 arbres rue Jean Moulin.



- Entrée de ville de la route Saint-Arnould Ables où des parterres ont été plantés de vivaces et rosiers rouges. (Voir page 23)



- Rond-point rue du Porc Epic bénéficiant d'une gestion différenciée et de la pose d'un hôtel à insectes.



- Parc de l'Aleu avec la première phase des travaux en cours (élagages, abattages) et à venir la replantation d'une vingtaine d'arbres cet automne, le fascinage des berges de l'étang puis la réparation du moine de l'étang en novembre.



Comment fait-on ?

Au fil de cette déambulation, élue et responsable des services techniques ont demandé des conseils aux experts présents.

- Comment réaliser la végétalisation du columbarium par un tapis de plantes grasses (sédum) ?

- Quelles espèces tolérantes à la sécheresse mettre œuvre pour la réflexion en étude de deux ronds-points ?

Gérer l'eau

Face à l'interdiction d'utiliser l'eau de distribution aussi bien potable qu'usée pour arroser, le sujet de stockage de l'eau de pluie a également été

abordé. La commune réfléchit à différentes possibilités de stocker l'eau de ruissellement de toitures de bâtiments communaux actuels et futurs.

Le jury a été séduit

Les points forts de notre environnement sont essentiellement les parcs Arsonneau et de l'Aleu. Ce dernier ayant particulièrement intéressé le jury

par sa gestion en faveur de la protection des berges et de la biodiversité prairiale ainsi que par son projet de réhabilitation sur 4 années, débuté cet été.

Les entrées de ville, certains ronds-points, le fleurissement en centre-ville, les abords de l'église sont des projets en cours d'étude. Certaines réalisations sont déjà en préparation.

La rivière n'a plus de secret.



l'invasement (les causes et solutions préconisées et autorisées), les causes du non-fonctionnement de la cascade du parc, les plantes et animaux invasifs comme la renouée du Japon ou l'écrevisse signal (la problématique entre lutte et acceptation). Les végétaux de la ripisylve ainsi que papillons et libellules ont été observés. Les échanges fructueux entre professionnels et public incitent à renouveler de telles initiatives. Remerciements aux gardes-rivières pour savoir partager leurs connaissances agrémentées de notes humoristiques, ce qui a fait de cette sortie un moment très sympathique.

Prochaines échéances

Verger de l'église Saint-Nicolas

Les plantations auront lieu le mercredi 9 novembre de 10h à 11h30 avec les enfants de l'accueil de loisirs et le personnel des services techniques. En cas de météo défavorable, report prévu pour le mercredi 16 novembre.

Fascinage des berges

Du 14 au 25 novembre, l'entreprise Dam Nature mettra en œuvre une technique de génie écologique pour stabiliser et végétaliser certaines berges du plan d'eau de l'Aleu.

De nouveaux arbres

Les arbres abattus lors de la sécurisation du parc de l'Aleu seront remplacés courant novembre.

Complément rue Jean-Moulin

A la coulée verte rue Jean-Moulin, une haie va être plantée en complément des 49 arbres.



www.saintarnouldenyvelines.fr

www.saintarnouldenyvelines.fr

C'est le moment ou jamais de préparer le printemps !



Plantations.

On ne peut récolter que le fruit de son travail. C'est pourquoi, dès l'automne le jardinier s'affaire. Il en sera de même en novembre pour les espaces naturels de la commune. Quand certains lieux vont connaître une mise en valeur, d'autres retrouveront leur splendeur d'antan.

Avant d'aboutir, toute action nécessite un temps de réflexion et d'instruction, d'autant plus lorsque la commune s'entoure de spécialistes et sollicite des subventions. Pour justifier ce temps, il n'est pas rare de parler de « temps d'administratif ». Mais en matière d'environnement, toute action sur le terrain, nécessite aussi de tenir compte du tempo dicté par Dame Nature. Aujourd'hui, la baisse des températures engendre le repos végétatif et permet à l'homme de façonner la nature à son goût mais aussi de tenter de réparer ses erreurs ou de remédier aux conséquences d'une trop longue inaction. Vous l'aurez compris, le mois de novembre appelle à passer à l'action.

Planter arbres, arbustes et plantes : Où, quand, comment ?

Une matinée de « récré-action » avec les arbres, le temps d'un mercredi d'automne, au verger de l'église...

Mercredi 9 ou 16 novembre selon la météo



Les enfants de l'accueil de loisirs « Les Copains d'Abord » seront à pied d'œuvre pour planter le décor du verger de l'église. Il supporte la balançoire, permet de grimper, protège de la chaleur, du froid, de la pluie, du vent, il offre ses fleurs, ses fruits et ses branches mortes permettent de construire une cabane... Les enfants savent dès leur plus jeune âge que l'arbre sera leur compagnon de toute une vie : savoir réussir sa plantation est le gage d'une complicité pérenne.

Coût total : 5 400 €

Le vote de 63 Arnolphiens lors du « budget participatif » mis en place du 5 au 25 septembre par la Région devrait permettre l'obtention d'une subvention de 3 000 €. Merci à vous !

24

www.saintarnoutenvelines.fr

Autres actions

Plantation de haies sur la

coulée verte, rue Jean-Moulin

200 jeunes plantes arbustives de 14 essences différentes vont prendre place devant les sites de la gendarmerie et du centre de secours sur le nouvel espace arboré rue Jean-Moulin. Le personnel des services techniques de la mairie va réaliser les plantations ce mois-ci. La floraison colorée embellira le site dès le printemps 2023.



Haies et loisirs :

que du bonheur !

Vous décidez d'habiller votre limite de propriété constituée d'un grillage ou d'un mur. Il existe des recommandations et réglementations.

Les habillages artificiels des grillages permettant d'occulter toute vue dans votre jardin sont déconseillés voire interdits selon la localisation de votre propriété vis-à-vis du Plan Local d'Urbanisme. L'objectif de cette

réglementation est de conserver une homogénéité visuelle patrimoniale et écologique sur notre commune. Sachez également que ces structures vieillissent très mal.

Préférez habiller vos grillages en choisissant de planter des haies variées qui offrent de nombreux bénéfices pour tous et le choix des végétaux est important...

Beaucoup optent pour des haies de thuyas ou de lauriers voire de bambous. Certes ces arbustes sont communs, peu chers et gardent leurs feuillages en hiver. Cependant certains sont considérés comme « invasifs ». Ils n'ont aucun intérêt pour notre biodiversité urbaine et avec leur croissance rapide, ils deviennent trop grands (jusqu'à 20 m) donc difficiles à tailler et produisent des racines pouvant endommager les murs. Ils laissent des trous dans les murs lorsqu'ils sont morts et ne sont que très rarement remplacés.

Le laurier cerise aux jolies baies noires dont les oiseaux sont friands et qui envahit nos forêts franciliennes est une plante toxique, provoquant des troubles neurologiques et respiratoires, souvent mise en cause chez les enfants. Les animaux tels les chevaux, les vaches et les moutons sont plus exposés à ce danger lorsqu'ils mangent des quantités importantes de feuilles de laurier-cerise.

Les thuyas également sont toxiques. Les bovins, les chevaux

mais aussi les chiens sont très sensibles au principe actif de cette plante (thuyone) qui provoque diarrhées et parfois la mort.

Les bambous prolifèrent rapidement et sont considérés envahissants dépassant rapidement les limites de la clôture...

Préférez planter une haie composée d'arbustes sauvages et indigènes, qui fleurissent et fructifient pour accueillir plus de vie, en particulier les insectes et les oiseaux.



A la Sainte Catherine...

TOUT prend racine

Après l'élagage et l'abattage d'arbres rendus nécessaires cet été pour des raisons de sécurité au parc de l'Aleu, novembre est le mois idéal pour replanter de nouveaux sujets. Au nombre de vingt, ces arbres seront mis en terre par le personnel des services techniques de la mairie. Ils embelliront ce très beau site par les couleurs de leurs fleurs et de leurs feuilles.



25

www.saintarnoutenvelines.fr

Le programme de réhabilitation du parc de l'Aleu



d'une partie des berges ce qui nécessite leur renforcement par une technique de génie écologique de fascinage. (voir ci-dessous).

Coût : 47 606 €

Subventions accordées pour la réhabilitation du parc Aleu

Plantations : Conseil régional : 3 123.60 € - Conseil départemental : 2 342.70 €

Fascinage de berges : Conseil régional : 6 780.00 € - Conseil départemental : 5 085.00 €

Batardeau : Conseil départemental : 14 281.50 €

Une intervention de génie écologique : le fascinage de berges

Une protection immédiate des berges rapide et simple est prévue par l'entreprise DAM NATURE pendant la période de repos végétatif

Du 14 novembre au 25 novembre 2022.



La fascine d'hélophytes (plantes semi-aquatiques) est un ouvrage de protection de pied de berge, réalisé grâce à la confection de boudins de géotextiles biodégradables remplis de terre, végétalisés et fixés par des pieux. Lors des aménagements de génie végétal certaines espèces sont privilégiées en fonction de la région, des conditions hydrauliques, de l'ensoleillement, de leur développement et des conditions propres au site.

DAM NATURE : « Nous allons réaménager les berges à l'étag du parc de l'Aleu afin de les consolider et les embellir. C'est pourquoi nous allons installer en quinconce des pieux en bois espacés de 70 cm chacun sur lesquels seront déposés et fixés des boudins de coco pré-végétalisés d'hélophytes et de plantes palustres.

Les pieux seront alors sur-enfoncés de manière que le haut des boudins dépasse de 7 à 8 cm le niveau de l'eau. Les boudins vont permettre une protection immédiate contre le courant et le battillage. Ils feront environ 3m de longueur chacun, avec un diamètre de 30 cm et seront plantés de 3 à 8 espèces typiques des milieux palustres et des roselières.

Ensuite, sera mis en place un géotextile filet coco qui relèvera la berge et les boudins. Nous apporterons à ce moment de la bonne terre végétale », explique le technicien de la société.

Coût : 20 340 €

26

www.saintarnoutenvelines.fr

Le bois mort, si précieux.



Vie.

On peut s'émouvoir de voir un arbre mort. On peut regretter aussi de constater qu'il n'a pas été débité pour être évacué. C'est le cas de trois « arbres morts » au parc de l'Aléu. Ils sont conservés sous forme de totems pour symboliser le « bois apparemment mort » qui continue de générer la vie. Ce panneau (illustration ci-contre) présente devant chacun d'eux vous informe de la vie qu'il génère. Laisser le bois mort, lorsque c'est possible, cela assure une vie foisonnante et la fertilité de l'humus.



Le bois mort, sous toutes ses formes.

Les arbres vieux encore debout, déracinés, morts, parfois récemment tombés ou déjà très décomposés, ont toujours été présents en quantité dans les milieux naturels et les forêts. Certains chablis* ne sont pas retirés. Ils produisent des trouées ensoleillées favorables à la pousse des jeunes arbres tout en enrichissant le substrat lors de leur décomposition.

Dans le parc de l'Aléu les trois totems conservés constituent les pièces du grand puzzle formé par les arbres vieux ou morts

conservés dans les espaces forestiers environnants.

Des arbres et des branches au sol.

Le bois mort au sol, bien visible notamment en forêt, fait partie intégrante de l'écosystème. Il diminue les passages et piétinements, protège le sol, loge nombre d'espèces et termine son parcours en enrichissant le substrat dont le jeune arbre a un besoin vital.

On estime que près de 25% des espèces forestières animales et végétales dépendent de la présence de bois mort.



Les îlots de vieux arbres, les arbres à cavités refuges et les arbres de légende.

Choisir des arbres pour les laisser vieillir et mourir permet d'assurer la production de graines et de boucler ainsi leur cycle vital. L'importance aujourd'hui est également de favoriser, sur une temporalité longue de cent ans voire plusieurs centaines d'années, les adaptations naturelles face au dérèglement climatique et son cortège de changements.

Vous croirez également les arbres de légende, conservés précieusement lorsqu'ils ne présentent pas de danger. Beaucoup de ces « anciens » portent un nom en mémoire de leur histoire, de leur forme et tous ont vu se succéder des générations d'hôtes et de promeneurs. Les arbres du parc de l'Aléu ont eux aussi la mémoire du lieu et des hommes qui les ont plantés.

Il y a tout ce peuple invisible, travailleur acharné de la décomposition et tous les acteurs que l'on voit ou que l'on entend, intimement liés à la présence du bois mort : nombre de champignons, des oiseaux comme le pic, la chouette, des mammifères comme la chauve-

souris... Beaucoup d'espèces d'insectes vivent dans le bois mort qui devient ainsi le « garde-manger » de leurs prédateurs... Tritons, salamandres grenouilles et autres crapauds fréquentent les parties humides. Les pics, spécialistes des bois morts, sont adaptés au forage et creusent des cavités qui serviront à d'autres espèces d'oiseaux ou à certains mammifères qui se nourriront des insectes...

Le ramassage du bois mort.

Le bois mort trouvé au sol appartient au propriétaire de la parcelle.

Dans les forêts domaniales le ramassage à usage familial



peut être autorisé par l'agent patrimonial local. Dans les espaces communaux ou privés une demande d'autorisation doit être formulée auprès du propriétaire.

Depuis les « droits d'usage au bois mort » de l'époque féodale jusqu'à nos jours, le bois mort a été ramassé, vendu ou volé. Il était une nécessité pour se chauffer, cuisiner et a été convoité. Pour concilier les intérêts des propriétaires et des plus démunis, les réglementations se sont succédé au gré des pressions sociales.

À certaines époques, les milieux naturels et la forêt ont été privés de leurs ressources en matières décomposées par trop de prélèvements, au détriment de l'enrichissement du sol et de la vie des espèces associées.



L'un des 3 totems préservés dans le parc de l'Aléu.

Dans votre jardin



Un petit tas de quelques bûches de « bois mort » agrémenté de feuilles mortes, d'un peu de mousse pour le confort et la douceur, sera le bienvenu pour le hérisson en hiver, le troglodyte mignon au printemps, le lézard et bien d'autres « bien vivants » à observer !

Comment construire un abri à hérissons

Dans une haie avec une entrée sud-est, disposer les bûches et la planche en bois brut en veillant à laisser une cavité d'environ 25 centimètres de large, de 45 centimètres de long et de 20 centimètres de haut. Garnir de feuilles mortes.

Hibernation du hérisson d'octobre/novembre à mars/avril.



Pour les fêtes

Inventez la couronne de Noël végétale toute en élégance, qui ornara votre porte pendant la durée des fêtes : petits et grands, place aux artistes !

Les matériaux : bois mort, feuillages de conifères, lierre, pommes de pins, houx...

Après les fêtes on démonte et HOP, les parties végétales au compost !

* Chablis : Un chablis est un arbre déraciné. Par extension, le chablis désigne « l'ensemble formé du système racinaire d'un tel arbre et de la partie de substrat arrachée lors de la chute.

Le verger s'enracine dans le jardin de l'église.



La création d'un verger dans le jardin de l'église avait été annoncée cet été. En septembre, les Amolphiens ont été invités à manifester leur intérêt pour le projet parmi les 659 autres inscrits au 4^e Budget participatif écologique et solidaire de la région Ile-de-France, avec pour objectif d'obtenir une subvention régionale de 3 000 € sur un budget total de 5 400 €.

arbuscules ont été plantés par les agents municipaux des Espaces verts, en partie en présence des enfants de l'accueil de loisirs « Les Copains d'Abord ». Cet investissement de tous, puisque le vote des Amolphiens aura finalement permis d'obtenir cette subvention de 3 000 €, sera totalement abouti par la pose prochaine de deux bancs et d'un collecteur d'eau raccordé à la

toiture de l'église pour permettre l'arrosage des lieux. Hâte de découvrir le retour de la nature, notamment insectes et oiseaux, dès le printemps prochain sur ces quelques 850 m² qui serviront également de support pédagogique pour les enfants de nos écoles et constituera un lieu de repos et d'observation pour tous les Amolphiens.



Puis finalement, le mercredi 23 novembre, lors du cours duquel « tout bois planté prend racines », pommiers, cassissiers, framboisiers, rosiers et autres



Fruité.

Le projet a recueilli le suffrage de 63 Amolphiens lors du vote participatif mis en place par la région Ile-de-France. A ne pas douter, ils seront bien plus nombreux à venir se rendre compte du travail effectué et du rendu obtenu, appelé à s'épanouir au fil des printemps.

Si les hérissons ne daignent pas fréquenter cet amas de pierres, il servira de solarium dès le printemps aux lézards.



17

www.saintarnoutenvelines.fr

Le parc de l'Aleu revisité sur tous les fronts.



Aménagements. La réhabilitation globale du parc de l'Aleu prévue sur 4 ans est bel et bien en marche. Tant sur terre, le long des berges du plan d'eau que dans l'eau elle-même, les travaux se sont enchaînés cette année pour mener à bien cette première phase tout en respectant les cycles de la nature.



15 nouveaux arbres redynamisent le parc de l'Aleu Le temps passe et les arbres poussent. Mais les arbres souffrent aussi. Ils souffrent des affres de la météo notamment de la sécheresse et des divers parasites qui les affaiblissent. L'Homme se doit de veiller à leur bon état sanitaire et le cas échéant de prendre les mesures qui s'imposent. C'est ce qui a été mené au printemps dernier par l'élagage mais surtout la



nécessité d'abattre des arbres du parc de l'Aleu présentant un réel risque de chute pour les promeneurs.

Mais l'Homme d'aujourd'hui se doit aussi de poursuivre l'œuvre de ses prédécesseurs et permettre au parc de l'Aleu de retrouver une futaie digne de ce nom, tout en tenant compte du changement climatique

en marche afin de choisir les essences adéquates. C'est ce qui a été réalisé en novembre dernier par les services techniques de la commune dans le cadre de la 1^{re} phase de réhabilitation du Parc de l'Aleu prévue sur 4 ans. Ainsi 15 arbres de 10 ans d'âge en provenance des pépinières Thuilleries de Chevreuse ont

pris place autour de la cascade, notamment quatre ginkgos qui arboreront leur feuillage couleur or à chaque automne, mais aussi cinq pyrus sur le talus longeant le terrain stabilisé du complexe sportif et d'autres là où les conditions étaient réunies pour leur épanouissement.

Laissons faire la nature ! Le mois dernier l'Éclair retraçait les différentes étapes du remodelage des berges de l'étang de l'Aleu. Depuis, et afin de densifier davantage encore la végétation autour de cette partie du plan d'eau, un tissage



en fibre de coco a été déposé à même les berges et a été ensémenté de graines. Un épais tissu de végétation est espéré pour le printemps. Afin de ne pas compromettre l'opération, une restriction de circulation a été mise en place. Merci de la respecter.

Les pêcheurs veillent à la ligne... d'eau

Loisir de plein air de plus en plus prisé chez les jeunes, avec certes des techniques différentes et plus actives que celles de leurs aînés, la pêche est une activité prise et cultivée autour du plan d'eau du parc de l'Aleu. Sa pratique est placée sous la tutelle de l'association « Les Amis de l'Hameçon » qui chaque année organise différents concours de pêche, mais aussi assure le repeuplement de l'étang en poissons en provenance de la pisciculture Vasseur de Beaumont-les-Autels en Eure-et-Loir.



Ainsi, le 17 décembre 100 kg de carpes, 120 kg de tanches, 250 kg de gardons, 100 kg de perches et 50 kg de brochets ont été répartis entre la mare Double et l'étang de l'Aleu. Les poissons ont jusqu'au 14 janvier pour s'acclimater à leur nouvel environnement, date à partir de laquelle la pêche sera de nouveau autorisée dans les deux plans d'eau.

A noter que les travaux conduisant au changement du moine de vidange (voir ci-dessous) aujourd'hui devenus indispensables aux yeux de tous est le résultat de l'alerte donnée par les pêcheurs, qui voyaient le niveau de leur « terrain de jeu » baisser de jour en jour.

Un nouveau moine de vidange en construction.



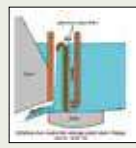
Les travaux pour placer le niveau du plan d'eau du parc de l'Aleu sous le contrôle d'un moine de vidange flamant neuf ont débuté le lundi 12 décembre. Ils ont été menés par la société Vinci. Le moine précédent n'était plus étanche, ce qui expliquait la baisse de niveau constatée ces derniers mois ayant entraîné l'érosion d'une partie des berges du plan d'eau. Sans intervention, le risque aurait été qu'un jour le plan d'eau se vide subitement avec des conséquences graves pour l'environnement voire pour d'éventuels promeneurs présents à ce moment précis !

Qu'est qu'un moine de vidange ?

Le moine hydraulique permet de gérer le niveau d'un plan d'eau. Il libère l'eau en profondeur tout en contrôlant le débit d'évacuation, par l'enlèvement successif de planches amovibles. L'eau entre dans la partie basse du moine puis chemine, suivant le principe des vases communicants. Elle chute ensuite en cascade dans la partie arrière puis s'évacue.

Quelle est l'utilité du moine ?

Il est donc possible de vider progressivement et partiellement le plan d'eau, de manière à pouvoir réaliser la pêche, le curage ou les travaux d'entretien, sans libérer la vase du fond.



18

www.saintarnoutenvelines.fr

19

www.saintarnoutenvelines.fr

Les haies pour reconquérir la vie en milieu urbain et agricole.



Agroforesterie.
Depuis 1950, 70% des haies ont disparu des bocages français et ce chiffre continue de baisser. Faute d'habitat, les populations d'insectes et d'oiseaux ont également fortement diminué. Afin de rétablir cette biodiversité, l'agroforesterie permet à l'arbre de retrouver la place qu'il n'avait jamais dû perdre. Lisières et haies sont de retour.

Les chiffres démontrent en 27 ans une diminution de 75% de la biomasse des insectes volants ! Les oiseaux des campagnes et des villes disparaissent avec des populations réduites d'un tiers en 15 ans. Les causes multiples de cet effondrement sont aujourd'hui connues et étayées par de nombreuses études scientifiques : ce sont les pesticides, l'agriculture intensive, l'urbanisation galopante, la gestion inadéquate des surfaces vertes et des espaces semi-naturels. Les collectivités en charge de la gestion des zones naturelles et

des espaces publics ont donc en ce sens une responsabilité particulière et un rôle important à jouer. Mieux prendre en compte la gestion des espaces verts, adapter les tontes, les tailles, le planning des travaux, favoriser des corridors biologiques reliant différentes zones, faire évoluer les pratiques et mentalités pour donner du sens et des résultats pour le bénéfice de tous et de la vie qui nous entoure.

Plantations de haies sur la commune
Après la plantation d'une haie et de buissons variés au parc Arsanneau en 2021 et la plantation de petits fruitiers au jardin de l'église en novembre

2022, le grand espace arboré à l'automne 2021 rue Jean Moulin est aujourd'hui agrémenté de 250 m linéaires de haie florifères et fructifères plantés en décembre 2022 par les services techniques de la mairie.



17

www.saintarnoutenvelines.fr



Une transition douce d'un milieu à un autre

Les haies et lisières représentent des zones de transition entre différents milieux, urbains, forestiers ou agricoles. Elles sont présentes sous différentes formes, de la plus simple et droite à la plus élaborée. La lisière étagée représente la configuration la plus complexe avec trois stades : arborescent, arbustif et herbacé. La ligne plus basse d'arbustes mixtes offre des ressources alimentaires, des abris pour la faune, un écran aux vents lorsque les arbustes grandissent. Juste contenue par une taille légère, rabattue quand elle devient trop haute ou ventrée, la haie libre arbore fleurs et feuillages colorés pour également le plaisir des yeux. La zone de pelouse imbriquée peut être laissée en prairie à fauchage tardif. Elle permet l'expression d'une végétation spontanée prairiale.

Nous avons tous ces cas de figure sur la coulée verte traversant Saint-Arnould. Idéalement, la présence de petits amas de bois mort au sol, de tas de pierres qui offrent un abri aux insectes, araignées, campagnols, hérissons... de points d'eau, de

petites structures ensoleillées sans végétation, de fourrés et de plantes grimpantes supplémentaires pour plus de diversité de la micro et macro faune.

Des fleurs et des fruits à foison...

Quelle importance revêt ce petit espace végétalisé limitrophe de quelques mètres pour la faune et la flore ? Les conditions particulières sont offertes, avec une plus grande luminosité, des floraisons et fructifications abondantes et variées et des habitats particuliers accueillant tout un cortège d'espèces associées ainsi que leurs prédateurs.



Les pollinisateurs sont des invités de marque... Le hérisson les fréquente assidûment... Les oiseaux y sont en nombre, frugivores, insectivores ou granivores. Les invertébrés préfèrent des endroits plus lumineux, plus secs, plus chauds y trouvent des microclimats qui leur conviennent particulièrement. La richesse en fleurs attire beaucoup d'insectes, beaucoup d'oiseaux dont, pourtant, très peu sont strictement inféodés à ce milieu. Le plus souvent on rencontre des espèces aviaires communes comme : fauvettes, pouillots, rossignols, troglodytes... également merles, grives mais aussi l'épervier qui chasse précisément les petits oiseaux... Les petits mammifères : campagnols, musarignes,



hérissons, chauves-souris... y trouvent des conditions idéales et s'y nourrissent.

Les haies : une solution fondée sur la nature

Les haies sont les bienvenues dans nos jardins amphiens et peut-être prendront-elles place dans les champs cultivés qui nous entourent mimant ainsi les très belles régions de bocages normands et bretons. Les bordures des champs offrent une opportunité extraordinaire pour la biodiversité, à condition de ne pas être touchées par les pesticides et que l'entretien soit le moins fréquent et le moins impactant possible. Des aides gouvernementales pour les agriculteurs existent afin de redonner de la vie à nos régions agricoles.

Le gouvernement français annonçait inscrire une mesure portant sur la haie dans le cadre du Plan de relance économique, dotée à hauteur de 50 millions d'euros. L'objectif de la mesure est de parvenir à la plantation de 7000 km de haies et d'alignements d'arbres intraparcéaires sur la période 2021-2024.

Le Parc Naturel Régional a pour objectif de reconstituer une trame verte, notamment en aidant les exploitants à replanter des haies et des fruitiers afin de favoriser la

circulation d'insectes, de papillons, d'oiseaux ou de petits mammifères. Les haies réduisent de 30 à 50 % la vitesse du vent, augmentent la température de 1 à 2°C, diminuant de 20 à 30 % l'évaporation, freinent l'érosion des sols et y augmentent l'infiltration de l'eau », explique volontiers Flore du PNR. Entre 2011 et 2018, ce sont 11 302 m linéaires de haies qui ont été implantés par le Parc, dont 235 mètres en 2017 à la Ferme des Clos à Bonnelles. Lire ci-dessous.

Les jardins de Cécile et Vincent à l'abri des haies et des arbres.



trois hectares aujourd'hui. Leur volonté : planter des haies et des arbres pour recréer des continuités écologiques et des habitats pour les auxiliaires, à savoir insectes et oiseaux. « Tout ce petit monde participe à la vie du site en recréant une chaîne alimentaire. Les haies et les arbres protègent le sol de l'érosion et préservent ainsi la terre végétale qui nourrit les plantations. Notre première haie a été financée en 2019 par le PNR. Aujourd'hui, notre exploitation compte 900 mètres de haies. »

Le couple fait donc appel à l'agroforesterie pour produire leurs petits fruits, à savoir myrtilles, mûres, framboises, gojis, groseilles, cassis, aronias, amélanches... puis les plus gros : pommes, poires, pêches, kakis, nashis, noix... Leurs jardins produisent également légumes et aromates. Le tout de façon naturelle.

Où trouver la production de Cécile et Vincent ?

- La Boutique de la Ferme des Clos
- AMAP locales (Pecqueuse, Breuille et le Bouc Étouffé)
- Carrefour Market de Bonnelles
- Aux menus des restaurants Les Terrasses à Clairefontaine-en-Yvelines et La Bonne Franquette à Jarvis
- Quelques restaurants parisiens

La ferme des clos compte également deux apiculteurs, 1 maraîcher et 1 houblonier

Retrouver les « jardinsdecieceetvincent » sur Instagram
Implantation des producteurs locaux sur le site du PNR :
consommer-local.say78.fr



18

www.saintarnoutenvelines.fr

Protégeons les cours d'eau, protégeons notre eau. Ne jetons plus !



Poison !
Jeté à même le sol, tout déchet rejoindra la rivière, puis la mer en ayant pollué au passage, le sol, la terre et l'eau.

L'incivilité de quelques-uns, particuliers et entreprises a des conséquences graves sur l'environnement, sur notre santé et sur l'image de la ville ressentie abîmée et dégradée.

Mégots au sol, déjections canines, déchets divers jetés intentionnellement, dépôts sauvages en tous lieux... La ville et les milieux naturels souffrent de toutes ces mauvaises pratiques et chacun d'entre nous le sait, le déplore ou malheureusement n'y accorde aucune importance. Ces derniers n'ont souvent aucune conscience du devenir des déchets qu'ils jettent !
« Les services communaux, les diverses instances privées

ou publiques régleront le prix humain, salarial et financier du nettoyage » pensent-ils. Mais les conséquences sont aussi tout autres. Les déchets affectent la santé de chacun de nous, pollueurs compris.

Le top des déchets les plus nombreux et les plus nocifs : Les visibles
- **Tout petits les mégots !** Mais ils possèdent un super-pouvoir polluant à bas bruit. Des études ont montré que les mégots représenteraient la première source de pollution des océans devant les sacs plastiques. Il faut environ 12 années pour qu'ils se biodégradent... Et combien de mégots seront jetés durant ces 12 ans ?

Attention, un seul mégot et nos forêts, notre coulée verte et nos maisons brûlent !

Utilisez des cendriers communaux en service ou votre cendrier de poche. Préservez nos espaces verts, ne fumez pas dans la nature.

- **Les plastiques** sont présents sous des formes extrêmement variées. Ils ont le pouvoir de se fragmenter relarguant des millions de microparticules puis de nanoparticules que nous ingérons obligatoirement ! Utilisez le plastique le moins possible et trie !

- **Les canettes et autres emballages.** Les emballages aluminium sont recyclables à condition d'être triés ! Tous ceux

27

www.saintarnoutenvelines.fr



que l'on rencontre dans la nature mettront plusieurs centaines d'années à disparaître. Il faudra 5 000 ans pour un emballage en verre et 1 000 ans pour une bouteille plastique.

Des poubelles sont à votre disposition. Emportez vos déchets.

Les déjections canines
Les crottes de nos toutous dégradent le cadre de vie, souillent les espaces publics, génèrent une prolifération des microbes, occasionnent des risques de chutes et induisent un coût important de nettoyage et un impact total envers les personnels des services techniques municipaux.

Des distributeurs sont à votre service. Munissez-vous d'un petit sac supplémentaire. Ramassez !

Les déchets sauvages se rencontrent tantôt à côté de containers censés collecter les déchets, tantôt dans un chemin creux ou en forêt. Ainsi pneus, restes de chantiers, encombrants, chacun se débarrasse de ses inutilités prétextant un système de recyclage ou de déchèteries déficients. Les dépôts sauvages peuvent stagner un certain temps avant d'être pris en charge. Ils attirent

les rats porteurs de nombreuses maladies et les animaux errants. Tous polluent le milieu et l'eau. Ils piègent et détruisent parfois indirectement nombre d'animaux.

Ils génèrent le mécontentement des usagers respectueux, salissent l'image de la ville et obligent les services techniques et les partenaires à un investissement financier, très important, mobilisant du personnel.

Les déchets du jardin, les restes de taille et de tonte ne doivent pas être jetés dans les chemins ruraux, forestiers et communaux. Ils proviennent d'espèces végétales

ornementales pour la plupart et sont néfastes. Ils dégradent la qualité du sol et contribuent à la dissémination des plantes invasives.

Tous les dépôts sauvages sont passibles d'une amende pouvant atteindre 1 500 €.

Services des encombrants et déchèterie sont à votre disposition de même que les containers pour végétaux.

Le danger des « invisibles »

Les produits phytosanitaires et les nombreux produits toxiques : Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques est interdite à l'ensemble des structures publiques (communes, départements, régions, État, établissements publics...)

pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries ouvertes au public, sauf exceptions prévues par la loi. Une commune ZÉROPHYTO aussi respectueuse soit elle comporte également des zones d'ombre entre les jardiniers amateurs non informés et l'agriculture conventionnelle utilisatrice de pesticides parfois aux abords même des habitations. Les exemples de déchets toxiques liquides jetés dans la nature et dans la rivière sont nombreux.

Respectez la législation et soyez attentifs pour la santé de tous.



28

www.saintarnoutenvelines.fr

ACTION : Protégeons ensemble notre patrimoine EAU.



La commune participe à une action de sensibilisation appelée à réduire la pollution de nos cours d'eau.

À l'initiative du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse et afin de protéger notre ressource eau, la commune va procéder au marquage au sol devant certains avaloirs : « **ICI, l'eau de pluie rejoint la rivière, ne rien jeter** ». L'eau vitale à la vie est un bien commun et chacun d'entre nous est concerné ! Les jeunes Amalphiens de l'Espace Jeunes procéderont à cette action de sensibilisation qui concerne tout le monde, tant le bricoleur qui vide son fond de peinture ou rince ses pinceaux à l'entrée d'un avaloir d'eau de pluie, que le fumeur qui y jette son mégot.

Pourquoi est-il essentiel de ne rien jeter sur la chaussée et dans les avaloirs ?

Ces petites ouvertures qu'on trouve en ville le long des trottoirs, appelées « avaloirs », peuvent paraître anodines. Pourtant, elles jouent un rôle

essentiel ! Sans elles, les eaux de pluie s'accumuleraient sur la chaussée lors d'intempéries et la ville serait rapidement inondée. Ces ouvertures vont faire entrer les eaux pluviales dans des canalisations sous la ville, afin de les évacuer vers les rivières. Mais ce que l'on ne sait pas toujours, c'est que la plupart des communes en France possèdent aujourd'hui des réseaux séparatifs : il y a d'une part les canalisations qui récupèrent les eaux usées sortant des habitations et les amènent dans les stations d'épuration pour y être traitées et nettoyées ; et d'autre part, les canalisations connectées aux avaloirs qui récupèrent les eaux pluviales puis les rejettent directement dans le milieu naturel, pour éviter un coût inutile de traitement des eaux propres. De ce fait, lorsque l'on rejette sur la chaussée ou les trottoirs des hydrocarbures, des déchets plastiques, des restes de peinture, des mégots ou des détergents issus du lavage de voitures, ils se retrouvent alors charriés par les eaux vers les avaloirs, puis les rivières. Cette pollution entraîne une surmortalité de la faune aquatique, une destruction de la flore des cours d'eau, mais aussi une pollution des nappes phréatiques. Tout l'écosystème est impacté.

De plus, l'eau potable de la région provenant en grande partie de la Seine, des traitements plus nombreux sont nécessaires à cause de ces pollutions, pour rendre l'eau consommable. Les coûts augmentent et sont répercutés sur les usagers.

Ne rien jeter dans les avaloirs et sur la voie publique, c'est donc un impératif à la fois écologique et économique.

Qu'est-il nécessaire de faire pour respecter les eaux de nos rivières ?



- Ne rien laver dehors si l'eau lessivée ou javellisée ne tombe pas dans un évier ou un vrai système de récupération des eaux usées.

- Ne pas utiliser de produits chimiques désinfectants dans son jardin

- Ne pas verser ses fonds de pots de peinture dans les caniveaux, ni l'eau, et le White spirit de lavage des pinceaux.

- L'été, l'eau de la piscine, même gonflable, traitée à l'eau de javel ou autres produits dérivés ne doit pas être vidée dans les bouches d'égout, ni dans les caniveaux

- Ne pas nettoyer son toit ou ses murs à l'eau de javel ni aux produits de démaquillage

- Il arrive que les eaux usées soient malheureusement connectées aux réseaux de l'eau pluviale. Vérifiez, afin qu'elles ne finissent pas directement dans la rivière sans passer par la station d'épuration.

29

www.saintarnoutenvelines.fr

Domestiques et sauvages, des abeilles sentinelles !



Bzzzzz.

Lorsqu'on prononce ou entend le mot « abeille », notre inconscient renvoie deux images : ruche et miel. Il est alors guidé par notre ignorance, et ne se limite qu'à l'abeille domestique. Car oui, il existe une abeille sauvage et elle ne vit pas en ruche et ne produit pas de miel. Or oui, il existe plus de mille espèces d'abeilles sauvages. Elles sont parfois solitaires, ne donnent pas toujours du miel mais toutes contribuent à la pollinisation.

Une légion d'insectes pollinisateurs

Près de 10 000 espèces d'insectes interviennent, en France, dans la pollinisation des plantes : les diptères (mouches, syrphes...), les coléoptères (charançons chrysomèles, coccinelles...), les lépidoptères (papillons), les hyménoptères comme les abeilles, les bourdons ou les guêpes ne sont que quelques exemples... D'autres animaux assurent aussi la fécondation dans le règne végétal mais dans une moindre mesure. Quant au vent, il permettra la pollinisation de certaines plantes que l'on dit anémophiles comme les bouleaux, les saules...

Palme d'or aux abeilles
Les abeilles domestiques et surtout les méconnues et souvent oubliées, abeilles

sauvages, contribuent à la fécondation de 70% des plantes, étape essentielle à l'élaboration des fruits et des graines. Dans notre pays, les abeilles sont représentées par 6 familles, comprenant près de 1000 espèces.

L'abeille domestique : une seule espèce (Apis mellifera)

Une seule parmi toutes ces espèces correspond à notre abeille domestique qui utilise le nectar et le pollen des fleurs et nous donne le miel. L'apiculture a pris un essor considérable ces dernières années, car comprendre le fonctionnement d'une colonie présente un intérêt particulier pour beaucoup d'amoureux de la nature.

Néanmoins une interrogation se pose face à l'augmentation

des effectifs des abeilles domestiques : quel impact ont ces abeilles domestiques sur la présence et la vie des abeilles sauvages ?

Les abeilles sauvages : près de mille espèces en France

La plupart sont solitaires et ne produisent pas de miel. Cependant leur rôle de pollinisatrices est des plus importants. Elles ont besoin des ressources alimentaires de fleurs variées, d'un lieu de nidification et chaque espèce a ses exigences et utilise des matériaux spécifiques comme la terre, l'argile, le petit gravier ou la résine...

Quelques abeilles sauvages :
- La collette du lierre et son nid dans le sol
À l'automne lorsque les fleurs se font plus rares, c'est l'époque de la floraison, décalée et



abondante du lierre. Une petite abeille Colletes hederae s'est spécialisée pour profiter de cette abondance de nourriture et on observe cette espèce, bien que solitaire, parfois en grand nombre en train de butiner. C'est une abeille qui niche dans la terre, son cycle est synchronisé avec celui du lierre et ses larves sont nourries d'une bouillie de pollen et de nectar provenant de cette plante.

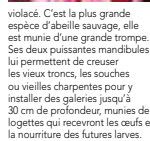


- L'osmie : première petite abeille sauvage à apparaître
Avec 35 espèces d'osmies en France cette petite abeille solitaire est présente dans les espaces publics et les jardins. Elle niche dans le bois, les toges creuses, les trous des murs, dans les châssis de fenêtre et les galeries naturelles ou non mais ayant un diamètre de 8 à 10 mm. Une série de cellules

séparées par une cloison en argile chacune contenant une boulette de pollen, de nectar et un œuf. C'est un des premiers pollinisateurs à visiter les fruitiers.

L'abeille charpentière ou xylocope

Elle ne passe pas inaperçue à cause de sa taille respectable, de son ronchement peu discret et de sa belle couleur d'un bleu



volacé. C'est la plus grande espèce d'abeille sauvage, elle est munie d'une grande trompe. Ses deux puissantes mandibules lui permettent de creuser les vieux troncs, les souches ou vieilles charpentes pour y installer des galeries jusqu'à 30 cm de profondeur, munies de logettes qui recevront les œufs et la nourriture des futures larves.

À chaque espèce ses exigences et la compétition est en jeu :

- Le nombre, alimentation, gîtes...
- **Le gîte et le couvert**

Contrairement à l'abeille domestique vivant en colonie de plusieurs milliers d'individus dans des ruches, structures artificielles surveillées, les abeilles sauvages vivent en petites colonies ou sont solitaires. Elles font des nids avec des fragments de fleurs, de feuilles, de la résine, de la boue, dans le sol, le bois mort, des interstices... Beaucoup de ces milieux refuges disparaissent sous la pression urbaine et agricole. Les charpentières creusent le bois mort sur pied pour nidifier, les tapissières garnissent les cellules avec des morceaux de feuilles, les fousseuses creusent des galeries dans la terre ou le sable

Exemple : Andrena cineraria, l'abeille des sables est une



espèce solitaire mais que l'on rencontre en petites colonies. Elle creuse des galeries isolées dans le sable des dunes mais aussi des jardins. Plusieurs loges d'élevage, une dizaine dans chaque nid, recueillent chacune une larve avec sa nourriture.

Les abeilles domestiques ont un spectre de recherche florale très large englobant plusieurs dizaines d'espèces botaniques. Si une majorité d'ouvrières visite une même espèce de fleurs, l'autre partie recherchera en même temps des fleurs différentes.

Au contraire, beaucoup d'abeilles sauvages ont un spectre alimentaire plus restreint voire déterminé par une seule espèce végétale ce qui les rend plus vulnérables face à la compétition alimentaire.

Les abeilles sauvages en déclin
Beaucoup plus nombreuses, bien protégées dans les ruchers, plus efficaces sur une grande quantité d'espèces botaniques, les abeilles domestiques restent des concurrentes des abeilles sauvages moins nombreuses, moins protégées et plus exigeantes.

Toutes les abeilles sont sensibles aux produits phytosanitaires utilisés en agriculture.

L'interdiction en 2023 du glyphosate dans les milieux de culture est donc bienvenue. Les communes ont adopté la gestion Zérophyto dans tous leurs espaces préservant ainsi la petite faune. Certaines ont mis en place des abris pour insectes et abeilles sauvages en particulier.

Le déclin des abeilles sauvages met en danger notre alimentation et le maintien de nos écosystèmes. D'importantes mesures de conservation en faveur de ces insectes sont aujourd'hui indispensables. Ainsi il faut rester prudent sur l'implantation de ruchers dans tous les milieux y compris en ville et tenir compte des éléments suivants : réduire le nombre de ruches, respecter des espaces d'implantation de plusieurs kilomètres entre deux ruchers sachant qu'une abeille domestique à un rayon d'action d'environ 3 km, avoir une gestion sanitaire des ruchers attentive et conforme à la réglementation.



Favoriser la présence des pollinisateurs jusque dans la ville et les jardins

- Dans nos espaces communs et nos jardins

L'idée est de satisfaire les besoins d'un maximum de pollinisateurs en offrant des abris variés, des fleurs et des périodes de floraison qui se succèdent :

- Favoriser l'implantation de la flore sauvage
- Préparer un espace jachère fleurie ou prairie fleurie : mélange de fleurs annuelles ou de fleurs annuelles avec bisannuelles et vivaces ou de graminées et plantes vivaces...
- Planter des arbres fruitiers, champêtres d'essences locales, conserver du bois mort
- Permettre à la végétation spontanée de s'établir comme le lierre, les ronces, le sureau (souvent des mal-aimés, à tort), le noisetier...
- Penser aux gîtes comme les arbres morts ou vivants à cavités

- Installer des abris et sites de nidification comme les hôtels à insectes est un acte bénéfique pour tous : entre construction, pose et observations, beaucoup de satisfactions !

- Les espaces verts communaux enrichis

Les espaces verts de la ville sont enrichis chaque année de bulbes, de haies, d'espèces vivaces, résistantes à la sécheresse, présentant un attrait particulier pour la petite faune. Cette année encore les services



techniques de la commune sont à pied d'œuvre depuis début mars afin d'entretenir, rénover, améliorer notre patrimoine vert entre plantations et premières tentes.

Le fleurissement de plusieurs zones sera mis en place rue Jean Moulin sur 720 m², à l'étang de l'Aleu sur 200 m, dans certaines sentes ainsi qu'au cimetière avec la végétalisation du columbarium.

- Les jardins et balcons des particuliers

Bien pensés, ils offrent également toutes sortes de fleurs, de février à novembre. Fleurs qui deviendront légumes, fruits et graines après le passage des butineurs.

Les balcons, bords de murs et rebords de fenêtres complètent cette panoplie jusqu'en centre ville, quand les riverains jouent le jeu...

Jardiniers, à vos binettes, bêches et râteaux !



Fête des mares du 27 mai au 4 juin 2023.



Oasis.

Les mares sont bien plus qu'une simple flaque sur laquelle se posent les canards. Elles constituent un écosystème complexe et vital pour tous. Il est urgent de s'intéresser à elles, de stopper leur disparition et d'en créer de nouvelles, l'objet de la Fête des mares.

Les zones humides et aquatiques recouvrent environ 4% du territoire francilien dont 1,3% de zones en eau et 2-3% de zones humides (forêts alluviales, marais, prairies humides...). Elles permettent de stocker l'eau en hiver, de la restituer en été, et jouent un rôle déterminant sur la qualité de l'eau grâce aux végétaux et leur action de phytoséquestration. Elles représentent de fabuleux corridors aquatiques pour les espèces animales et végétales et ont une importance vitale dans la gestion des crues au regard des phénomènes de très fortes pluies provoqués par le changement climatique. Les événements extrêmes d'inondation ou de sécheresse

modifient l'écosystème, le niveau, le débit et la température de l'eau engendrant un effet néfaste sur les populations inféodées aux milieux aquatiques. Les liens entre climat et biodiversité sont étroits et toutes les solutions fondées sur la nature offrent de nombreux bénéfices et doivent être encouragées sur les territoires et sur notre commune.

Façonnée par l'Homme

La mare peut être d'origine naturelle mais le plus souvent elle a été créée par la main de l'Homme.

La vie y foisonne. Ces petites étendues d'eau recèlent des trésors. Le gestionnaire doit assurer leur entretien, le curage, la mise en lumière pour éviter

leur comblement.

Bordée de joncs et de carex les pieds dans l'eau, la mare accueille des végétaux bien spécifiques parfois immergés, flottants ou émergés. La vie animale y est très présente depuis les micro-organismes aux batraciens ou odonates comme les libellules.

Les amphibiens et les insectes sont les principaux groupes à fréquenter les mares pour s'y reproduire. Les têtards des grenouilles, crapauds,... grandissent, certains seront la proie des larves de libellules, des oiseaux, de toute une armée de prédateurs et seulement une petite partie deviendra adulte, fidèle à son site de reproduction : un monde complexe s'organise.

2

www.saintarnoultenvelines.fr



Que peut-on voir dans la mare ?

Beaucoup d'insectes dont :
- Les punaises d'eau : le gerris, la notonecte ou abeille d'eau, la nappie ou scorpion d'eau, la ranatre, le naucore... (à manipuler avec précaution certaines punaises ont un rostre bien affûté !).
- Les coléoptères aquatiques comme par exemple le dytique, les gyrins...
- Les libellules et demoiselles, de formidables bio-indicatrices. Parmi les 93 espèces de libellules que l'on trouve en France (en 2010), 39 sont présentes en région Ile-de-France, soit 63 % des espèces françaises. Les libellules sont des insectes appartenant à l'ordre des odonates. On les croise sous

forme adulte volant souvent à proximité des milieux humides desquels elles dépendent strictement pendant toute leur vie larvaire. Durant toute leur vie elles seront de redoutables prédatrices : les larves camassières chassent dans l'eau et l'adulte volant équipé de mandibules dentées capture principalement les insectes sur son territoire dans les milieux humides, eaux stagnantes ou courantes.



blanches dont les exigences vis-à-vis de la qualité de l'eau et des habitats la fragilisent face à la concurrence des écrevisses



- Les araignées des berges ou de la mare comme la dolomède capable de marcher sur la surface de l'eau ou l'argyronète et sa cloche de plongée qui chasse, se nourrit et se reproduit sous l'eau.
- Les mollusques : des petits gastéropodes d'eau douce (planorbes et limnées)...
- Les crustacés : écrevisses mais aussi aselles, daphnies.

Les trois espèces d'écrevisses indigènes, dont l'écrevisse à pattes blanches originellement la plus représentée en métropole, sont progressivement supplantées par plusieurs espèces exotiques (écrevisse de Louisiane, écrevisse américaine, écrevisse du Pacifique, écrevisse juvénile, écrevisse à pattes blanches exotiques et la première menace qui pèse sur nos espèces indigènes et notamment l'écrevisse à pattes

invasives. Cette espèce a disparu quasi totalement du département.
Les vertébrés : tritons, grenouilles, couleuvres et bien d'autres, sans oublier tous les animaux qui viendront parfois de loin pour s'abreuver.



26

www.saintarnoultenvelines.fr

Un Amolphen averti.



L'Amolphen Philippe Keith est professeur au Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) et vice-président de la Société Nationale de Protection de la Nature.

« Cette semaine de mobilisation dédiée aux mares et aux zones humides en général vise à faire prendre conscience de l'intérêt à conserver les mares, voire à en créer de nouvelles. Elles concentrent 25% de la biodiversité de nos territoires. L'activité biologique des zones humides de toute la planète est 10 000 fois plus importante que celle des océans. Elle permet de stocker plus de CO2 que tous les océans réunis. Sur les 8 hectares de la zone de la Belette, nous avons en projet de réaliser trois mares. Elles serviront d'outils pédagogiques pour cette semaine et pour les sorties naturalistes à venir ».



Tout savoir sur les mares.



Du fait de leur petite taille, les mares constituent de magnifiques supports pédagogiques. Cependant, comme toutes les zones humides, les mares sont menacées... 90 % d'entre elles ont disparu au cours du siècle dernier.

Les mares sont de fantastiques supports de biodiversité, éléments clés de la trame verte et bleue, sans parler des multiples services qu'elles rendent à nos sociétés.

La Fête des Mares coordonnée par la Société nationale de protection de la nature (SNPN) avec l'appui du Pôle-relais « mares, zones humides intérieures et vallées alluviales » est l'occasion de mieux les connaître pour mieux les protéger.

À la jonction entre l'aquatique et le terrestre, les mares recèlent une richesse écologique exceptionnelle. Elles sont des lieux de vie et de reproduction pour une flore et une faune, abondantes et souvent rares. Les mares et zones humides participent au stockage et à l'épuration naturelle de l'eau. En retenant et transformant de nombreux polluants, elles rendent un service majeur pour l'ensemble du vivant.

Organiser un événement annuel, à l'échelle nationale, dédié à ces milieux est l'occasion de mieux les faire connaître et de sensibiliser la population à l'intérêt de les préserver.

Chantier participatif sur le site de la Belette à Dourdan

Le projet :

Dans le cadre de son programme de restauration des petites zones humides, la SNPN désire sensibiliser les citoyens à la protection des réseaux de mares. Dans ce cadre, elle organise des chantiers participatifs de création de mares sur son site de « la Belette », à Dourdan.

L'objectif des chantiers :

Apprendre ensemble l'importance des zones humides pour la biodiversité, le climat et les humains ainsi que participer activement à la sauvegarde d'un écosystème en danger. Et surtout s'engager ensemble pour la protection de l'environnement.

Au programme :

- Une présentation de l'association et de ses actions ainsi qu'une succession de jeux pour apprendre à se connaître et constituer 4 équipes de chantier.
- Création et mise en place de la mare par équipe.
- Animation sur l'importance des milieux humides et les menaces qui pèsent sur elles.
- Ateliers collectifs : Qu'est-ce qu'une mare ? Qui vit dans la mare ? Quels services rendent-elles ? Comment les protéger ?
- Bilan de la journée autour d'un goûter offert.

Infos pratiques :

Dates : 27 et 28 avril ; 4 et 5 mai ; 3 juin

Tout le monde est le bienvenu à partir de 14 ans. Il faut prévoir une tenue adaptée au chantier et à la météo (chaussures de randonnée, vêtements de pluie ou de protection contre le soleil)

Ne pas oublier son déjeuner

Adresse : site de la Belette, avenue de Châteaudun, Dourdan 91410

(Coordonnées GPS : 48.518639, 1.994100)

Plus de renseignements à l'adresse suivante sortientnature@snpn.fr

26

www.saintarnoultenvelines.fr

Une aide régionale pour installer **votre récupérateur d'eau de pluie.**



Réserve.

Dame nature nous démontre combien nous sommes dépendants d'elle. Aussi, afin de s'appuyer sur ses ressources au maximum, la Région incite à récupérer l'eau en sortie de nos gouttières.

La fonte des pôles et l'élévation du niveau des océans ne sont pas les seules conséquences du changement climatique, dont les effets se multiplient et s'accroissent. La sécheresse de cet hiver démontre la fragilité de notre accès à l'eau.

Afin d'économiser cette ressource pour certains de nos usages, la région Île-de-France encourage les foyers à s'équiper d'un récupérateur d'eau de pluie et propose une subvention pouvant atteindre 20 000 €.

Ce récupérateur d'eau de pluie peut être enterré, en surface ou en sous-sol pour un usage sanitaire et/ou pour arroser le jardin.

Qui peut bénéficier de cette aide à l'installation ?

L'aide de la Région s'adresse aux Franciliens propriétaires et occupants de leur logement. Le logement concerné doit être :

- La résidence principale du demandeur,

- Le domicile fiscal du demandeur.

Le dispositif est limité à une aide par foyer fiscal.

Quels types d'équipements sont concernés ?

Toutes les dépenses liées à l'achat et à l'installation du récupérateur sont concernées (collecteur filtrant, socle, pompe, couvercle, kit de connexion, travaux de terrassement et de raccordement au réseau...).

Les dispositifs suivants peuvent ainsi être subventionnés par l'aide régionale à condition d'avoir été achetés neufs :

- Les cuves enterrées de 5 m³ minimum,
- Les récupérateurs d'eau aériens ou réservoirs souples de 3 m³ minimum.

Quel est le montant de l'aide pour installer un récupérateur d'eau de pluie ?

Plafonnée à 50% du coût de l'installation, la subvention régionale est de :

- 20.000 euros maximum pour les cuves enterrées,
- 10.000 euros maximum pour les cuves hors-sol.

En cas d'installation de récupérateurs d'eaux pluviales pour un usage sanitaire, le taux de subventionnement monte à 70%.

Demandez l'aide de la Région : www.iledefrance.fr/installation-de-recuperateurs-deau-de-pluie

L'aide financière de Rambouillet Territoires

Rambouillet Territoires finance, à hauteur de 30 % et dans la limite d'un plafond de 700 €, l'acquisition de votre récupérateur d'eau de pluie. Ce dernier doit être d'un montant supérieur à 150 € HT.

Demandez l'aide de l'Agglomération : www.rt78.fr/habitants/environnement/recuperateurs-deau-de-pluie

La nature reconnaissante des actions menées.



La première des récompenses pour une main verte est celle décernée par Dame Nature une fois les premiers rayons du soleil au zénith. Les bourgeons éclatent, les feuilles s'épanouissent et les fleurs inondent de leurs couleurs et parfums. À l'échelle de la commune et des institutions qui encouragent à la sauvegarde de notre environnement naturel, un palmarès dresse un classement des actions menées.

Ainsi, après seulement deux années d'adhésion à Villes et Villages Fleuris, mais surtout après diverses actions menées en faveur du cadre de vie des Arnolphiens, notre commune s'est vu décerner « 4 pétales » par le jury départemental à partir d'un référentiel riche de 60 critères de performance. La prochaine étape sera l'obtention du 5^e pétale, étape indispensable avant l'obtention de la 1^{re} fleur, synonyme alors d'échelon régional. La 4^e fleur se

décroche au plan national. Verdict du printemps sur les actions déjà menées

L'étang du parc de l'Aleu a retrouvé son niveau et des berges bien dessinées

Le changement du moine de l'étang a permis de stopper la fuite d'eau, de sécuriser et

de remonter le niveau d'eau qui avait baissé de 20 à 30 cm avant l'hiver et de rendre à la surverse en pavés son rôle en redonnant ainsi le surplus d'eau au lit mineur de la Rémarde. Le niveau d'eau de la rivière reste cependant préoccupant à cause de la sécheresse hivernale. La deuxième phase des travaux



Récolte.

Qui sème le vent récolte la tempête. Mais qui sème graines, plantes, arbres, arbustes et bulbes, remet à niveau un plan d'eau et crée un verger ne peut qu'être récompensé. La commune s'est vu décerner 4 pétales par le jury de Villes et Villages Fleuris.

43

www.saintarnoutenyvelines.fr



est planifiée pour la fin de l'été et le début de l'automne 2023. Une première réflexion d'une partie des sentiers sera menée et les ponts remis en état.

La cascade du parc de l'Aleu : niveau d'eau, vannes et étiage de la Rémarde

La vanne du moulin de Trévoyes située en amont de la cascade du parc de l'Aleu est automatisée pour s'ouvrir et se refermer selon le niveau d'eau de la Rémarde. Elle sécurise ainsi la ville en cas de fortes pluies. La hauteur d'eau maintenue dans le cours d'eau est de

70 cm. Une hauteur insuffisante pour alimenter la cascade : elle requiert un niveau d'environ 90 cm pour s'exprimer. La vanne en aval du moulin Neuf va être changée par le service GEMAPI de Rambouillet Territoires. Elle sera également automatisée afin qu'elle puisse s'ouvrir lors de fortes pluies et limiter la montée des eaux en centre-ville.

N'oublions pas que la Rémarde subit de plein fouet la sécheresse passée et en cours, présentant ainsi des niveaux très faibles. La cascade pourrait ne plus jamais couler...



46

www.saintarnoutenyvelines.fr

Jardin de l'église : zone de quiétude

Le jardin de l'église et son puits restauré sur lequel s'appuie le rosier Sainte Scariberge sont chargés de l'histoire des lieux. L'automne dernier des fruitiers (gomiers, cassissiers et groseilliers) ont été plantés. Du mobilier urbain (banca et poubelle) ont été implantés. L'endroit invite le promeneur à marquer une pause.

Un nichoir a été posé pour accueillir un couple de mésanges... À surveiller !



Narcisses et tulipes : deuxième plantation de bulbes

Après le parc Arsonneau en 2021, une seconde campagne de plantation de bulbes de narcisses et de tulipes a été menée à l'automne 2022 par les agents du service des espaces verts de la commune. Leurs fleurs ont égayé la route vers Ablis, l'allée d'arbres nouvellement



plantés rue Jean Moulin. Une troisième plantation est prévue à l'automne 2023. Ou ? Réponse en couleurs au printemps 2024 !

Nos parterres en villes vont être densifiés avec de nouvelles plantations. Les végétaux choisis sont vivaces et résistants à la sécheresse pour la grande majorité. Les suspensions et jardinières ne sont plus d'actualité car trop gourmandes en eau.

Cependant nous comptons sur la participation de chacun pour un fleurissement individuel



expositions offriront une grande variété de couleurs jusqu'en été. Ces surfaces bénéficieront d'une fauche tardive.

Fleurissement du columbarium en mars

Le columbarium nouvellement conçu a été végétalisé ce printemps. Dans un souci d'innovation, d'entretien raisonné en eau et de charge de travail des personnels des espaces verts, les zones libres entre les cavurnes sont végétalisées avec des plants de sédum rampant.

Des arbres colonnaires, des rosiers, des jasmins ainsi que des

vivaces ont également pris place.

Des moutons

Elles étaient 4 brebis l'an dernier du printemps à l'automne, bien nourries par l'herbe grasse de la prairie du Moulin neuf ! Elles ont assuré l'entretien et sont retournées chez leur éleveur pour passer l'hiver.

Les moutons, les chevaux, tous nos animaux domestiques ont un régime alimentaire bien précis, comme pour toutes les espèces certains aliments sont toxiques : Ne leur donnez rien à manger si vous les rencontrez !



47

www.saintarnoutenyvelines.fr

Votez pour l'installation d'un Mur d'Eau.



Tous ensemble !

L'eau est indispensable à la vie. Aujourd'hui sa répartition sur la surface du globe est de plus en plus inégale ? Chez nous, l'élement se raréfie. La commune envisage la création d'un mur d'eau pour collecter l'eau de pluie. Les Arnolphiens sont appelés à manifester leur intérêt dans ce projet et à le plébisciter sur le site de la région d'Île-de-France afin d'obtenir une subvention de 10 000 € pour le financer dans le cadre du budget participatif écologique. **Votons !**

L'année 2022 restera dans les mémoires comme l'année phare de la prise de conscience collective de l'importance de l'eau pour chacun d'entre nous sur nos territoires mais aussi au niveau mondial. La sonnette d'alarme avait déjà été tirée il y a plus de quarante ans dans le monde scientifique mais aussi politique. Aujourd'hui nous sommes au pied du mur. Le changement climatique nous rappelle notre devoir et nous oblige à être inventifs pour mieux gérer cette ressource vitale qu'est l'eau. Entre gestion des pénuries, lutte contre les pollutions domestiques, agricoles et industrielles, modernisation des installations et préservation des zones humides, le travail est urgent et conséquent. Les effets du changement climatique modifient le cycle de l'eau : précipitations violentes, sécheresses récurrentes et

stress hydrique infligé à la végétation, gardienne du bon fonctionnement de ce cycle. Cela nous oblige à une réflexion sur la qualité de l'eau et sa disponibilité pour tous. Résidents d'un territoire, agriculteurs, industriels mais aussi touristes pourraient être confrontés à des conflits d'usage. Anticiper les besoins évolutifs en eau est l'affaire de tous et de toutes les instances gouvernantes. À notre niveau les petites attentions de chacun pour utiliser au mieux l'eau de notre robinet sont représentatives, sans conteste, d'une attitude vertueuse. Elles se doublent aujourd'hui d'une attention particulière des communes pour traquer fuites, gaspillage dans les collectivités, initier les rénovations nécessaires des structures vieillissantes, innover dans de nouvelles technologies et mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature.

La gestion de l'eau signifie également de désimperméabiliser les sols et lutter contre la tendance à leur artificialisation. Il faut permettre l'écoulement des pluies, récupérer cette eau tombée du ciel, arborer les milieux urbains pour les rafraîchir : agir à bon escient sur le cycle de l'eau.

Pas d'arbre, pas d'eau ! Il faut veiller à préserver les zones humides et les rivières, inciter les



11

www.saintarnoultenvelines.fr



agriculteurs à changer certaines de leurs pratiques et à s'orienter vers une agriculture plus saine, moins gourmande en eau. L'agro écologie mérite d'être accélérée par les pouvoirs publics et les agriculteurs accompagnés vers des pratiques vertueuses. Des actions et innovations se devraient d'être également encouragées par les différentes strates des pouvoirs publics afin de pouvoir utiliser les eaux en sortie des stations d'épuration, mettre en place des super-réserves d'eau murales ou enterrées, utiliser le génie végétal comme phyto épurateur complémentaire...

Un mur d'eau adossé aux courts couverts

Une réflexion à ce sujet a été menée l'an dernier pour évaluer la possibilité d'intégrer des réserves au niveau des bâtiments communaux. Les aides et subventions ne sont pas l'incitation aux plantations mais les choses pourraient évoluer rapidement. Pour les particuliers, les réserves d'eau individuelles sont subventionnées (Voir Éclair n° 179 juin 2023).

Le contexte actuel de sécheresse durant l'hiver 2023 s'ajoutant aux sécheresses estivales pourrait donner une impulsion favorable aux décisions des pouvoirs publics sur ce sujet.

Sur notre commune une étude réalisée avec le concours des services techniques pour l'implantation de réserves modulables a abouti à un premier projet sur la façade aveugle du bâtiment des courts couverts de tennis. De cette manière, 11 200 litres d'eau pourraient ainsi être captés, à partir seulement d'un quart de la surface totale de la toiture.

« MURDEAU », s'est fait un nom

L'entreprise Murdeau a été choisie pour une étude d'intégration de réserves d'eau modulables. Ce système empilable et encastrable, en intérieur ou en extérieur, breveté et marqué déposé est fabriqué en France et garanti 10 ans. Les modules sont encastrables et permettent toutes les géométries adaptables aux particuliers, aux collectivités et aux professionnels. L'eau passe dans un filtre collecteur

puis circule verticalement entre chaque réservoir et horizontalement entre chaque socle.

Ainsi, par principe des vases communicants, le niveau d'eau est constant dans toute l'installation, ce qui permet d'équilibrer la charge au sol.



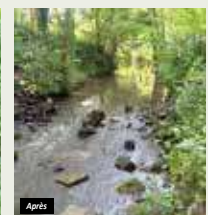
VOTEZ POUR L'INSTALLATION D'UN MUR D'EAU

La région accordera 10 000 € de subvention pour son financement Pour voter une seule adresse : murdeau.say78.fr jusqu'au 9 juillet



Faciliter la circulation de l'eau

Depuis la Maison Elsa Triolet-Aragon, le moulin de Villeneuve et jusqu'au Moulin Neuf en passant par le parc de l'Aleu, le 25 mai, les agents du service GEMAPI sont intervenus pour retirer des embaîes et entretenir les berges de la Rémarde. Le retrait de bois morts accumulés, l'élagage d'arbres couchés sur le lit de la rivière et l'arrachage de végétaux quelque peu envahissants ont permis de rendre de nouveau libre son cours.



12

www.saintarnoultenvelines.fr

13

www.saintarnoultenvelines.fr

L'arrosage des arbres en période de sécheresse.



Vitale.

L'eau est source de vie. Les sécheresses successives la mettent en danger. Les végétaux sont les premiers à en souffrir. Ce sont pourtant eux qui ont la faculté de la retrouver. Pour notre propre survie, il faut trouver les moyens de préserver nos arbres.



Depuis deux ans, notre commune a pris le parti de suivre les préconisations de lutte contre la chaleur en ville en plantant de nouveaux arbres. Pour assurer leur survie par le développement de leurs racines, ces sujets de 10 ans d'âge doivent être arrosés régulièrement au cours des 3 années qui suivent leur plantation. L'an passé, la restriction de l'usage de l'eau interdisait leur arrosage. Une dérogation a néanmoins été accordée par le préfet. Pour notre commune l'arrosage avec les eaux en sortie de station d'épuration aurait été bienvenue puisque cette source est régulière. En dehors des périodes d'étiage bas de la Rémardie, ces eaux auraient pu être stockées pour être

disponibles en période sèche. Malheureusement, si les pouvoirs publics incitent à oser des flots de fraîcheur et à végétaliser les espaces urbains, chacun sait qu'il sera nécessaire de pouvoir arroser les plantations et en particulier les jeunes arbres. Car même si les végétaux choisis sont résistants, toute nouvelle plantation nécessite un arrosage pour le placement des racines et la bonne hydratation de la plante. Pas d'eau : pas d'arbre... Pas d'arbre : pas d'eau !

Sur l'usage de l'eau en sortie de station d'épuration, la réponse du SEASy est claire : Si tout le monde s'accorde sur le fait qu'il s'agit d'une bonne idée, compte tenu du contexte climatique actuel et des restrictions d'eau qui se sont imposées et s'imposeront

à nous, le législateur ne nous facilite pas la tâche et il est très compliqué d'obtenir les autorisations nécessaires. En effet, ce dossier doit faire l'objet d'une demande officielle auprès de la Police de l'Eau. Le dossier d'autorisation doit comprendre :

- La lettre de demande identifiant les parties prenantes et le document prévoyant leurs engagements et obligations réciproques (le projet de convention doit fixer les périodes d'utilisation, quantités utilisées, modalités de transport, conditions d'utilisations, ...)
- La description du milieu recevant les eaux usées traitées antérieurement au projet et la description détaillée du projet d'utilisation
- Une évaluation des risques sanitaires et environnementaux

et des propositions de mesures préventives et correctives pour maîtriser et gérer ces risques

- La description détaillée des modalités de contrôle, de surveillance, d'entretien et d'exploitation des installations de traitement des eaux usées et des installations qui recevront les eaux usées traitées
- Les informations sur les conditions économiques de réalisation du projet
- La description des informations qui seront enregistrées dans un carnet sanitaire ainsi que les modalités de transmission des données au préfet.

Outre les difficultés à monter un tel dossier, les services de l'État nous ont d'ores et déjà informés qu'il ne serait pas possible d'avoir une autorisation pour l'été prochain.

De plus, l'irrigation de cultures et espaces verts à partir des eaux usées traitées est interdit à l'intérieur d'un périmètre de protection rapprochée de captage d'eau : cela exclut donc une grande partie de la commune de St-Arnould concernée par deux captages.

La solution : récupérer l'eau de pluie

Devant cette impasse, la commune a donc décidé de collecter une partie de l'eau de pluie de la toiture des courts couverts de tennis. Les Arnolphiens ont été au nombre de 123 à plébisciter ce projet présenté au budget participatif écologique de la région Île-de-France, dans le but qu'il soit financé à hauteur de 10 000 € par la région. Cette réserve d'eau de 11 m³ revient à 17 806,37 TTC.

Des essences adaptées au changement climatique

Les plantations sur notre commune sont choisies en fonction de différents critères : la conformité aux recommandations du Parc Naturel Régional, la localisation, le substrat, la résistance aux périodes de sécheresse mais aussi aux périodes de gel. Ainsi nous n'avons pas utilisé les balconnières depuis 2 ans, nous n'avons pas remplacé les suspensions florales en centre-ville qui ont été enlevées l'an dernier précocement suite à l'interdiction d'arrosage. Le budget consacré aux plantes

annuelles est extrêmement réduit et les végétaux vivaces sont privilégiés. Les futurs aménagements floraux à l'étude tiendront compte de la possibilité d'innover avec des végétaux moins classiques pour notre région.



À l'avenir, il va falloir envisager une nouvelle végétation pour notre territoire, à l'image du grenadier.



Les éléments du récupérateur d'eau sont arrivés.

14

www.saintarnouldnuyvelines.fr

15

www.saintarnouldnuyvelines.fr

Peur des bêtes... entre phobie, crainte et indifférence, il y a la connaissance.



Indispensables.
À l'approche d'Halloween, votre magazine l'Éclair tente de réhabiliter quelques petits animaux de notre quotidien à la mauvaise réputation non justifiée. Chouettes, chauves-souris, serpents, crapauds, insectes et araignées sont élus d'office au palmarès des animaux qui n'ont pas la cote. Comme les loups, ces petits animaux traitent avec l'homme une longue histoire jonchée de peurs... Cervidés, écorneils, hérissons ou encore passereaux provoquent au contraire l'admiration et la sympathie.

Véritable paradoxe, la crainte des petits animaux de notre environnement subsiste encore au XXI^e siècle alors que l'Homme acquiert de plus en plus de connaissances et a écarté nombre de dangers concernant toutes ces espèces. Il y a la phobie, une peur irrationnelle, parfois ancestrale, liée aux dangers réels ou puisée dans l'imaginaire. Il y a la crainte et la peur d'un animal prédateur souvent entourées d'histoires et de légendes. Il y a aussi cette angoisse que l'on ne s'explique pas, liée à l'aspect, aux cris, aux moeurs...
Pourtant en forêt ou autour de nous, tous, sympathiques ou pas, sont les bienvenus, tissent cette toile du vivant où tout s'imbrique et s'interconnecte. N'oublions

pas que ces animaux nous fuient car nous ne représentons pas des proies pour eux... généralement. Entre peur de l'homme mais aussi défense de son territoire, de sa progéniture ou de sa vie, l'animal va adapter son comportement comme nous le ferions également, poussés par l'acquis, l'apprentissage, l'expérience et l'inné.

Pourquoi a-t-on peur de la chouette et des autres rapaces nocturnes ?
Cachés le jour, en chasse au crépuscule, avec des émissions vocales diverses entre chuintements, hullements ou ronflements, associés au malheur et à la mort, ils ont engendré la peur et la haine jusqu'à très récemment sur notre territoire. Persécutée et tuée, la chouette effraie, petit fantôme clair

survolant les cimetières, les ruines et les lieux déserts a payé un lourd tribut. Le même sort a été réservé à la chouette hulotte appelée aussi chat huant, aux hiboux ou à la petite chouette chevêche pourtant symbole de sagesse durant l'antiquité, dont le regard perçant savait sonder l'âme des coupables.



21

www.saintarnoultenvelines.fr

Ces temps paraissent révolus, mais il reste encore quelques superstitions tenaces et infondées qui alimentent la haine. Mais en règle générale, la connaissance de ces espèces et de leur rôle de régulation sur les populations de petits mammifères redonne toute noblesse à leur présence. Proches de notre ville, les espèces que l'on peut rencontrer sont la chouette hulotte, effraie, chevêche, hibou moyen-duc et le hibou des marais, plus discret. Diurnes et nocturnes, plus d'une quinzaine d'espèces de rapaces niche en Ile-de-France dont certaines sont timidement de retour avec des effectifs extrêmement fragiles.

Et les chauves-souris ?
Elles quittent leur cachette à la tombée de la nuit et parcourent, grâce à leurs ailes membranneuses, la campagne et les espaces urbains autour des plans d'eau et des rivières. Ces « demoiselles » sont assimilées aux vampires dans de nombreuses régions du monde. Trois espèces vivent en Amérique tropicale sont hématophages, se nourrissant du sang des oiseaux et une espèce, *Desmodus rotundus* de celui de plus gros animaux comme le bétail. Elles avaient aussi la réputation de s'emmêler dans les cheveux des femmes... Que de légendes et de craintes qui ont alimenté cette peur !



Chez nous elles sont d'indéfectibles chasseuses d'insectes et leur vol rapide et précis leur permet de contourner tous les obstacles grâce à un système radar (écholocalisation) très perfectionné. En une nuit, une chauve-souris peut consommer près de la moitié de son poids en insectes variés tels que les moustiques et les papillons de nuit, dont beaucoup d'espèces se développent aux dépens des cultures et des arbres fruitiers. Elles représentent d'excellents insecticides naturels. En France, les 35 espèces de chauves-souris sont protégées.

Pourquoi les « ssssssserpents » ?
Les serpents ont été vénérés durant l'Égypte antique, sacrés dans l'antiquité, associés à la médecine mais aussi au péché originel dans le monde judéo-chrétien. Ils sont aussi géants dans les contrées lointaines et surtout dans les légendes. Avec sa langue bifide, le serpent est considéré fourbe. L'expression



« avoir une langue de vipère » dénote une personne médisante et méchante. Rampants, froids, méconnus, parfois venimeux, les serpents sont victimes de rumeurs tenaces... Il n'en faut pas plus

pour que notre serpent traîne encore derrière lui toutes les peurs et les craintes surgissant de l'imaginaire des hommes. Et qu'en est-il chez nous ? Les vipères sont venimeuses, les couleuvres sont dépourvues de glandes à venin mais portent la même image.



Toutes ces espèces locales fuient en cas de danger, peuvent également faire face en sifflant mais n'attaquent pas, sauf dans quelques cas, comme quand on met le pied dessus par inadvertance.

Pourquoi les crapauds ?
Les crapauds assuraient le lien entre les sorcières et le diable. Ils mijotaient dans le chaudron pour la fabrication des potions. Ils étaient associés aux vermes, à la bave et à l'urine, le tout aux vertues mortelles.

Le Crapaud commun est essentiellement terrestre. Il migre vers les mares et les étangs qui l'ont vu naître, entre février et avril. Les oeufs (de 5 000 à 7 000 par femelle) sont déposés dans l'eau, attachés les uns aux autres en un cordon. C'est un chasseur de petits arthropodes comme insectes, araignées ou mille-pattes, chenilles mais aussi limaces et escargots. Plutôt nocturne, il passe sa journée et l'hiver caché dans un terrier ou un trou qu'il creuse.



Les crapauds ont une peau couverte de sortes de « verrues » formées par des glandes dites parotides capables de sécréter un venin protecteur contre les prédateurs, éjecté dans le cas d'une menace. Ce venin ne traverse pas notre peau, il est donc possible de manipuler l'animal, mais il est toxique en contact avec les muqueuses (yeux, bouche).

Pourquoi les insectes ?
Certains ont bonne presse comme les abeilles, papillons, cigales ou les coccinelles. D'autres sont embêtants comme les moustiques, guêpes, frelons, mouches, puces, doryphores, capricornes, pucerons, etc. Et certains sont parfois dangereux, par leurs piqures ou les maladies qu'ils transportent. Leurs formes corporelles et la relation de certains avec la putréfaction ne les rendent



piégée dans les baignoires ou le phoque phalargide, fin, gracieux aux pattes immenses caché sous les meubles, installé dans les caves et les greniers. Impressionnantes, indifférentes et si efficaces pour attraper les insectes indésirables ! Peut-être devrions-nous nous pencher sur leur physiologie et leurs moeurs si complexes. C'est effectivement l'étude de toutes leurs particularités, leurs aptitudes et habitudes de vie qui permet de réhabiliter « Madame et Monsieur 8 pattes ».



L'importance de l'impact des araignées sur la régulation des populations d'insectes n'est plus à démontrer. À l'heure de l'utilisation encore massive de pesticides et de la disparition avérée des insectes, les araignées sont d'excellentes indicatrices de la santé des milieux.

Halloween : et si on jouait à se faire peur ?
Fabriquez un serpent tout en spirale.
Se créer sa propre araignée.



22

www.saintarnoultenvelines.fr

23

www.saintarnoultenvelines.fr

L'automne prépare le printemps.



La réhabilitation du parc de l'Aleu, principal espace vert de la commune a débuté l'an passé par l'élagage et l'abattage d'arbres menaçants pour la sécurité des promeneurs. Il s'en est suivi la plantation d'une vingtaine d'arbres par les agents des services techniques de la commune. Des travaux ont également été menés pour permettre à l'étang de retrouver son niveau et ses berges ont été redessinées et revegetalisées. Certains mobiliers abîmés ont été changés, d'autres nouvellement posés et une nouvelle aire de jeu pour enfants

est en cours d'installation le long de la rue de Nuisement, des bulbes ont été plantés. Ils apportent de la couleur au lieu chaque printemps. La deuxième phase de travaux débute cet automne. Elle consiste à la réfection d'une première partie des sentiers, le long de l'étang depuis la rue Beethoven jusqu'à la rue de la Petite Housière. Un deuxième tronçon sera rénové durant l'année 2024. Ces sentiers rénovés faciliteront la circulation de tous, notamment celle des personnes à mobilité

réduite (sentiers PMR). Une place de parking PMR est prévue également. **- Entretien du fascinage de berge** Une légère reprise du fascinage de berges de l'étang de l'Aleu aura lieu cet automne afin de parfaire son rôle de maintien des berges, de phytoséparation par les végétaux et d'attractivité pour la faune inféodée aux milieux aquatiques. **La sécheresse : on ne baisse pas les bras** **- Haie Jean Moulin** Une haie de 200 m a été plantée lors de l'automne 2022.



Travaux. « Tout et tout de suite » n'a pas de sens dès lors qu'il s'agit d'intervenir sur la nature. En matière d'aménagement paysager, il y a des cycles à connaître et à respecter afin de pouvoir anticiper le résultat escompté. Ce sont bien des coups de bêche, de binettes et quelques autres efforts qu'il faut mener pour garantir un espace de nature et de liberté aux Amnélois. Dans cette logique, la mairie poursuit l'aménagement du parc de l'Aleu prévu en 4 phases. La phase 2 débute cet automne.

12

www.saintarnoultenvelines.fr



Mais la sécheresse des mois de juin et juillet ainsi que le passage en situation de crise de notre commune fin juillet 2023 se traduisant par une interdiction d'arrosage ont provoqué une mortalité élevée de nos jeunes arbustes. Une nouvelle plantation de 48 nouveaux végétaux sera effectuée cet automne en sélectionnant les essences ayant résisté à ce coup de chaud estival.

- Arbres récemment plantés à remplacer



Quelques rares arbres plantés en 2021 sont morts rue Jean-Moulin, dont un devant le centre de secours des pompiers. Ils seront remplacés par des sujets plus petits afin d'en permettre la plantation par les agents du service espaces verts de la commune.

On continue d'égayer le printemps

- Plantation de bulbes Cette année encore, 2 500 bulbes de tulipes, narcisses et crocus seront plantés afin de poursuivre la mise en couleurs de la commune une fois le printemps établi. Différents nouveaux sites sont concernés cette année et



complèteront ceux déjà plantés les années précédentes. Il s'agira du parc de l'Aleu, de la coulée verte, des espaces engazonnés, du jardin de l'église et de l'entrée de la commune, côté Rochefort-en-Velaines.

- Fauchage tardif sur la coulée verte

Ophrys abeille et orchis bouc et leurs alliées : les vedettes du printemps ce sont elles !



Ce ne sont que quelques exemples des végétaux présents dans le sol calcaire et ensoleillé de la rue Jean-Moulin qui présentent l'avantage de reconquérir les espaces libres, tout comme le bleuet ou le coquelicot, disparus des zones d'agriculture intensive, qui savent s'installer parfois au bord des routes.

Méconnues le plus souvent, ces plantes communes possèdent des qualités médicinales, tinctoriales et parfois culinaires. Beaucoup attirent les insectes pour assurer la fécondation.



Il y a aussi les belles empoisonneuses qu'il vaut mieux connaître mais qui n'en sont pas moins précieuses et utilisées dans notre pharmacopée !

- Entretien autumnal et hivernal des espaces végétalisés

Comme les deux années précédentes l'entretien de la coulée verte est réalisé par les agents des services techniques de la ville en collaboration avec une entreprise intervenant pour le gros élagage et l'abattage de certains arbres. Certains ont déjà été élagués par nos services techniques en septembre.



- Murdeau

Les récupérateurs d'eau ont été livrés. Leur pose sera effectuée en interne par nos services techniques. Un récupérateur a été posé au jardin de l'église et le second sera mis en place le long du mur du bâtiment des courts couverts de la section tennis de l'USSA.



Ne croyez pas que les agents du service des espaces verts n'ont pas terminé le travail. Cette manière de laisser des bandes herbeuses non fauchées se nomme « la gestion différenciée », cela permet de préserver et de favoriser la biodiversité en offrant le gîte et le couvert à la petite faune sauvage.

Ainsi situé, ce récupérateur d'eau permettra l'arrosage des arbres du jardin de l'église plantés l'automne dernier.

RECUPERER L'EAU DE PLUIE EN VOITURE DU TENNIS

Pour verdir la ville sans puiser dans les ressources du sol

BUDGET PARTICIPATIF

UN GRAND MERCI À TOUS LES VOTANTS AYANT SOUTENU LE PROJET DE L'INSTALLATION D'UN MUR D'EAU AU COMPLEXE SPORTIF!

10 000 EUROS DE SUBVENTION ONT ÉTÉ ACCORDÉS PAR LA RÉGION ÎLE DE FRANCE

Région Île de France

PARTICIPATIF ÉCOLOGIQUE

13

www.saintarnoultenvelines.fr

14

www.saintarnoultenvelines.fr

COMPOST FABRIQUER DU SOL !

PUBLIÉ LE 14 SEPTEMBRE 2022 PAR LA DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE DE L'ÉTAT : « TOUTS LES MÉNAGES DEVRONT DISPOSER D'UNE SOLUTION LEUR PERMETTANT DE TRIER LEURS DÉCHETS BIODÉGRADABLES À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2024. LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES CHARGÉES DE LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE DISPOSITION DEVRONT LEUR PROPOSER DES MOYENS DE TRI À LA SOURCE, CONJOINTS OU COMPLÉMENTAIRES, COMME DES BACS SÉPARÉS POUR UNE COLLECTE SPÉCIFIQUE, COMPOSTAGE INDIVIDUEL OU COLLECTIF... »



Chaque levé de soleil nous émerveille. Mais rien n'est dû au hasard. La nature a bien fait les choses. Charge à l'Homme aujourd'hui de restaurer cette nature qu'il a trop marquée de son empreinte.

Mauvaise élève la France incite à trier les déchets mais tout est loin d'être parfait, nous le savons tous. Nous sommes en retard et très loin derrière la moyenne des autres pays européens. Cependant chacun peut agir en filtrant ce qui rentre et en recyclant ce qui sort de son foyer afin d'avoir moins recours à l'incin-

ération et au stockage des déchets : mieux acheter, mieux utiliser, moins jeter. Réaliser un compost au pied de son immeuble ou dans son jardin est une action vertueuse permettant de rendre à la terre les éléments végétaux sous la forme d'un compost qui viendra enrichir les plantations. Comment se forme le sol ? Quels en sont les acteurs ? Comment faire un compost ?

7

Attention : vulnérable !
Le sol est un milieu vivant sensible aux perturbations engendrées par une pression humaine lourde entre agriculture et urbanisation. Les milieux naturels investissent et protègent leur sol, seul garant de leur avenir nourricier. En climat tempéré, il faut environ 1 000 ans pour donner naissance à la couche d'humus mais quelques heures suffisent pour rendre improductif un sol. Le sol est une ressource non renouvelable à l'échelle de temps de la vie humaine.



COMMENT SE FORME LE SOL ?

La fabrique à terreau

En premier lieu il y a la roche offrant une base dont les caractéristiques déterminent la nature minérale du sol et le climat froid, tempéré ou tropical avec toutes les variations que l'on connaît. En se combinant avec l'eau et l'air, la roche mère peu à peu devient nourricière permettant l'implantation des premières plantes dites pionnières, peu exigeantes mais d'une importance capitale : premier maillon de la formation des sols. La matière organique provenant de plantes et d'animaux morts formera en surface une litière décomposée par la faune du sol, transformée en humus lui-même mélangé à des éléments minéraux : le sol devient fertile et nourrit les êtres vivants.

Puis la couverture végétale déterminera la richesse en matière organique... Feuilles, rameaux, brindilles, bois morts mais aussi cadavres d'animaux alimentent le sol en matière organique. Ainsi pas de plantes, pas d'arbres, pas d'humus.

Sur un sol minéral une lente colonisation a lieu à bas bruit, une métamorphose mettant en scène les acteurs végétaux et animaux pionniers, sortes d'aventuriers recherchant des conditions extrêmes. Les essences dites de « lumière » ou « pionnières » crassulacées, herbacées puis des essences arborescentes comme le genêt puis les arbres de lumière comme le bouleau, le saule... vont prendre place. Leurs feuilles et bois morts vont alimenter la litière peu à peu permettant aux arbres de « demi-lumière » et de « demi-ombre » de s'implanter. Enfin ils laisseront place aux grands arbres protégeant un sol devenu extrêmement riche ainsi que les ressources en eau.

Un sol riche

Absorbe l'eau, les éléments minéraux et les redistribue.
- Filtre l'eau
- Participe aux cycles de l'azote (N), du phosphore (P) et du potassium (K), éléments nécessaires au développement des plantes.
- Participe au cycle du carbone : les microorganismes fixent le carbone dans le sol à long terme. Ces sols forestiers représentent des réservoirs de stockage du carbone piégeant entre 50 et 75% du carbone dans une forêt boréale
- Offre un lieu où la vie est d'une incroyable diversité encore méconnue, bien supérieure à celle qui se trouve en surface

Une légion de travailleurs acharnés

Microorganismes divers, bactéries, champignons du sol vivent dans des conditions particulières, ils sont légion. La plupart se nourrissent directement ou indirectement de matière organique morte provenant des débris végétaux ou d'organismes ayant

également consommé ces mêmes matières, formant un réseau trophique brun extrêmement complexe... Ils sont à leur tour consommés par des protozoaires, des nématodes ou des collemboles.



Le sol grouille de ces milliards de petites vies foisonnantes très mal connues, mais indispensables à son fonctionnement, à sa fertilité, sa cohérence et à sa résilience. On estime que moins de 1 % des bactéries et virus ont été décrits et 4 % des champignons (macroscopiques et microscopiques) ont été identifiés. De nombreux mécanismes complexes conduisent à une optimisation de la croissance des plantes. Ils sont en partie la conséquence d'une longue évolution entre les organismes du sol et les plantes.

Transformation des matières organiques en éléments minéraux solubles assimilables par les plantes

La décomposition est l'ensemble des processus qui fragmente la matière organique morte en petites particules et la dégrade en éléments minéraux solubles assimilables par les plantes. Dès qu'une matière organique comme une feuille ou une branche tombe au sol, ce sont les « décomposeurs » comme les champignons bactéries, insectes, vers de terre... en grande partie inconnus qui agissent selon des interactions également en partie méconnues.



L'humus, de constitution variable, représente le garde-manger des plantes par sa richesse plus ou moins grande en matière organique. Sa constitution donne la structure du sol offrant une porosité, une capa-

cité de rétention de l'eau, une humidité, une valeur nutritive qui lui est propre.

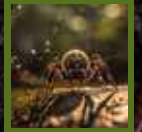
Le couvert végétal et arboré fournit la matière qui formera la litière et la protection de celle-ci contre les éléments extérieurs, les températures extrêmes, le vent ou les rayonnements.

La forêt qui nous entoure représente la formation végétale aboutie parmi les plus complexes. Elle nourrit, amende et protège les sols qu'elle produit.



Pas si moches !

Bactéries, champignons, algues, protozoaires, araignées, acariens, collemboles, cloportes, mille-pattes, larves d'insectes, vers représentent des milliards de petites vies qui travaillent en permanence au recyclage, consommant la matière organique et les substances minérales qu'elle contient et ainsi rendent toutes ces substances disponibles pour la nutrition des plantes.



LE COMPOST MODE D'EMPLOI

Toutes les épluchures, marc de café, coquilles d'œufs... feuilles, tonte fraîche, toute sorte de végétaux... Pour obtenir un bon compost, des règles sont à respecter.



Le sol grouille de ces milliards de petites vies foisonnantes très mal connues, mais indispensables à son fonctionnement

INVASION LES ANIMAUX AUSSI...

Dans l'édition de l'Éclair d'avril 2022, il était question des espèces végétales exotiques envahissantes. Certaines espèces animales ont aussi été importées avec le même caractère envahissant : Écureuil de Corée, ragondin, rat musqué, bernache du Canada, perruche à collier, tortue de Floride, écrevisses américaines, coccinelle asiatique, frelon asiatique... Et bien d'autres...
Ragondins, écrevisses américaines et perches soleil fréquentent les milieux aquatiques et sont présentes au parc de l'Alou, dans les étangs et dans notre rivière.



On s'émerveille volontiers à regarder nager une famille de ragondins. Pourtant l'animal n'est pas le bienvenu sur nos cours d'eau. Importé d'Amérique du sud pour sa fourrure à une époque, il est aujourd'hui présent en Europe, Asie et Afrique.

Ces espèces ne sont pas là par hasard. C'est l'homme qui dans la majeure partie des cas les a introduites volontairement en France pour la production de certaines ressources (nourritures, fourrures...) ou pour en faire des animaux de compagnie. Hors de leur écosystème d'origine, ces espèces ont une tendance à proliférer, par l'absence de leur prédateur naturel ou grâce au climat qui leur est plus propice, amenant à une compétition acharnée avec les espèces autochtones.

LE RAGONDIN

Toujours bien présent sur nos berges d'étangs et de rivières, le ragondin est inscrit depuis 2016 dans la liste des espèces exotiques envahissantes.

Ce rongeur d'eau, de 40 à 60cm de longueur pour environ 7kg, au pelage brun-roux présente un aspect massif, mous-

taches blanches et incisives orange. On peut le confondre avec le rat musqué *Onychia zibethicus*, beaucoup plus petit au museau arrondi et à la queue comprimée latéralement.

Originaires d'Amérique du Sud, introduits en 1882 puis dans les années 1920, recherchés pour leur fourrure, les ragondins des élevages se sont échappés et ont été relâchés après que leur toison soit passée de mode. L'espèce occupe aujourd'hui toute la France à l'exception des zones de montagne. On la trouve dans notre commune. Le ragondin fréquente les milieux aquatiques d'eau douce ou saumâtre. On peut le voir trotter broutant feuilles et tiges, racines ou écorces, plongeant ou retournant vers une de ses entrées de terrier creusées au niveau de la berge. On reconnaît son passage à la forme de ses traces et aux coulées d'une largeur de 15 cm qu'il laisse derrière lui, menant souvent à l'eau.

Prolifique, la femelle peut donner naissance à 5 petits en moyenne 2 ou 3 fois par an. Les jeunes se reproduisent dès l'âge de 6 mois.



Très bon reproducteur, grand consommateur de végétaux et véritable machine à creuser voilà ce qui fait du ragondin une espèce à surveiller. Il faut donc limiter ses populations et favoriser les prédateurs chassant les jeunes. Les hivers rigoureux ont un impact négatif sur ses populations.

- Dégradation des berges et dommages sur les ouvrages hydrauliques, destruction des frayères et de l'habitat d'autres animaux comme les batraciens, oiseaux... perturbation de l'écosystème local.
- Porteur de la leptospirose, la douve du foie, agents pathogènes transmissibles aux animaux domestiques et à l'homme.
- Provoque des dégâts sur les végétaux aquatiques, les végétaux des berges, les arbres proches de l'eau.

En France il n'a pas de prédateur naturel à l'état adulte. On estime que la régulation naturelle des populations se fait selon trois axes :

La prédation : On observe un prélèvement des jeunes ragondins par les renards, des petits mammifères carnivores comme la fouine ou certains rapaces. D'autres prédateurs comme la loutre ou le putois ont vu leurs populations fortement régresser au XX^e siècle.

Les hivers froids : Le ragondin est sensible aux hivers froids. Les vagues de froid intense et de longue durée (1947, 1956, 1985, 1997) ont ralenti l'explosion démographique de l'espèce puis, dans une moindre mesure celles de 2001 et 2012 beaucoup moins fortes. Le changement climatique pourrait avoir des conséquences avec les hivers plus doux.

Le territoire disponible : Le ragondin est présent dans les zones humides favorables et son modèle social en petits groupes de 3 à 20 individus par hectare fait que l'on approche de la saturation dans certains endroits, ce qui devrait se solder par une diminution de la natalité.

Le contrôle des populations est autorisé sous certaines conditions (piégeage, chasse). Trop tard pour éradiquer cette espèce comme tant d'autres, les efforts de chasse et de piégeage permettront peut-

être de limiter leur présence mais il faudra s'en accommoder ! Le piégeage peut s'avérer provisoirement efficace sur de petites superficies où l'action est menée intensivement. En revanche, la stratégie de régulation à l'échelle communale, régionale ou nationale est inefficace.

L'utilisation de poison est strictement interdite en raison des dépôts de la faune et des risques pour l'homme. Il peut être piégé par des piègeurs agréés de façon sélective toute l'année.

LES ÉCREVISSES AMÉRICAINES

L'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), l'écrevisse à pattes rouges (*Astacus astacus*), l'écrevisse des torrents (*Austropotamobius torrentium*) sont des espèces présentes naturellement en France. Elles sont menacées de disparition par la dégradation de leur habitat et par la présence des espèces d'écrevisses américaines. Ces espèces sont inscrites sur la liste rouge de l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN) comme étant « vulnérables » à l'échelle nationale.

Elles sont progressivement remplacées par plusieurs espèces d'écrevisses invasives.

L'espèce autochtone en Ile-de-France est l'écrevisse à pattes blanches, *Austropotamobius pallipes*, exigeante, elle fréquente les eaux bien oxygénées et non polluées. Elle est peu présente et localisée dans seulement quelques rares stations.

Les écrevisses invasives sont signalées dans nos plans d'eau et rivières :

Les six espèces d'écrevisses allochtones sont l'écrevisse américaine (*Procambarus leniusculus*), l'écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*), l'écrevisse à pattes grêles (*Astacus leptodactylus*), l'écrevisse juvénile (*Orconectes juvenilis*) et l'écrevisse calicot (*Orconectes immutis*). L'écrevisse à pattes grêles étant considérée comme acclimatée en France.

Elles sont présentes dans la Rémarde et dans nos plans d'eau :

L'écrevisse américaine (*Procambarus leniusculus*), originaire de la côte Est des États-Unis a été introduite en Suède en 1950, importée en France en 1976 et sa présence est aujourd'hui effective dans tous les grands bassins hydrographiques.

Elles posent de gros problèmes écologiques car elles occupent un large spectre de milieux supportant périodes de sécheresse et températures extrêmes, n'ont que très peu de prédateurs, de parasites, de compétiteurs et sont vectrices de maladies affectant nos espèces locales car sou-

vent porteuses saines de l'aphanomycose « peste de l'écrevisse ».

Omnivores, elles se nourrissent d'animaux vivants et de débris. Dans certaines localités on observe une disparition des têtards d'amphibiens...

Héron, aigrettes, anguille, brochet ou sandre sont des prédateurs assez efficaces. Le piégeage par nasse fonctionne assez bien. Mais l'élimination complète de ces espèces paraît toutefois difficile.

Ces espèces invasives peuvent être pêchées avec un permis toute l'année. En revanche il est strictement interdit de les remettre à l'eau ou de les transporter vivantes.

LA PERCHE SOLEIL

Avec ses écailles de belle couleur « arc-en-ciel », sa taille de 10 à 15 cm, cette perche est originaire du Nord-Est de l'Amérique du Nord.

Elle est présente aujourd'hui sur de nombreux continents et a été introduite en Europe aux alentours de 1877 pour la pêche de loisir.

Extrêmement vorace, exerçant une prédation importante sur les œufs de poissons, avec une croissance rapide et une bonne reproduction, elle modifie toute la chaîne alimentaire du milieu où elle s'installe et peut être responsable localement de la disparition d'espèces de poissons autochtones.

Elle est classée parmi les espèces exotiques envahissantes sur le territoire depuis 2020. Il est interdit de la rejeter à l'eau une fois pêchée.



Modification des écosystèmes, compétition, hybridation, maladies, nuisances aux infrastructures, pertes agricoles et piscicoles, allergies, piqûres... Les impacts écologiques des espèces exotiques sont multiples, difficiles parfois à évaluer et souvent irréversibles.

Diverses études indiquent que le changement climatique est favorable à l'implantation de nombre de ces espèces qui s'adaptent avec brio à l'adaptation aux nouvelles conditions locales offertes... Tout laisse à penser que nous allons maintenant devoir vivre avec pendant longtemps sans doute au détriment de nos espèces locales impactées !

À consommer sans modération. L'une des solutions pour tenter de réduire la présence des écrevisses et de les consommer.

Au préalable, il convient de la châtrer, c'est-à-dire retirer son intestin rempli de sable et de vase. Pour cela, il suffit de tordre d'un quart de tour la queue et de tirer. Le tube digestif est ainsi sorti. Faire cuire le crustacé à la poêle dans de l'huile d'olive à feu vif. Ajouter de l'ail et du persil hachés, du sel, du poivre, un peu de vin blanc sec et du cognac. Faites flamber puis baissez le feu et couvrez la poêle. Laissez cuire 10 minutes. Avant de passer en cuisine, assurez-vous au préalable qu'il n'y ait aucune restriction sanitaire soit en cours sur votre lieu de pêche.



La perche soleil est originaire d'Amérique du Nord. Elle a été introduite en France en 1877. Elle mesure au plus 15 cm de long pour 60 grammes

RIVIÈRE RENATURATION DU LIT MINEUR DE LA RÉMARDE

À l'occasion d'une visite de contrôle, les garde-rivières de Rambouillet Territoires ont constaté courant juillet 2020 que des travaux de curage étaient en cours sur un bras de la Rémarde dans le parc de l'Aleu. Toute intervention dans le lit naturel de la Rémarde nécessite un accord des services de l'Etat après la constitution d'un « dossier loi sur l'eau ».

Ce qui à l'époque n'avait pas été le cas... Il convient donc de réparer !



Après le curage le cours d'eau a perdu sa naturalité puisque la végétation, les sédiments, la granulométrie ont totalement été bouleversés. Lui redonner tous les atouts pour devenir plus accueillant pour la vie, tel est l'objet des travaux prévus pour l'été prochain.

Sur notre commune, la Rémarde est séparée en deux bras : un bief aménagé par la main de l'Homme pour alimenter les nombreux moulins présents par le passé et un lit naturel.

Le linéaire curé lors de l'été 2020 est précisément le lit naturel du cours d'eau à l'entrée du parc de l'Aleu, côté rue Beethoven. Or, ces travaux ont été réalisés sans dépôt d'un dossier auprès des Services de l'Etat.

Les garde-rivières ont ainsi relevé sur 176 mètres l'infraction suivante : « Travaux de curage ayant amené à la modification des berges et à l'extraction de sédiments dans le lit mineur de la Rémarde ».

Il faut réparer !

Cette infraction a donné lieu à une amende de 1 000 euros et une obligation de travaux de renaturation de la portion correspondante du cours d'eau.

L'objectif de la renaturation est de permettre à la rivière de reprendre un fonctionnement naturel et dynamique. Les travaux peuvent intervenir tant sur le profil en travers que sur la longueur. Ils consistent à restaurer le lit naturel de la Rémarde en le rendant plus sinueux et en favorisant le développement d'une végétation aquatique adaptée. Le cours d'eau restauré retrouvera ainsi différents types d'écoulements par la diversification du profil en long et des profils en travers.

La mairie de Saint-Arnoult-en-Yvelines, avec le concours de la GEMAPI de Rambouillet Territoires, a proposé un projet de renaturation au service de la police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires des Yvelines.



RECONSTITUER LES FONCTIONNALITÉS NATURELLES DU COURS D'EAU

Le projet est découpé en 3 tronçons :

- Tronçon 1 (partie amont) : zone naturelle de 52 mètres qui ne sera pas touchée, du pont rue Beethoven au pont de promenade dans le parc de l'Aleu ;

- Tronçon 2 : renaturation du lit et végétalisation des berges, pour les 31 mètres à l'aval du pont de promenade ;

- Tronçon 3 : renaturation du lit et entretien de la ripisylve, pour les 93 derniers mètres.

ZOOM sur les travaux dans la partie aval (tronçons 2 et 3) :

Le projet envisagé consiste à recréer un lit d'éclage et à apporter de la sinuosité au cours d'eau par l'ajout de banquettes et une recharge granulométrique sur 124 mètres à l'aval du pont de promenade afin de diversifier les écoulements et la granulométrie. De nouvelles zones de frayères sont ainsi créées.

La mise en place de banquettes végétalisées dans le cours d'eau entraînera le développement d'une flore inféodée aux milieux aquatiques. Cette flore aura un rôle de phytodépuration permettant de capter les nitrates et les phosphates et ainsi améliorer la qualité de l'eau.

- Berges : Le cours d'eau est très encaissé, la hauteur de berge moyenne est de 1,50 mètre. Ainsi,



sur le tronçon 2, qui est le plus encaissé du linéaire, la berge droite sera adoucie. Cela permettra de reconnecter le cours d'eau à la « banque de graines » présente au haut de berge (ces graines proviennent du dépôt du curage de 2020). Les espèces identifiées dans cette banque de graines sont inféodées au milieu aquatique.

- Ripisylve* :

Le 3^e tronçon est très ombragé par une ripisylve dense, c'est-à-dire une succession d'arbres, arbustes et herbes enracinées au bord de l'eau. Une coupe sélective, une taille et un entretien de cette dernière permettra une remise en lumière de la Rémarde.

Les arbres présents le long du cours d'eau seront taillés en têtard** pour ceux dont l'essence le permet. Cette action sera réalisée en rive gauche où la ripisylve est de faible largeur, celle de la rive opposée est bien plus large, seule une sélection des essences sera opérée.

* La ripisylve est un espace d'échanges entre les milieux terrestres et le milieu aquatique. Par sa présence continue le long de la rivière, elle guide et permet la circulation de la faune dans une relative sécurité en offrant un effet corridor.

** Un arbre taillé en têtard est un arbre comportant un tronc classique mais que l'on étête très régulièrement et toujours au même niveau. L'arbre forme ainsi des repousses qui en font grossir la tête, d'où ce surnom.

- Renouée asiatique (Reynoutria sp.) : La renouée asiatique, espèce envahissante, est présente sur le site. Le traitement de la renouée doit suivre un protocole particulier (protection in situ, retrait, nettoyage, élimination des racines et tiges en déchèterie

adaptée pour le traitement), afin de limiter sa propagation.

Des plants d'espèces indigènes seront installés pour faire concurrence à la renouée.

LES EFFETS ATTENDUS

Les travaux effectués par l'entreprise Océan seront suivis par la commune et par les agents du Service GEMAPI de Rambouillet Territoires. Afin de respecter la période de reproduction de la faune, ils auront lieu l'été prochain, en période autorisée.

Durant la phase chantier sera vérifiée la bonne mise en œuvre des poignées établies pour la préservation du milieu aquatique. Des kits anti-pollution seront présents sur le chantier.

Après les travaux une surveillance sera mise en place pour s'assurer de la bonne évolution de la végétation et du maintien des banquettes. Un suivi du développement de la renouée asiatique sera également mené. Un inventaire de la faune et de la flore sera réalisé en 2025.

Le projet de renaturation entraînera une dynamique d'écoulements plus vertueuse pour l'écologie du site ainsi que la création d'une grande diversité de faciès et de substrats. Cela permettra le développement d'une biodiversité plus riche que celle présente actuellement.

Cette portion renaturée du cours d'eau représentera une première approche de ce qu'il sera possible d'envisager sur certains secteurs en souffrance de la Rémarde avec le concours de la GEMAPI.



Préserver la faune.

A noter qu'aucun engin à moteur n'interviendra dans le cours d'eau afin d'éviter toute pollution. Avant d'entamer les travaux dans le lit actuel de la Rémarde pour lui redonner un aspect naturel, il conviendra de préserver la faune y résidant.

Pour y parvenir, un barrage sera positionné en amont et en aval du cours d'eau et une pêche électrique sera menée pour pêcher toute sa faune avant de la replacer dans la Rémarde au-delà des barrages.



Cela permettra le développement
d'une biodiversité plus riche
que celle présente actuellement

CHÊNE

LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE : UN RISQUE SANITAIRE

Les chenilles processionnaires du chêne sont présentes en Ile-de-France et dans notre commune ceinturée de forêts dont l'essence majoritaire est le chêne. Elles s'installent dans les milieux préférentiellement clairs comme les lisières ou les parcs et jardins.



Les poils de la chenille processionnaire peuvent entraîner des troubles de la santé tels que démangeaisons, conjonctivite, maux de gorge... La vigilance est donc de mise, en évitant tout contact avec les chenilles, leur nid et les zones potentiellement infestées. Cela vaut aussi bien pour l'homme que pour nos compagnons à 4 pattes.

Leurs pullulations périodiques sont observées et leur caractère urticant à partir du troisième stade larvaire les rend responsables de risques sanitaires chez l'homme et les animaux.

Les poils possèdent des propriétés urticantes pendant plusieurs années, ce qui fait des chenilles vivantes, mais aussi mortes, ainsi que des nids même anciens, des vecteurs potentiels.

QUI SONT-ELLES ?

Les processionnaires du chêne sont les larves du papillon de nuit *Thaumetopoea processionea*.

La femelle pond ses œufs au cours de l'été (mi-juillet à mi-août), sur de fins rameaux dans les houppiers, de préférence en orientation sud. Une ponte peut contenir de 30 à 300 œufs. L'insecte hiverne à ce stade.

Les œufs éclosent en avril avant le débourrement des chênes : la larve ou chenille passe par six stades larvaires : 5 mues et une nymphose (transformation en papillon). Les chenilles vivent en colonies dans des tissages légers qu'elles fabriquent et installent sur les feuilles et les rameaux. Elles sortent en fin de journée, en procession, pour se nourrir des feuilles du chêne.

Fin juin elles tissent un nid solide fait de fils, de déjections et de mues, plaqué sur

7

le tronc ou sur une branche maîtresse. Chaque chenille tisse un cocon et se transforme en chrysalide puis en papillon entre la fin juillet et le début août.

D'OÙ VIENNENT-ELLES ?

La processionnaire du chêne est commune et présente depuis la fin du XVIII^e siècle de l'ouest de l'Europe à la Turquie.

En France elle se manifeste régulièrement depuis l'Alsace, l'Ile-de-France jusqu'au midi-Pyrénées. La pullulation dure généralement 3 ans sous le jeu des gélées et des prédateurs naturels comme le *Calosoma sycophanta*. Les populations se font ensuite plus discrètes avant un nouveau retour.

Les chênes des forêts et des parcs, la chaleur des villes, le transport d'arbres ou de terre favorisent la présence de cette espèce en Ile-de-France, en corrélation avec le changement climatique et les modes de communication diversifiés.



QUELS DÉGÂTS ?

Une fois la processionnaire installée, elle va se nourrir la nuit des feuilles et les premiers signes sur l'arbre sont visibles sous la forme de parties desséchées. La défoliation augmente avec l'appétit des chenilles.

Si l'arbre ne meurt pas, (sauf dans le cas d'infestation extrême), il subit des dégâts parallèles comme la diminution de la photosynthèse, la perte de croissance et il devient plus sensible aux maladies et aux ravageurs.

QUELS DANGERS ?

C'est la plus urticante des chenilles de nos régions. La protéine en cause est localisée dans des poils microscopiques qui apparaissent au 3^e stade larvaire (fin avril début mai). Ces poils restent urticants jusqu'à 2 à 3 ans après leur apparition qu'ils soient dans le nid (dans les mues) ou qu'ils aient été « lâchés » par la chenille qui se sent agressée ou qui a été écrasée.

Chez les animaux la langue se nécrose et ils ne peuvent plus s'alimenter. Sur l'homme, la réaction peut être parfois violemment allergique.



La processionnaire du chêne n'est au sol qu'accidentellement puisqu'elle reste s'alimenter sur l'arbre et se nymphose sur l'arbre (comportement différent de celle du pin qui descend en procession en mars se nymphoser dans le sol).

QUELS MOYENS DE LUTTE ?

- Nos forêts limitrophes sont essentiellement composées de chênes, la commune est donc particulièrement exposée à ce risque. Cependant une gestion forestière favorisant la diversité des essences peut ralentir la progression de la chenille processionnaire.

- Les traitements insecticides sont dangereux pour d'autres espèces parce que non sélectifs.

- L'utilisation d'un traitement par biocide doit être fait sur les deux premiers stades larvaires (en avril) avant l'apparition des poils urticants pour ne pas libérer de cadavres urticants dans le milieu et parce que les concentrations autorisées ne sont pas efficaces sur les stades 3 et plus.

- Le traitement par brûlage des nids nécessite le port de protections adaptées (consultez les professionnels) et un périmètre de protection doit être mis en place sur une dizaine de mètres autour du site.

- Favoriser la présence des prédateurs de la chenille (mésanges, chauves-souris, araignées) est conseillée.

La processionnaire du chêne présente des épisodes de pullulation sur une durée de 1 à 3 ans et la lutte préventive et curative ne permet pas d'éliminer l'insecte de la zone traitée.

La vigilance doit être de mise en évitant tout contact direct avec les chenilles, leur nid et les zones potentiellement infestées.

La présence de nombreux chênes dans les espaces forestiers périphériques et dans les jardins ne permet pas d'envisager une lutte efficace au niveau communal. La prévention et la vigilance de chacun sont nécessaires.

PRÉSENCE DES PROCESSIONNAIRES DU CHÊNE DANS LE PETIT BOIS DU COMPLEXE SPORTIF

En zone urbaine, la présence des chenilles urticantes est souvent diagnostiquée par les éruptions de boutons chez les riverains. D'autres organismes végétaux et animaux (comme les arachides, les processionnaires du pin...) provoquent des démangeaisons. La détermination précise de la cause des urtications n'est pas toujours aisée.

L'infestation de la petite chênaie du complexe sportif amphiézien rue du Nuisement par les chenilles processionnaires du chêne a été observée en 2023. Le passage dans le Petit Bois est pour le moment interdit.

Une pancarte « présence de chenilles processionnaires du chêne » affichée sur place rappelle ce risque ainsi qu'un QR code renvoyant vers cet article afin de comprendre la biologie de cette espèce souvent inconnue du public et confondue avec la chenille processionnaire du pin.

En parallèle, une taille sanitaire est prévue sur le secteur du bois de chêne du complexe sportif avec l'intervention de la Société Nouvelle Etienne Pelle pour un montant estimatif de 7 200 euros TTC.

LES PROCESSIONNAIRES DU PIN : UN CONTRAT RENOUVÉ EN 2024

Rappelons que la lutte contre les chenilles processionnaires du pin, dont la biologie est différente car elles descendent au sol pour la nymphose, est efficace grâce aux pièges qui ceinturent l'arbre et récoltent les chenilles qui tentent de rejoindre le sol. Un contrat est engagé depuis l'an dernier avec une entreprise amphiézienne « L'abeille noire » pour 3 600 € TTC annuels.

Un arrêté municipal invite les propriétaires et locataires à prendre les mesures nécessaires pour l'éradication de ces chenilles processionnaires observées sur leur terrain, consultable sur le site internet de la commune.



**Le Calosome sycophante
est avec certains oiseaux dont la mésange
l'un des prédateurs
des chenilles processionnaires**

8

9

1^{er} troc AUX plantes

SAMEDI 9 MARS 10H-13H

Jardin de l'église Saint Nicolas

Venez échanger et partager plantes, outils et livres de jardinage.

Atelier compostage et de bombes à graines proposé par le SICTOM et le SITREVA

Le jardin de l'église va vivre sa première animation. Il vise à devenir un support pédagogique pour les élèves de nos écoles et un lieu de convivialité pour tous.

Atelier compostage et de bombes à graines proposé par le SICTOM et le SITREVA

Saint-Arnault en Yvelines

TROC PLANTES, OUTILS, LIVRES, ATELIERS

Le jardin de l'église rénové, planté et équipé va vivre son second printemps. A cette occasion, la mairie organise un troc aux plantes, étendu aux ouvrages et outils de jardinage.

1^{er} troc AUX plantes

SAMEDI 9 MARS 10H-13H

Jardin de l'église Saint Nicolas

Venez échanger et partager plantes, outils et livres de jardinage.

Atelier compostage et de bombes à graines proposé par le SICTOM et le SITREVA

et autres déchets dits secs (papier, carton, feuilles mortes, petits branchages...) est la norme. Cette démarche environnementale se met en place progressivement. Des composteurs sont disponibles auprès du SICTOM. Sur ce sujet, le personnel du SICTOM et du SITREVA sera présent à l'occasion de ce troc aux plantes pour expliquer comment démarrer son composteur.

DES BOMBES À GRAINES MELLIFÈRES
Afin de fleurir de manière ludique avec les enfants son jardin ou alors tout simplement son itinéraire à travers les chemins et autres sentiers lors de ses randonnées, le SICTOM et le SITREVA permettront à chaque visiteur d'apprendre à réaliser des bombes à graines de fleurs mellifères très appréciées des abeilles. Chacun repartira avec son propre « aménagement vert ».

Troc aux plantes et animations : Gratuit
Samedi 9 mars 2024
Jardin de l'église Saint-Nicolas
Info : com@say78.fr - 01 30 88 28 81

Lorsque les bonnes conditions de culture sont réunies, les jardins se montrent généreux. Les plantes se développent, les bulbes et les plants se multiplient. Par contre la surface du jardin ne s'étend pas. Le jardinier amateur se doit alors de réguler cette végétation. C'est tout l'objet du troc aux plantes, permettre de faire de la place dans son jardin, potager ou jardinière, en proposant toute la générosité de nos cultures à d'autres jardiniers. Outre les végétaux, tout ce qui a trait au jardin pourra aussi trouver une seconde vie. Il s'agit notamment d'outils, revues ou autres ouvrages liés au jardinage plus usités et qui reprendront du service auprès de nouveaux jardiniers. Le printemps est proche, retrouvons-nous autour d'une passion commune, le jardinage.

COMMENT DÉMARRER SON COMPOSTEUR
Depuis le 1^{er} janvier 2024, le compostage des déchets végétaux, restes d'assiettes

ATELIERS BOMBES À GRAINES

COUP DE POUCE POUR LA BIODIVERSITÉ !

HORAIRE
Samedi 9 mars 9h-13h

SICTOM

actualités

DÉCOUVERTE

SORTIE DU 18 MAI 2024. PARC DE L'ALEU 10H-12H



Ce panneau d'information sera implanté à chaque entrée du parc.

Entre terre et eau le parc de l'Aleu offre à nos regards tous ses habitants : bêtes à deux, quatre, six, huit, mille pattes ou, sans pattes, dans une végétation printanière. Il est riche de milieux vitaux abritant divers organismes, des algues microscopiques aux amphibiens, en passant par les insectes et les oiseaux.

Sébastien Leconte, garde-rivière de Rambouillet Territoires, viendra partager pour la troisième fois ses connaissances sur l'eau, la rivière, les végétaux et animaux des berges inféodés au milieu aquatique ou simplement de passage.

Le parc de l'Aleu d'une surface de 4,5 hectares bénéficie d'une attention particulière de la part de notre commune. Des travaux importants ont eu lieu depuis 2022 avec une première session de sécurisation et de replantation. Les nuyers du Caucase, espèce invasive ont été remplacés par des boutures de saules.

Le changement du moine de l'étang a permis de stopper la fuite du plan d'eau et d'en remonter le niveau d'eau qui avait baissé de 20 à 30 cm. Le fascinage sur la partie nue revégétalise et sécu-

rise les berges. La réfection du sentier récemment réalisée durant l'hiver 2023 permet à tous de belles promenades en toute saison.

Des arbustes bas florifères ont été mis en place ce printemps offrant une « table » complémentaire pour les insectes et associés. Cinq panneaux d'information sont en cours de réalisation, ils seront posés à chaque entrée du parc. Mosaïque entre zone humide et forestière, le parc bénéficie d'une attention particulière pour permettre à tous l'accès à un patrimoine historique et écologique exceptionnel. La dernière phase de la réhabilitation du parc aura lieu en 2025 avec notamment la réfection de toutes les barrières en bois.

Les agents de la GEMAPI de Rambouillet Territoires ont été et sont régulièrement consultés pour les interventions au niveau des zones humides et nous prodiguent des conseils avisés.

Rendez-vous devant l'étang côté rue Beethoven à 10h. Hrnick Lachaux Lucien-Brun, adjointe Environnement-Ecologie vous accueillera.

Inscriptions par mail : ac@say78.fr

Ouvert à tous. Gratuit

PRINTEMPS

FAIRE GERMER LES IDÉES

En avril, la saison est propice pour anticiper l'aménagement de ses extérieurs en prévision des belles journées d'été. Cette préoccupation vaut aussi bien pour le particulier que pour le service des espaces verts de la commune.

Un emplacement abrité des vents et des hivers de plus en plus doux permettent d'envisager des plantations plus exotiques, comme par exemple le projet du jardinet de la salle des fêtes Le Colombier.



ON ÉGAYE LA PETITE COUR ARRIÈRE DU COLOMBIER

La salle municipale « Le Colombier » est située à l'un des angles du parc Arsonneau, rue Louis Genêt. En plus d'être une salle dédiée aux animations culturelles et associatives, la salle des fêtes bénéficie de la présence de la place Jean-Moulin et de ses 200 places de stationnement gratuites, ce qui la rend très sollicitée les week-ends pour les fêtes familiales (mariage, anniversaire, baptême...). Elle peut accueillir 400 personnes en cocktail ou 200 convives en places assises. Aux beaux jours, sa cour intérieure, invisible depuis l'extérieur, est très prisée.

Aujourd'hui, cet espace engazonné, vide et protégé par des murs se montre très intéressant pour y développer une plantation « différente » de celle des autres espaces verts de la ville où les végétaux sont prioritairement choisis parmi les essences locales.

À l'heure du changement climatique l'endroit se prête merveilleusement bien à la création d'un jardin-patio de plantes plus exotiques mais néanmoins résistantes à des températures froides.

C'est ainsi que les jardiniers de la ville vont prochainement mettre en scène 1 figuier, 3 palmiers de Chine, 6 kiwis (1 mâle et 5 femelles), le tout accompagné de diverses



vivaces colorées. Le coût de cet investissement s'élève à environ 3 000 euros.

Un arrosage régulier si besoin pourra être fait les 3 premières années avec l'eau provenant des réserves posées sur le mur du bâtiment de tennis au complexe sportif, notamment en période sèche.

Palmier de Chine (*Trachycarpus fortunei*)
C'est le palmier qui résiste le mieux au froid jusqu'à -15 degrés et c'est pour cette raison qu'on l'observe sur certains ronds-points en région parisienne. Il aime le soleil ou la mi-ombre et les expositions protégées, surtout des vents froids. De culture facile, il ne demande que peu d'entretien si ce n'est la taille régulière des palmiers les plus âgés.

Le grenadier (*Punica granatum*) est un arbre fruitier ou décoratif caduc de la famille des Lythracées, à feuilles lustrées et au port buissonnant. Rustique, il supporte des températures jusqu'à -12 degrés. Au début de l'été, il offre des fleurs rouges ou orange et en automne des fruits savoureux, pour les variétés classiques. Adulte, il peut atteindre 6 à 8 mètres mais il existe des variétés naines permettant la culture en pot si vous le désirez.

Le kiwi (*Actinidia chinensis*)
Le kiwi de la famille des Actinidiacées, aime les situations ensoleillées même si une ombre légère l'après-midi convient bien. Dans cette cour du Colombier, le kiwi abrite des vents dominants devrait produire des fruits chaque année, à la condition de planter 1 pied mâle pour 4 à 5 pieds femelles.

Le pied mâle a des fleurs de couleur blanc crème, avec de nombreuses étamines jaunes dorées. Les fleurs du pied femelle sont blanches et comportent de 20 à 30 styles portés par l'ovaire. À noter qu'il

existe également des variétés de kiwi « auto fertile » qui portent sur le même pied des fleurs mâles et femelles. Un support permettant à la liane de grimper sera installé près du mur.

LA RECETTE DU MOIS : UNE MINI PRAIRIE FLEURIE

Point n'est utile d'avoir un grand jardin pour apporter son soutien à la biodiversité, notamment en faveur des insectes, qui à leur tour seront convoités par d'autres prédateurs. Quelques mètres carrés suffisent pour recréer toute une partie de la chaîne alimentaire.

Comment s'y prendre ?

Préparer matériel et ingrédients : une binette, un râteau, des graines variées.



Écoutez le chant des oiseaux en scannant le QRCode de chaque espèce



- Choisir une bande de terre dans votre jardin ou dans un jardin proche avec le consentement du propriétaire pour un projet collaboratif... Les enfants sont les bienvenus !
- Gratter le sol afin d'enlever les plantes concurrentes
- Semer les graines à la volée. De préférence privilégier les espèces de fleurs sauvages comme le bleuet, le saponaire, l'achille millefeuille, le coquelicot sans oublier nos belles cultivées faciles à vivre comme le pavot de Californie, le cosmos ou le souci...

- Tasser la terre
- Arroser abondamment
- Observer le développement puis les visiteurs du carré fleuri...

Et ils sont nombreux !

Vous observerez les insectes pollinisateurs (symples, abeilles, bourdons, papillons...) toutes classes d'insectes, certains plus rares comme la mante religieuse, nombre de coléoptères et les prédateurs associés véritables acteurs de la régulation des populations d'insectes.

Les oiseaux seront bien sûr au rendez-vous, consommateurs d'insectes puis des graines qui apparaîtront un peu plus tard...

Ces graines qui portent la vie et la transportent parfois très loin avec le vent, les animaux et dont les formes sont extraordinairement variées... Beaucoup d'observations et d'émerveillements à la clé pour un tout petit morceau de terre...

AVRIL EN FORÊT :

LES OISEAUX SE FONT ENTENDRE

Les migrateurs hivernaux repartent, preuve en est les vaneux, huppés disparaissent de nos régions de campagne, pour rejoindre leurs contrées nordiques d'origine et c'est le moment du retour d'autres de nos voyageurs venus du sud pour une nouvelle saison de reproduction sur notre territoire : le « coucou » fait partie de ceux-là.

Le coucou



Partout autour de nous les oiseaux mettent beaucoup d'animation et en particulier leurs vocalises printanières animent jardins parcs et forêts. Soyons à l'écoute !

Que signifie toutes ces vocalises ?

Les émissions vocales des oiseaux, les chants et les cris, représentent une fraction importante de leur comportement. On admet généralement que les chants, un assemblage complexe de notes rythmées dont seuls les passereaux en ont le secret (appelés jadis « oiseaux chanteurs »), servent à éloigner les rivaux du territoire choisi et à attirer la femelle. Les cris, plus brefs, ne comportant que 4 ou 5 notes, transmettent des informations diverses. Cependant il est parfois difficile de tracer une limite entre chants et cris.

Tous ces sons que l'on entend servent à communiquer toutes sortes de renseignements indiquant le sexe, la position sociale, certains événements et ils déclenchent l'excitation sexuelle, la curiosité, la peur, la fuite, l'invitation au regroupement ou au nourrissage des oisillons...

Au printemps, c'est donc un véritable concert, chacun se préparant à l'occupation rituelle saisonnière : défense d'un territoire, formation du couple, construction plus ou moins élaborée d'un nid, aménagement intérieur, ponte, couvaillon et élevage... Chacun s'affaire pour trouver sa place dans un buisson, un arbre, une cavité

Le troglodyte mignon



ou tout autre lieu propice pour l'espèce. Le minuscule troglodyte règne sur un territoire d'un hectare ! Son chant est donc clair et puissant et très distinct de celui des autres oiseaux. La fauvette grisette sort de la lièvre, monte puis replonge à l'abri jetant son chant répétitif composé d'une trentaine de notes. Quant au coucou tout le monde attend ses premières vocalises qui riment avec « printemps » !

C'est la syrinx, du nom d'une nymphe de l'antiquité, qui est l'organe chanteur des oiseaux dans leur monde visuel et sonore.

Le rouge gorge



N'oublions pas que le cerveau des oiseaux est un « appareil » hautement différencié et miniaturisé. Il permet l'évolution dans les trois dimensions et l'élaboration de comportements complexes... D'après certains chercheurs, si la corneille avait notre taille elle aurait un QI de 150 !

Quel apprentissage ?

Cette signature sonore est propre à chaque espèce ! Alors pourquoi l'oisillon du coucou parle-t-il coucou puisqu'il est élevé, « adopté », par d'autres espèces ?

Question d'apprentissage inné et/ou acquis. Dans cette école des sons, les jeunes ne maîtrisent pas totalement leurs chants : la fréquence, la succession des notes méritent un apprentissage au contact des adultes-professeurs de l'espèce même si les parents transmettent génétiquement des éléments essentiels pour acquérir les notes.

Attention il y a aussi les imitateurs : l'étrou-neau imite le chant du loriot, les cacahuettes de la poule, la voix humaine. On constate que plusieurs dizaines d'oiseaux savent copier les chants des autres : rousserolle, geai, rouge-queue...

Et tout se complique !

Le geai des chênes



VERDURE

COUP DE NEUF SUR LE PARC ARSONNEAU

Pour compléter la rénovation de l'avenue Henri Grivot, le parc Arsonneau s'apprête à bénéficier d'un coup de neuf ! La mobilisation des Arnolphiens sera sollicitée pour tenter de décrocher un financement de 10 000 € auprès du Budget Participatif écologique de la région Île-de-France.

Lieu de promenade et de détente pour les uns et de repos pour d'autres, ce poumon vert en centre-ville qu'est le parc Arsonneau méritait qu'on s'attarde également sur la qualité de son cheminement. Cela sera chose faite en 2024.



Le parc Arsonneau situé en plein centre-ville, localisé à la croisée de la rue des Remparts et de l'avenue Henri Grivot, est très fréquenté par divers publics et permet une circulation douce entre le centre-ville et ses commerces, La Poste, Le Colombier, le parking de la place Jean Moulin et la coulée verte. Il comporte 4 entrées, un jeu pour enfants et 4 bancs dont 2 posés récemment.

Les arbres de haute tige sont principalement des marronniers, une haie plantée en 2021 permet de séparer l'aire de jeu de la rue des Remparts très passante et des plantations de bulbes ont été menées en 2022 et 2023.

Il comporte une croisée de sentiers menant aux différentes sorties. Les cheminement sont en mauvais état et sont difficilement praticables lors des épisodes de pluie.

La réfection des sentiers dans le respect des arbres, selon un cahier des charges rigoureux, permettra à tous de profiter de cet espace vert en centre-ville.

La réhabilitation des cheminement, une végétalisation florale dans certains espaces périphériques, l'implantation de nouveaux bancs ainsi qu'une table de pique-nique sont au programme des travaux de l'année 2024.

Ce projet est proposé au Budget Participatif de la Région pour l'obtention d'une subvention de 10 000 euros, soit environ 40% du coût HT des travaux.

VOTEZ ! En juin, les Arnolphiens seront sollicités pour plébisciter via le site de la Région les travaux du Parc Arsonneau, afin que la commune obtienne ce financement de 10 000 €.

Région Île-de-France



Implantation de nouveaux bancs et d'une table de pique-nique

JOLIES FLEURS

ATTENTION AUX BELLES EMPOISONNEUSES !

Elles sont si jolies nos fleurs des forêts, des jardins mais aussi celles qui agrémentent nos intérieurs ! Elles sont si appétissantes ces baies d'un rouge vif ou d'un noir brillant... mais attention, **DANGER** certaines sont toxiques, très toxiques, voire mortelles !

Elles sont présentes dans notre quotidien, nous fascinent par leur beauté, mais derrière cette apparence toute en couleurs et en formes, se cache un danger bien souvent insoupçonné.



Muguet

Nombreux sont les végétaux que l'on ramasse en forêt ou dans le jardin en y prélevant les fleurs, feuilles ou baies !

Voici une liste non exhaustive des plantes qui présentent certains dangers pour l'Homme. Environ 200 espèces (1,6%) de notre flore européenne sont considérées véritablement toxiques et il est important de connaître leurs particularités et leurs risques pour les hommes et les animaux.

Les sensibilités individuelles peuvent aggraver les effets et la notion de plante vénéneuse est loin d'être aussi simple qu'on le pense. Chez certaines plantes seule une partie est nocive comme l'amande du noyau de pêche, chez d'autres toute la plante est dangereuse (racines, tiges, feuilles, fleurs et fruits) comme chez l'if. La quantité ingé-

rée joue également un rôle fondamental de même que le poids de la personne.

Blanc, jaune, violet, rose, vert, un festival de couleurs : Les premières fleurs forestières et leurs fruits, perce-neige, jonquille, ficelle, anémone sylvestre, jacinthe des bois, muguet sont nos préférées du printemps, suivront celles de l'été l'euphorbe des bois, la digitale puis les tardives de l'automne. L'année sera bouclée avec le houx et le gui qui symbolisent l'hiver et nous rappellent la fin de l'année.

Ces plantes qui rythment la vie de la forêt et de ses habitants sont parfois cueillies pour un petit bouquet dont il faut se méfier... **Ne pas ingérer, ne pas boire l'eau des vases et se laver les mains après les avoir touchées.**

Jacinthe des bois



De même les fruits attirants habillés de rouge et de noir sont pour certains extrêmement toxiques. Les baies ou fruits rouges de la douce-amère, du houx, du petit houx, du chèvrefeuille... Les fruits noirs de la belladone, du hêtre, du sureau yébla... Les baies blanches du gui et bien d'autres encore présentent une toxicité de faible à mortelle, d'où l'importance de reconnaître précisément toutes ces plantes que l'on prélève ou que l'on touche et de bien initier les enfants, sous peine de s'intoxiquer ou bien de souffrir de démangeaisons, brûlures ou d'allergies.

Liste non exhaustive de plantes dangereuses en forêt, sur les bords de chemin, dans nos jardins : Linaire, anémone, arum, belladone, bryone, buis, chélidoine, chèvrefeuille, ciguë, cythèse, digitale, douce-amère, euphorbe, fusain, genévrier, hellébore, houx, if, iris, jussquiame, laurier cerise, lierre, lupin, morelle, muguet, narcisse, parietelle, renoncule, robinier, saeu de Salomon, sorbier, des oseilleurs, sureau, viorne...

Lierre



Jonquille et narcisse



Arum

Certaines plantes allergisantes ou qui provoquent des démangeaisons ou des brûlures sont aussi à connaître et reconnaître :

La très célèbre ortie mais aussi l'ambrosie, plante invasive qui fleurit d'août à septembre et son pollen est extrêmement allergisant affectant près de 10% de la population. La berce du Gausse, une autre invasive, provoque de graves brûlures.



Ortie

Beaucoup des végétaux autochtones rencontrés lors de nos promenades sont dangereux, en partie (racines, feuilles, fruits, bulbes) ou totalement. Attention aux confusions ! D'autres sont protégés comme les orchidées. Les plantes toxiques pour l'Homme peuvent aussi faire le bonheur d'espèces animales ou ont des principes actifs qui peuvent être utilisés en pharmacie. Apprenez à les reconnaître et transmettez vos connaissances aux enfants.

Ne les détruisez pas !

PLAN D'EAU

INSTALLATION D'UN RADEAU VÉGÉTALISÉ

Il est courant de déclarer que « La Nature reprend ses droits » ou encore « La Nature n'aime pas le vide ». Mais on peut aussi « Donner un coup de pouce à la Nature ». Cela a été la volonté de la municipalité d'aller au-delà de la simple réhabilitation du parc de l'Aleu, par l'apport d'un îlot au milieu de son plan d'eau. Un équipement exclusivement dédié à la faune et à la flore des lieux.

La vie ne se situe pas seulement là où on la voit. Un plan d'eau n'est beau que si la vie y est effective sous sa surface. Pour aider à son développement subaquatique, un refuge végétal a été disposé au centre du plan d'eau du parc de l'Aleu.



La phase 3 du plan de réhabilitation du parc de l'Aleu prévoyait outre la réfection de la deuxième partie des sentiers ainsi que certaines plantations d'arbustes, la mise en place d'un radeau végétalisé de 4 m² lesté au milieu de l'étang. Si le début des travaux terrestres ne saurait tarder, la nouveauté aquatique est en place depuis le 30 avril.

L'intérêt de ce radeau est multiple et ne nécessite aucun entretien :

- Épurateur des eaux grâce au système racinaire
- Création d'un nouvel écosystème pour la reproduction des espèces piscicoles et de la faune aquatique
- Création d'aires de nidification pour l'avi-faune

Ce nouveau biotope posé sur une plateforme flottante amarrée au fond de l'étang est constitué d'une vingtaine de plantes d'eau au m² (*Carex riparia*, *Lythrum salicaria*, *Acorus calamus*, *Butomus umbellatus*, *Phalaris arundinacea*, *Carex acutiformis*, *Scirpus Sylvaticus*, *Caltha palustris*, *Menyanthes aquatica*, *Filipendula ulmaria*.) Elles sont enracinées sur une géonnette de coco 100% naturel et bio.

Au fil des cycles, la végétation se renouvellera d'elle-même. Déjà à l'origine du fascinage des berges du plan d'eau en 2023, cette installation a été réalisée par l'entreprise Dam Nature de Corbeuse. Elle devrait très vite trouver ses adeptes.

LABEL

VILLES ET VILLAGES FLEURIS

La valorisation paysagère est un levier d'action important des collectivités locales. Aujourd'hui, les enjeux environnementaux nous poussent à nous questionner sur la gestion de nos espaces verts communaux pour trouver des solutions innovantes et pérennes au service de notre cadre de vie.

Aujourd'hui, la gestion des espaces verts dépasse le simple fait d'embellir la commune. Il s'agit aussi de veiller à rendre respirable la ville de demain face au réchauffement climatique. Une préoccupation prise en compte à tous les niveaux des institutions, notamment du Département.



Fort de ce constat, le Département des Yvelines impulse une nouvelle dynamique autour du label Villes et Villages Fleuris.

« Pour favoriser la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, le Département accompagne les communes par des formations et visites techniques proposées aux élus et aux équipes techniques municipales.

Et comme chaque initiative peut avoir un impact sur notre cadre de vie et sur la pertinence de nos pratiques, un nouveau concours à destination du grand public fait partie des nouveautés de cette édition 2024. Impliquons davantage les Yvelinois dans la démarche des Villes et Villages Fleuris pour que ces sujets deviennent l'affaire de tous ! », dit Villes et Villages Fleuris.

UN LABEL QUI ÉVOLUE
Un nouveau jury, un nouveau règlement et de nouveaux trophées.

La mairie de Saint Arnoult a déposé sa candidature pour la troisième fois au label « Villes et Villages Fleuris ».

Notre commune a fait le choix de s'engager dans une démarche de gestion durable de ses espaces publics et d'amélioration du cadre de vie dans le respect de l'identité du territoire et a sollicité son inscription au label Villes et Villages Fleuris depuis 2021. Après une année blanche qui a permis au label d'évoluer nous avons renouvelé notre inscription en mars 2024.

La stratégie d'aménagement paysager, le fleurissement, les modes de gestion en faveur de la biodiversité et du patrimoine bâti, les actions d'animation représentent autant d'axes de travail pour notre commune. Avec nos divers partenaires, les personnels des services de la mairie, le concours des Arnolphiens et à travers diverses actions et communications, nos projets prennent vie et concourent à protéger et à ramener la vie animale et végétale en ville.



Quelles actions ?

Depuis 2021, nous nous sommes penchés sur des dossiers abandonnés, comme le parc de l'Aleu pour lequel un programme de réhabilitation a été élaboré, le parc Arsonneau mais aussi la création d'îlots de fraîcheur proches du centre-ville et l'amélioration des espaces floraux. Nous avons dû faire face aux sécheresses successives de ces dernières années. Le contrôle de la composition végétale est un levier important de travail et d'études sur le long terme afin de prévoir les espèces les mieux adaptées en tenant compte des nouvelles données climatiques.

L'aspect sécuritaire de notre patrimoine arboré a nécessité une importante prise en charge depuis 2021. Chaque année des arbres sont donc remplacés. Nous travaillons au maximum avec les pépinières et jardinerie locales. Les 50 arbres plantés rue Jean-Moulin offrent un îlot de fraîcheur proche du centre-ville au même titre que le verger de l'église. Une vingtaine de jeunes arbres a trouvé place au parc de l'Aleu (4,5 ha) et des créations de haies sont prévues chaque année. Un système de récupération d'eau permet de stocker 11m³ pour nos besoins en arrosage.

Désimperméabilisation, plantation, protection des ripisylves et de la biodiversité, animations diverses, valorisation des associations sont des actions passées et futures en cours ou à l'étude.

Des projets en cours et futurs

Les nouvelles plantations menées chaque année par les jardiniers de la commune sont choisies selon des critères de localité, de besoin en eau et d'esthétisme tout en privilégiant la créativité.

La phase 3 de la réhabilitation du parc de l'Aleu est programmée avec la réfection de la deuxième partie des sentiers pour en permettre l'accès à tous (PMR).

Le parc Arsonneau va reprendre des couleurs cette année et les sentiers seront redessinés et confortés.

Des élus s'engagent pour leur territoire au

service de leurs concitoyens. Ils mènent des actions pour que la biodiversité, sujet transversal (économie, alimentation, eau, santé, cadre de vie, climat...) soit au cœur des réflexions. Le défi est à la hauteur de l'urgence à agir pour inverser le déclin de la vie qui nous entoure : gestion des milieux naturels, éducation, sensibilisation, nature en ville, agriculture, alimentation, tourisme, loisirs et changement climatique. Le travail est immense mais passionnant.



Nos projets prennent vie et concourent à protéger et à ramener la vie animale et végétale en ville.

DÉCOR

LES AMÉNAGEMENTS DE L'ÉTÉ

L'été permet à la nature de marquer une pause à l'issue de l'effervescence du printemps traduite par la pousse des végétaux et la descendance assurée pour la vie animale. C'est donc le moment propice pour l'Homme de veiller à l'aménagement des sites naturels.



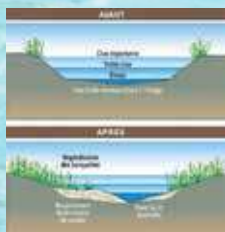
Redonner de l'animation au cours d'eau par des changements de reliefs grâce à la création de banquettes et de méandres contribuera à désenvaser son lit et à enrichir sa biodiversité.

PARC DE L'ALEU Renaturation de la Rémarde

Comme évoqué dans l'Éclair du mois de février 2024, l'objectif de la renaturation d'une portion de la Rémarde localisée dans le parc de l'Aleu est de permettre au cours d'eau de retrouver un fonctionnement naturel et dynamique contrairement à son allure de fossé il y a peu encore. Cette situation est conséquente à un curage mené en juin et juillet 2020 sans autorisation, pour lequel la commune a été mise à l'amende, notamment par le devoir de remettre à l'état initial le petit cours d'eau. Le coût de l'opération s'élève à 28 800 € HT.

Les travaux ont débuté il y a quelques jours. Ils interviennent tant sur le profil en travers que sur la longueur du lit. Ils consistent à restaurer le fil naturel de la Rémarde en le rendant plus sinueux et en favorisant le développement d'une végétation aquatique adaptée. Le cours d'eau ainsi restauré retrouvera différents types d'écoulements par la diversification de ses profils.

La mairie de Saint-Arnoult-en-Yvelines avec le concours de la GEMAPI de Rambouillet Territoires a proposé ce projet de renaturation au service de police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires des Yvelines.



Les travaux effectués par l'entreprise Océlan seront suivis par la commune et par les agents du Service GEMAPI de Rambouillet Territoires.

Pour mener à bien ce chantier, les consignes strictes de préservation du milieu aquatique ont été appliquées. Des kits anti-pollution ont été positionnés sur le tronçon concerné, dont la faune a été prélevée de manière préventive et relâchée en aval du cours d'eau.

« Épinoches, épinochettes, loches et tanches ont été pêchées et relâchées en aval »

À l'issue de ces travaux une surveillance sera mise en place pour s'assurer de la bonne évolution de la végétation et du maintien des banquettes. Un suivi du développement de la renouée asiatique sera également effectué. Un inventaire faune/flore sera réalisé de nouveau en 2025 afin de constater les effets de l'opération.

Réfection des sentiers

Une première partie des cheminements depuis la rue Beethoven à la rue de Nuisement a été réhabilitée fin 2023 offrant aux personnes à mobilité réduite, aux sportifs et à tout public un sentier totalement rénové, confortable et très agréable. Une place de parking dédiée aux personnes à mobilité réduite a été créée rue Beethoven. Une aire de jeux pour enfants a été installée par Rambouillet Territoires.

Cet été l'autre partie des sentiers de l'étang vers la rue de Nuisement et le Moulin Neuf sera revisitée. Les travaux de cheminement sont menés par l'entreprise Le Ceviller pour un montant de 98 000 € HT.

Des petits buissons florifères ont déjà été plantés ainsi que des bulbes dans divers endroits du parc.

Signalétique

Ainsi réhabilité le parc de l'Aleu sera devenu un formidable lieu de promenade et de découverte de la nature.

Si le promeneur ne prête pas attention à son environnement, chacun des cinq



points d'accès au parc sera doté d'un panneau d'information et de sensibilisation à la richesse naturelle des lieux et de ses habitants pas si invisibles que cela pour peu qu'on veuille bien y prêter attention. À l'occasion, des sorties de découverte seront menées avec le soutien de l'expertise des gardes rivière de la GEMAPI.

PARC ARSONNEAU

Sentiers et fleurs

Pour un vert du centre-ville, le parc Arsonneau va subir également un remodelage de ses sentiers. L'opération sera menée par l'entreprise locale Le Ceviller.

Elle va entreprendre la réfection des sentiers en veillant à l'intégrité des réseaux racinaires des grands arbres du parc. Le coût de l'opération s'élève à 22 500 € HT. Montant qui devrait bénéficier d'une subvention de la Région de 10 000 € suite à vos suffrages exprimés en faveur de ce projet lors du Budget participatif écologique ouvert en ligne du 10 au 30 juin dernier. Merci pour votre implication.

Cette opération sera suivie par la plantation de nouveaux végétaux florifères et la pose de nouveaux bancs par les services techniques de la commune.



PARVIS DE LA MAIRIE

Les gravillons du parvis de la mairie empêchent le déplacement des poussettes, des véhicules des personnes à mobilité réduite et imperméabilise le sol. Le projet municipal est de végétaliser cette surface de 700 m² afin de faciliter l'évacuation des eaux de pluie tout en procédant à la création d'accès pour les personnes à mobilité réduite, se rendant à la mairie, à la salle des mariages, à l'école du Jeu de Paume ou encore à la crèche et petite crèche, au conservatoire, à la médiathèque ou même à la police municipale.

Le projet pressenti avec l'entreprise Plantago veille à :



- Mettre en scène la mairie par le végétal
- Atténuer la présence du parking aux abords du parvis
- Assurer une circulation aux PMR
- Désimperméabiliser la place
- Intégrer un espace convivial aux abords des bâtiments
- Intégrer un parc à vélo avec un revêtement pratique
- Intégrer le monument commémoratif Charles de Gaulle actuellement situé rue Charles-de-Gaulle

Le début des travaux est prévu pour cet automne. Ils devraient durer 6 mois.



POLLUTION

OPÉRATION « ZÉRO MÉGOT » SUR LA VOIE PUBLIQUE

Toute rentrée est le moment opportun de prendre de bonnes résolutions. L'occasion est donc donnée aux fumeurs de faire en sorte que les cigarettes, une fois consommées et devenues mégots, poursuivent leur parcours de déchets dans une poubelle et non sur la chaussée.

Chaque année dans le monde 4 300 milliards de mégots sont jetés au sol, soit près de 12 milliards par jour. Pour la France, le poids de ces mégots abandonnés représente près de 25 000 tonnes par an. Pour supprimer ces chiffres astronomiques, un seul petit geste suffirait... utiliser les cendriers.



Par sa nocivité et sa petite taille le mégot jeté au sol est considéré comme un déchet dangereux qui, un jour ou l'autre, finira dans notre bassin hydraulique : égouts, rivières, mers...

On estime que 4 000 substances nocives pour l'homme, la faune et la flore sont relâchées par le mégot, lui-même essentiellement composé de matières plastiques... Sa petite taille et son aspect noir rendent sa collecte impossible par le personnel des services techniques déjà bien occupé à ramasser les déchets de toute sorte, qu'il serait bon de voir disparaître aussi, et cela ne concerne pas que les fumeurs.

La mairie de Saint-Amcull-en-Yvelines a mis en place des cendriers dans divers endroits publics de la commune : sur la façade du gymnase, du Colombier, du cinéma, du bureau de police municipale ainsi qu'en main et sur son parking.

Afin de familiariser les habitants de notre commune avec une habitude de bien vivre ensemble la mairie sollicite votre collaboration : fumeurs et non-fumeurs parlez-en autour de vous !



Les mégots sont destinés à se retrouver dans le cendrier mis en place par la ville, les commerçants, les particuliers voire par le fumeur lui-même.

Peut-être verrons-nous des fumeurs soucieux de la qualité de notre environnement et beaucoup moins de mégots au sol !

EN VILLE

ICI ET LÀ, LA NATURE RETROUVE DES DROITS ET LE CITOYEN DE L'ESPACE DE VIE

Flours, arbustes, arbres, sentiers, cours d'eau, oiseaux, insectes, petits mammifères... la biodiversité locale constitue notre cadre de vie et bénéficie de l'attention de tous les instants du service Espaces verts de la mairie pour assurer son maintien et son développement. Des interventions dont chacun est témoin et sur lesquelles il est bon d'assurer le suivi.



Avec un peu d'imagination et une bonne dose de volonté, le jardin de la salle des fêtes Le Colombier est un bel exemple de résultats que l'on peut obtenir tout en facilitant le retour et l'essor de la biodiversité pour un rendu également bien agréable à l'œil.

UN PATTO AU COLOMBIER

S'appuyer sur l'exposition et la situation particulièrement abrité du jardin extérieur de la salle des fêtes Le Colombier a permis de repenser la flore de cet espace. La créativité des agents communaux a permis de répondre à la volonté des élus de mettre en valeur le lieu. Plantés courant mai, un figuier, deux palmiers, trois grenadiers et six kwis accompagnés de diverses vivaces colorées, le tout pour un budget de 3 000 € offre aux usagers de la salle des fêtes une fenêtre différente sur l'extérieur.

QUELQUES MÈTRES CARRÉS PRÉSERVÉS

Pour la seconde année consécutive, plusieurs îlots de fauchage tardif ont été préservés sur la coulée verte plantée d'arbres rue Jean Moulin, dans le parc de l'Aleu ainsi qu'en divers autres points de la commune. Cette démarche permet aux végétaux d'atteindre l'ensemble des cycles de leur existence dont l'aboutissement est d'assurer la génération suivante par la production de graines. En parallèle, toute une petite faune y trouve le gîte et le couvert.



un régal pour les yeux des observateurs du petit monde des insectes et de leurs prédateurs... Ainsi va la vie quand on la préserve...

Parmi les végétaux, le festival de couleurs est assuré par la pousse de la vipérine, la trèfle blanc, la chicorée, la bugrane, l'achillée millefeuille, le millepertuis, la grande scabieuse, le compagnon blanc, grande mauve, le plantain... pour ne citer qu'eux aux côtés de l'Ophrys abeille, *Ophrys apifera* et l'Oorchis bouc, *Himantoglossum hircinum*.

Autant d'habitats différents pour attirer une panoplie d'insectes ainsi que leurs prédateurs comme l'araignée *Misumena vatia*, chasseresse de papillons,



diptères ou abeilles venant visiter une fleur. Elle peut adapter sa couleur, passant en quelques jours du jaune au blanc.

RETROUVER UN LIT NATUREL

Redonner à la Rémarde un lit digne de celui que la nature lui avait offert avant l'intervention humaine, tel a été l'objet des travaux menés en juin sur cette portion du cours d'eau traversant le parc de l'Aleu. Au préalable, la faune présente avait été prélevée et déplacée en aval à l'issue d'une pêche électrique. L'entreprise en charge des travaux pour un coût de 28 800 € HT a ainsi recréé banquettes et méandres. Un nouveau profil propice au désenvasement du cours d'eau et à l'enrichissement de sa biodiversité. Un bilan des bénéfices de cette renaturation sera dressé l'an prochain. Les services de la GEMAPI et l'adjointe à l'environnement Annick Lachaux Lucien-Brun ont reçu le 3 juillet deux représentants de la DDT qui rendront leur avis et nous l'espérons leur agréeront pour cette obligation de réalisation de ces travaux suite à une amende relative au curage réalisé en juin 2021.



Avant



Après

CHEMIN FAISANT...

L'entreprise locale Le Ceviller a débuté courant juillet la réfection de la seconde partie des sentiers du parc de l'Aleu, à l'identique des précédents travaux menés depuis la rue Beethoven jusqu'à celle de la Petite Houssière et autour du plan d'eau. La finition des travaux sera menée à l'issue de la période estivale courant septembre sur l'ensemble de l'espace boisé situé en vis-à-vis du complexe sportif et jusqu'au Moulin-Neuf.



HISSE HAUT LE BLASON !

En passe de se transformer en Maison de la Randonnée (ndr) : l'Éclair aura l'occasion de revenir sur ce sujet géré par Rambouillet Territoires), le bâtiment de l'Office du tourisme communautaire bénéficie depuis le début de l'été d'un parterre conçu et fleuri



par les agents du service des espaces verts. « Nous avons la chance d'avoir des agents ingénieurs, avec des idées et investis dans l'amélioration du cadre de vie des Arnolphiens. À l'image du jardin intérieur du Colombier, carte blanche leur a été donnée pour cette réalisation florale aux couleurs de la commune », confie volontiers Annick Lachaux Lucien Brun, adjointe à l'environnement et au cadre de vie. Les matériaux utilisés sont tous issus du recyclage. C'est beau pour les yeux et bon pour le budget.

LE PLAN D'EAU SOUS SURVEILLANCE

Mercredi 3 juillet, une pollution d'ordre bactériologique avait réduit le taux d'oxygène du plan d'eau de l'Aleu, entraînant des conditions de vie difficiles des poissons et même fatales pour certains gros spécimens. Le taux d'oxygène relevé par les agents de la GEMAPI se situait alors entre 1,5 et 2 mg/l contre 6 mg/l d'ordinaire.

Judi 4 juillet, des prélèvements d'eau ont été effectués pour analyse en laboratoire. Aujourd'hui, si une pollution bactérienne est bien en cause, son origine reste inconnue.

Quatre jours après les premières constatations, la vie était redevenue normale, plus aucun poisson ne cherchait son second souffle en surface. Seule certitude, la pollution ne provient pas du réseau d'assainissement, cause la plus courante en pareilles circonstances. Aujourd'hui, l'origine de l'alimentation souterraine en eau de l'étang n'est pas connue...

Une plainte a été déposée à la brigade de l'environnement de la gendarmerie de Rambouillet et toute activité nautique, notamment la pêche reste interdite, d'autant plus que les phénomènes se sont reproduit fin juillet.

Nous avons la chance d'avoir des agents ingénieurs, avec des idées et investis dans l'amélioration du cadre de vie des Arnolphiens



LES HAIES

L'AUTOMNE, LE BON MOMENT POUR LES TAILLER

Au printemps, les oiseaux ont assuré leur descendance bien à l'abri de ses branches, l'été a été propice à sa pousse, l'automne est le moment idéal de tailler sa haie avant son repos hivernal.



Dans un but esthétique mais aussi du respect du voisinage et des passants, il est essentiel d'avoir toujours un œil attentif à sa haie. Son entretien peut aussi être assuré par un paysagiste. Pour les haies non mitoyennes, n'oubliez pas leur entretien lorsqu'elles débordent chez le voisin.

Il y a quelques mois, on vous recommandait de ne pas tailler vos haies afin de permettre la nidification des oiseaux. Cette recommandation printanière vaut pour la période s'étendant du 16 mars au 15 août.

Aujourd'hui l'automne est arrivé et la période se montre propice pour tailler ses haies. Elles n'en seront que plus belles au printemps prochain.

Les haies séparent nos espaces entre voisins mais elles délimitent également la propriété et les trottoirs. Pour la bonne circulation des piétons, leur entretien régulier est nécessaire pour des raisons de sécurité et de BIEN VIVRE ENSEMBLE.

Si vous devez planter ou renouveler une haie préférez des espèces indigènes, florifères aux thuyas, lauriers cerise et bambous. Aujourd'hui on plante des haies variées aux floraisons colorées utiles pour les insectes pollinisateurs.

BON À RAPPELER

Les riverains doivent entretenir leurs haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce que les végétaux ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation, les panneaux et la visibilité en intersection de voie.



13

PARC DE L'ALEU

ABATTAGES ET ELAGAGES POUR S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS

Comme chaque année depuis la mise en œuvre du plan de réhabilitation du parc de l'Aléu, des tailles d'entretien et des abattages ont eu lieu notamment sur de grands arbres de plus de 20 mètres à l'image de certains frênes touchés par une maladie venue de loin.

Mi-septembre, la société nouvelle Etienne Pelle est intervenue sur 62 arbres du parc de l'Aléu pour un montant de plus de 21 000 euros. Outre les élagages, l'entreprise a été contrainte d'abattre 9 arbres, dont 7 frênes. Trois ont été convertis en totem de 3 mètres et offriront le gîte et le couvert à tout un écosystème, depuis le pic à la larve d'insecte.



La population du frêne est en nette régression depuis les années 2000 avec surtout l'apparition de la chalarose du frêne, maladie due à un champignon parasite d'origine asiatique. Les feuilles infectées sont détruites tout

comme les jeunes branches et le houppier. La fragilisation de ces arbres à laquelle s'ajoutent les sécheresses à répétition, affaiblissent le sujet qui ne parvient plus à lutter contre les assauts d'autres causes de maladies et les infestations par des parasites.

D'autres essences sont également vulnérables face aux maladies émergentes apportées par le changement climatique en cours.

Nos frênes disparaissent petit à petit et nos paysages risquent d'être profondément modifiés...

LA CHALAROSE, UN CHAMPIGNON EXOTIQUE

Originaire d'Asie, la maladie a émergé en Europe orientale dans les années 1990 rencontrant un nouvel hôte sensible, le frêne commun, sur lequel le champignon prolifère.

De ce fait, la chalarose du frêne connaît un développement important dans les forêts du Nord de la France depuis l'apparition des premiers symptômes en Haute-Saône en 2008. La volatilité des spores facilite sa progression vers le sud et l'ouest de la France.

L'Île-de-France est maintenant fortement impactée.

Cette maladie est due à un champignon ascomycète microscopique, *Chalara fraxinea* (forme asexuée) ou *Hymenoscyphus fraxineus* (forme sexuée), parasite, dont les spores sont transportées par le vent.

(Source INRA A.Donckele, C.Grand-Pierre)

QUELS DÉGÂTS ?

Les spores germent à la surface des feuilles, pénètrent les tissus et progressent jusqu'au pétiole. Les premiers symptômes apparaissent. Si le champignon attaque le rameau celui-ci meurt.

Le premier signe est le flétrissement, le dessèchement du feuillage, des pousses et des rameaux.

Des zones nécrosées apparaissent sur l'écorce pouvant détruire des branches entières. Les rameaux infectés tombent au sol et libèrent l'inoculum qui pénètre l'arbre au niveau du collet aboutissant à la mort de ses tissus et de l'arbre lui-même. La présence de ce champignon affaiblit le frêne, le rendant vulnérable et sensible aux autres pathogènes, la mort intervient en quelques années pour un sujet adulte.

Dans un même peuplement on observe une diversité de ces symptômes. L'état des arbres nécrosés au collet se dégrade rapidement de manière irréversible.

COMMENT LUTTER ?

Il n'existe pas encore de traitement efficace pour enrayer la propagation de cette maladie.

Les recherches actuelles portent sur le mode de dissémination du champignon. La sélection d'individus résistants (estimés à 1% de la population de frênes) est une voie d'avenir pour cette essence.



Ce frêne situé près de la cascade ne fait pas partie du 1% des frênes résistants à la chalarose...

La population du frêne est en nette régression depuis les années 2000

ET AUSSI...

Le frêne n'est pas le seul à pâtir de la présence d'agents pathogènes d'origine exotique et du réchauffement climatique

La maladie de l'encre atteint nos châtaigniers : Deux espèces d'oomyètes, *Phytophthora cinnamomi* et *Pcamibivora* sont responsables de la maladie de l'encre du châtaignier provoquant une importante mortalité à la fin du XIX^e et XX^e siècle. En régression depuis les années 50 la maladie inquiète aujourd'hui en Île-de-France. Le climat observé ces dernières années est favorable à son expansion.

Les érables menacés par la maladie de la sùle : Le genre *Acer* est représenté par environ 150 espèces. Lors des périodes de grandes chaleurs, de mai à septembre, les érables des forêts, des parcs et des jardins peuvent être attaqués par des champignons, souvent spécifiques. Ainsi, la maladie de la sùle constatée au XIX^e siècle au Nord de l'Amérique se propage en Europe depuis le milieu du XX^e siècle.

La maladie des bandes rouges en expansion sur les peuplements de pins : La maladie des bandes rouges a été identifiée en France pour la première fois en 1966. En expansion depuis les années 90, on observe en 2017 des attaques de pins en plus prononcées aboutissant à des peuplements de pins desséchés à la sortie de l'hiver. Deux espèces de champignons ascomycètes de la famille des *Mycosphaerellaceae* : *Dothistroma pini* et *Dothistroma septosporum* sont responsables de la maladie des bandes rouges provoquant une chute des aiguilles de différentes espèces de pins.

Ces dernières années la maladie s'est propagée vers le nord et la région francilienne.

Climat, sol, végétation, facteurs biotiques et facteurs humains ont une incidence sur la santé des arbres. La complexité des écosystèmes et la multiplicité des causes des dépérissements observés ces dernières décennies inquiètent les autorités et sans aucun doute les amoureux des arbres...

14

15

POUMON VERT

UN COUP DE JEUNE POUR LE PARC ARSONNEAU

Entre rues, voitures et habitations, un espace arboré contribue à faire retomber la tension que connaissent les centres-villes. On y flâne, les enfants y courent et rient. Pour qu'il conserve son attrait, la nature a besoin quelques fois de la main de l'homme.



Dès le printemps prochain, il fera bon flâner dans le parc Arsonneau aux cheminements bien dessinés et hors d'eau. Les travaux vont prochainement commencer.

Le Parc Arsonneau est le principal parc public en centre-ville de notre commune. Il a été acquis par la mairie en 1973. Le projet de lui redonner un « coup de jeune » vise à rénover les sentiers pour en permettre l'accessibilité à tous et par tous temps, notamment pour en terminer avec les flaques de pluie et ainsi lui redonner une nouvelle attractivité. Pour cela, ses cheminements vont subir une remise à niveau nécessitant une recharge en grave calcaire. Ces travaux s'accompagneront de nouveaux mobiliers urbains ainsi que d'une plantation d'arbustes et de vivaces colorées.

Le parc a déjà bénéficié d'une attention particulière en 2022 pour le rendre plus agréable avec la plantation d'une haie florifère sur son côté longeant la rue des Remparts, afin d'isoler l'aire de jeu des enfants de la route départementale. En 2022 et 2023 des centaines de bulbes de narcisses et de jacinthes ont été plantés face à la salle des fêtes Le Colombier, dont la façade et le parvis ont entretemps bénéficié également d'un rafraîchissement. Cet été, le mur de l'ancien cyberspace a été repeint par les personnels communaux. La rénovation des sentiers est programmée pour cet automne courant novembre.

5

Les travaux seront menés par l'entreprise Le Ceuvier de Saint-Arnoult-en-Yvelines. Les plantations seront réalisées par le personnel communal. Les magnolias présents dans les deux pots de couleur seront plantés en pleine terre pour leur bien-être, ce qui leur permettra prochainement peut-être de fleurir.

Nous vous souhaitons d'agréables moments dans le parc Arsonneau au gré des saisons !

Le budget des travaux

- Réfection des cheminements : 27 006,70 €
- Acquisition de végétaux : 711 €
- Nouveaux mobiliers : 2 090 €
- Subvention Région Île-de-France : 10 000 €
- Fonds propres de la commune 14 258,93 €

Merci pour vos votes qui ont permis l'obtention de la subvention de la région Île-de-France de 10 000 euros dans le cadre du budget participatif, écologique et solidaire.

QUI ÉTAIT LE DR ARSONNEAU ?

Né le 11 août 1904 à Chelles, le docteur Arsonneau est arrivé à Saint-Arnoult-en-Yvelines vers 1932. Il a habité au 5 rue Poupinel, puis au 7 rue du Docteur Camescasse. Il fut l'un des rares praticiens locaux dans les années 1950 à posséder en son cabinet un appareil de radioscopie. Le 20 mai 1944, le conseil municipal désigne le Docteur Arsonneau pour centraliser les réserves de sel et faire procéder à une distribution de 250 gr par habitant. Il eut un rôle certain à la libération de Saint-Arnoult en 1944. Le 17

septembre 1944, le Docteur Arsonneau et sa femme étaient membres du comité local de libération. Il céda son cabinet au Docteur Briard et se retira à Angles-sur-l'Anglin. Il mourut à Poitiers le 7 octobre 1980.

Le square Arsonneau provenait du Parc des familles Genet (d'où aujourd'hui la rue Louis Genet) dont l'habitation principale se situait rue Charles-de-Gaulle. Un souterrain passant sous la rue des Remparts, reliait la propriété au jardin d'agrément. Ce parc a été acquis par la commune le 22 avril 1973 à l'initiative de son maire, Maître Farah.

LES « SAUVAGES » DES RUES

Depuis 2017 la loi interdit l'usage des produits phytosanitaires (désherbants chimiques) afin de préserver la santé des habitants et de l'environnement. Les herbes sauvages sont depuis de retour dans nos rues.

Certains habitants aiment les voir, d'autres déplorent leur apparition pour eux synonyme de manque d'entretien et de saleté. Il y a aussi ceux qui ne les voient même pas, indifférents à leur présence.

Comment concilier la nature en ville et les visions antagonistes des Arnolphiens ?

Comment conserver un aspect de nos rues acceptable pour tous ?

Ce que fait la ville de Saint-Arnoult-en-Yvelines

Le personnel des services municipaux des espaces verts et de la voirie entretiennent 42 kilomètres de rues, soit donc 84 kilomètres de trottoirs et fils d'eau (caniveaux).

En 2024, les conditions météorologiques très pluvieuses donc très bénéfiques à la pousse de la flore ont impacté la fréquence des tontes et d'entretien des herbes présentes sur les caniveaux des trottoirs.

Il assure également le fleurissement de la ville, l'entretien du mobilier urbain et le ramassage des déchets. Les actions de propreté sont menées 2 à 3 fois par semaine, le lundi et vendredi et si besoin le mercredi. Elles comprennent aussi les 90 points de collecte de déchets et la dizaine de distributeurs de sacs à déjections canines.

Chacun de nous a aussi des devoirs :

L'entretien des bords de murs et des pas de porte incombe aux propriétaires. Les déjections des chiens doivent être ramassées, les mégots déposés dans les cendriers et les déchets jamais jetés dans les rues : la propreté en ville est l'affaire de tous !

Quelques conseils pour l'entretien des bords de murs

Il est recommandé d'utiliser en priorité la suppression manuelle des herbes. Mais afin de créer un effet attractif, il n'est pas interdit de planter des graines spéciales « bord de murs » quand cela est possible !

Notre commune est inscrite au label « Villes et villages fleuris »

Pour tous, fleurir son environnement c'est aussi aimer sa ville et son cadre de vie

MÉTASÉQUOIA ET GINKGO : DEUX ESSENCES « RELIQUES » AU PARC DE L'ALEU

Les essences présentes au parc de l'Aléu sont d'origines diverses, certaines plantées par M. Sicre au début du siècle dernier, d'autres plantées au fil du temps puis plus récemment, l'an dernier pour une vingtaine d'entre elles. Certaines ont une origine autochtone et d'autres nous invitent au voyage. Parmi ces dernières le Métaséquoia et le Ginkgo sont des espèces aujourd'hui ornementales réservées aux grands jardins. Elles ont été considérées rares voire éteintes à l'état sauvage avant que certains amoureux des arbres ne les fassent revivre.

Elles sont originaires de Chine et ont en commun la couleur or dont se parent leurs feuilles en automne. Leur histoire respective est bien particulière ! Elles font partie de ces espèces reliques témoignant d'un long passé.

Le **Métaséquoia** est originaire de Chine, plus précisément de l'ouest de la province du Sichuan. L'espèce était considérée disparue, connue au XIX^e siècle sous la forme de restes fossiles découverts au Japon. Ce n'est qu'en 1941 que des individus furent remarqués en Chine occidentale. À partir de 1948 l'essence fut multipliée et largement diffusée.

Couvert d'or en automne, l'intérêt orne-



L'espèce était considérée disparue, connue sous la forme de restes fossiles.

mental du **Ginkgo**, l'arbre aux 40 écus, n'est plus à prouver. Il a gagné son surnom lorsqu'un botaniste de Montpellier rapporta en France 5 jeunes Ginkgos achetés en 1780 à Londres 40 écus le pied.

Ils furent multipliés, diffusés aujourd'hui jusque dans nos jardins, nous offrant en automne, à la chute des feuilles, un houp-pier et un tapis au sol couleur soleil.

Son histoire est bien particulière car il fait partie de ces espèces reliques témoignant d'un long passé. Il est apparu il y a plus de 270 millions d'années bien avant les plantes à fleurs. Considéré rare, voire éteint à l'état sauvage, il est toujours présent grâce aux religieux chinois qui le plantaient près des temples.

Amusez-vous à les retrouver et les observer au fil du temps dans le parc de l'Aléu.



6

7

RÉPONSES

VOUS AVEZ DIT, « BIODIVERSITÉ » ?

Cela fait des décennies que le terme biodiversité est présent dans notre quotidien. Mais savons-nous ce qu'est la biodiversité ? Quelles estimations ? Par qui ? Comment ? Quel bilan ? Quelques réponses et quelques chiffres clés pour savoir, comprendre et agir.



Depuis l'ère industrielle, en tout point de la planète la biodiversité est mise à mal. Alors que nous ne connaissons pas encore la totalité des espèces présentes sur notre planète, nombreuses d'entre-elles ont déjà disparu dont certaines que nous n'avons pas eu le temps de découvrir. Les recenser, c'est aussi mieux les préserver.

La biodiversité désigne la variété et la diversité du vivant au sein de la nature. L'utilisation de ce terme, depuis 1986, coïncide avec la prise de conscience de l'extinction d'espèces au cours des dernières décennies. La diversité biologique comporte trois niveaux :

- La diversité génétique, qui correspond à la diversité des gènes au sein d'une espèce.
- La diversité spécifique qui correspond à la diversité des espèces.
- La diversité écosystémique qui correspond à la diversité des écosystèmes présents sur terre.

Le gène est l'unité fondamentale de la sélection naturelle, donc de l'évolution, mais en pratique quand on étudie la biodiversité sur le terrain, l'espèce est l'unité la plus accessible.

Le nombre total d'espèces sur la planète est inconnu. Les estimations varient entre 10 et 100 millions, 15 millions étant le chiffre généralement accepté. On connaît aujourd'hui environ 2 millions d'espèces.

Le nombre des espèces qu'il nous reste à découvrir est donc extrêmement important, mais le rythme des découvertes varie en fonction des groupes zoologiques.

UICN ?
Première organisation mondiale consacrée à la conservation de la biodiversité à l'échelle planétaire

L'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses ressources) fondée par l'UNESCO en 1948 à Fontainebleau, est la première organisation mondiale consacrée à la conservation de la biodiversité à l'échelle planétaire. Devant l'accélération des disparitions d'espèces vivantes l'UICN publie dès la fin des années 60 les Livres rouges des espèces végétales et animales menacées. En 1994, l'UICN définit 8 catégories mesurant le degré de risque de disparition auquel une espèce est exposée.

Chaque espèce ou sous-espèce peut être classée dans l'une des neuf catégories suivantes : Éteinte (EX), Éteinte à l'état sauvage (EW), En danger critique (CR), En danger (EN), Vulnérable (VU), Quasi menacée (NT), Préoccupation mineure (LC), Données insuffisantes (DD), Non évaluée (NE).

La classification d'une espèce ou d'une sous-espèce dans l'une des trois catégories d'espèces menacées d'extinction (CR, EN ou VU) s'effectue par le biais d'une série de



UICN

11

cinq critères quantitatifs qui forment le cœur du système. Ces critères sont basés sur différents facteurs biologiques associés au risque d'extinction : taille de population, taux de déclin, aire de répartition géographique, degré de peuplement et de fragmentation de la répartition. Ces facteurs sont étudiés par les spécialistes des groupes concernés aux niveaux mondial, national ou régional sur la base des travaux scientifiques publiés.

LES LISTES ROUGES DE L'UICN :
MONDIALE, NATIONALES, REGIONALES

Liste rouge mondiale

« La Liste rouge de l'UICN (<https://www.iucnredlist.org>) constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales. Elle s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction de milliers d'espèces et de sous-espèces. Ces critères s'appliquent à toutes les espèces et à toutes les parties du monde. »



« Fondée sur une solide base scientifique, la Liste rouge de l'UICN est reconnue comme l'outil de référence le plus fiable pour connaître le niveau des menaces pesant sur la diversité biologique spécifique. Sur la base d'une information précise sur les espèces menacées, son but essentiel est d'identifier les priorités d'action, de mobiliser l'attention du public et des responsables politiques sur l'urgence et l'étendue des problèmes de conservation, et d'inciter tous les acteurs à agir en vue de limiter le taux d'extinction des espèces. »

La Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) dresse chaque année la liste "officielle" des espèces éteintes ou en danger d'extinction. Dans la dernière édition de la Liste rouge mondiale (version 2024.2), sur les 166 061 espèces étudiées, 46 337 sont classées menacées (<https://www.iucnredlist.org>).

Parmi ces espèces, 41% des amphibiens (grenouilles, tritons), 34% des arbres, 12% des oiseaux et 28% des mammifères sont menacés d'extinction au niveau mondial. C'est également le cas pour 37% des requins et raies, 44% des coraux et 34% des conifères (sapins, pins).

Dans cet état des lieux, la France figure parmi les 10 pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées : au total, 2 434 espèces menacées au niveau mondial sont présentes sur son territoire, en métropole et en outre-mer.

Source : uicn.fr/liste-rouge-mondiale

Liste rouge nationale (métropolitaine), France

« Établie conformément aux critères internationaux de l'UICN, la Liste rouge nationale dresse un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces en métropole et en outre-mer. Elle permet de déterminer le risque de disparition de notre territoire des espèces végétales et animales qui s'y reproduisent en milieu naturel ou qui y sont régulièrement présentes.

En France métropolitaine, 14% des mammifères, 24% des reptiles, 23% des amphibiens et 32% des oiseaux nicheurs sont menacés de disparition du territoire. Tout comme 19% des poissons d'eau douce et 28% des crustacés d'eau douce. Pour la flore, 15% des espèces d'orchidées sont menacées. »



« L'état des lieux se décline en chapitres par groupes de plantes ou d'animaux et géographiques (métropole, Guadeloupe, Réunion, Polynésie française...). Il mobilise l'expertise des spécialistes de la Commission de sauvegarde des espèces du Comité français de l'UICN et des scientifiques du Muséum. Il repose également sur un travail collaboratif impliquant de nombreuses organisations, parmi lesquelles la Fédération des conservatoires botaniques nationaux (FCBN), la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), la Société herpéto-

logique de France (SHF), la Société française pour l'étude et la protection des mammifères (SFEPM), l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE), l'Office français de la biodiversité (OFB)... ainsi que les nombreuses organisations de référence en outre-mer.

La Liste rouge nationale est un outil essentiel pour identifier les priorités, guider les politiques et les stratégies et plans d'action, et inciter tous les acteurs à agir pour limiter le taux de disparition des espèces. Elle contribue à mesurer l'ampleur des enjeux, les progrès accomplis et les défis à relever pour la France. »

Source : uicn.fr/liste-rouge-france

Liste rouge régionale, île-de-France

« Les Listes rouges ont vocation à présenter un état des lieux pouvant servir de base à la priorisation d'enjeux de conservation. L'élaboration d'une Liste rouge comporte également une notion de dynamique temporelle, puisque cet outil est prévu pour être réexaminé tous les cinq ans, ce qui permet d'apprécier les progrès accomplis dans la conservation des espèces, ainsi que les efforts à poursuivre.



Si cet outil est mis en place au niveau national, européen, voire mondial, l'échelon régional a tout autant d'intérêt pour offrir une vision contextualisée des menaces qui pèsent sur les espèces et permettre la prise en compte de ces dernières à un niveau plus local, qui est également celui de l'aménagement du territoire. »

Source : www.arb-idf.fr/article/des-listes-rouges-regionales-pour-ile-de-france

QU'EST-CE QUI IMPACTE LA BIODIVERSITÉ ?

La dégradation ou la disparition des habitats suite à la déforestation, à l'assèchement des zones humides, à l'urbanisation

excessive qui empiète toujours plus sur les milieux naturels, est la principale menace sur la biodiversité.

La pollution des sols, des rivières et de l'atmosphère par l'utilisation croissante de pesticides et l'industrialisation croissante avec l'augmentation exponentielle des microplastiques relâchés dans l'environnement sont des facteurs aggravants.

Dans le même temps toutes les introductions d'espèces fortuites ou volontaires, par exemple pour lutter contre un envahisseur, s'avèrent extrêmement dangereuses à un moment où la mondialisation ouvre les portes de la conquête de tous les continents à nombre d'espèces, ravageurs et pathogènes...

Enfin, dans ce contexte, le changement climatique, entre déficit hydrique, inondations, augmentation des températures, incendies et sécheresses, est un facteur qui amplifie l'ensemble des menaces sur la pérennité des espèces.

C'est pourquoi l'ensemble de la communauté scientifique mondiale indique que nous connaissons, à l'heure actuelle, la sixième extinction de masse des organismes vivants, après la 5ème qui était celle de la disparition des grands dinosaures...

Source : mrhn.fr/fr/actualites/sixieme-extinction-7-des-especes-probablement-deja-disparues



12

PARVIS

LA PLACE DU JEU DE PAUME RENATURÉE

L'enjeu majeur pour les villes de demain dans le contexte environnemental actuel est la mise en œuvre de projets d'aménagement s'adaptant au changement climatique, source de surchauffe, de pluviométrie capricieuse et de perte de la biodiversité. La désartificialisation, la végétalisation et l'embellissement de la place du jeu de Paume devant la mairie et l'école maternelle apporteront fraîcheur, gestion naturelle des eaux de pluie, bien être et convivialité.

Les projets de végétalisation de l'espace public visant à désimperméabiliser les sols et à augmenter les espaces de pleine terre répondent au double enjeu de préservation de la ressource eau tout en permettant de placer les arbres et la végétation dans des conditions favorables, en optimisant les bénéfices qu'ils peuvent apporter.



L'état actuel du pavis de la mairie se résume à un grand espace non drainant garni de gravillons, de pavés anciens, des cheminements en mauvais état permettant très difficilement l'accès à la salle des mariages et à la mairie aux personnes à mobilité réduite. Les tilleuls patrimoniaux sont les seuls éléments vivants de la place, ils offrent leur protection ombragée et seront conservés.

LE PROJET

Les travaux prochainement menés entre la mairie et le parking de la place du Jeu de Paume, visent plusieurs objectifs :

- Mettre en scène la mairie par le végétal
- Assurer une circulation accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) à la

mairie, à l'école maternelle et à la salle des mariages

- Désimperméabiliser la place
- Intégrer le monument commémoratif du Général Charles de Gaulle

Une commission municipale environnement a eu lieu le 14 mai 2024 afin de présenter les grandes lignes d'un premier projet et permettre un échange d'idées.

Différentes composantes

- Des cheminements PMR en pavés drainants pour permettre l'accès à la mairie à tous

Les matériaux de pavage choisis sont innovants, drainants, de couleur relativement claire afin de limiter la réverbération du soleil et l'effet « neige » ainsi que la restitution de la chaleur pendant la nuit, avec

un dimensionnement et une mosaïque de pose bien définis.

- Le parking ombragé latéral déjà existant sera légèrement modifié avec 5 places conservées.

- La végétalisation : les tilleuls actuels seront préservés en tant qu'éléments patrimoniaux. L'arbre est capable de réguler la température atmosphérique urbaine grâce notamment au phénomène d'évapotranspiration (évaporation de l'eau par les feuilles). L'ombre offerte par les arbres permet de gagner jusqu'à 10°C de température ressentie. La purification de l'air est également un bénéfice apporté par les arbres.

Des zones de massifs hauts, bas, de plantes grimpances et de pelouse vont permettre de jouer sur la diversité végétale.

Le choix des essences et des végétaux est adapté au contexte local urbain et climatique.

- L'implantation d'un nouveau monument commémoratif au Général Charles de Gaulle.

- La pose de range-vélos, bancs, corbeilles, protections légères autour des massifs ainsi qu'un éclairage

Répondre aux besoins

- Être un lieu de représentation important pour la ville

- Mettre en valeur le patrimoine de la ville
- Faciliter les différentes circulations (mairie, école maternelle, parking...) en les dissociant.

- Être un espace d'accueil, de convivialité et de rencontre tout en restant fonctionnel.

- Rendre cet espace accessible, aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'aux

différents véhicules de services (secours et municipaux).

- Créer un jardin vivant planté, perméable, pérenne, nécessitant peu d'entretien et d'arrosage.

- Préserver une partie du stationnement existant le long de la rue Eugène Renault.
- L'espace jardin est dessiné par les différentes circulations à travers la place :

Une voie piétonne est aménagée depuis la rue Eugène Renault en direction de la maternelle, parallèlement à la façade de la mairie, ce qui permet de créer un parvis facilitant le rassemblement des personnes.

Une voie piétonne permet de relier de façon directe les stationnements de la place à la mairie, formant une perspective, une mise en valeur de l'entrée du bâtiment avec la symétrie de sa façade. Cette allée s'élargit juste avant de rejoindre le parvis de la mairie, ce qui permet encore d'agrandir la zone de rassemblement tout en maintenant une circulation.

Afin de séparer les différents types de circulations et ainsi éviter les conflits d'usage, une autre allée permet de relier le parking de la place à l'entrée de l'école maternelle. Un parvis est également créé devant l'établissement scolaire, façonnant une zone d'attente confortable pour les parents.

À l'entrée du jardin, un pas japonais, permet de relier l'allée piétonne centrale à l'accès de l'école

Un double accès à la mairie

- Un direct, via un petit escalier de deux marches dans le prolongement de l'allée piétonne centrale, encadré par deux jardinières, ce qui permet de créer un petit



piédestal pour les éventuelles photos devant la mairie.

- Un moins direct, deux allées PMR longent la façade de part et d'autre du seuil de la mairie.

La zone de stationnement actuelle le long de la rue Eugène Renault est redéfinie de façon à protéger les arbres existants, qui sont mis à distance grâce à un système de traverses. Cela réduit la longueur disponible pour les stationnements, qui seront donc réimplantés en épis, avec la création de 2 places pour les deux roues.

Le reste de l'emprise du projet est végétalisée.

Pour protéger les arbres existants, et notamment leur système racinaire, le projet est dessiné autour de la volonté de préserver un rayon de 3 m au pied de chacun d'eux, sans excavation des terres, et donc sans plantation d'arbustes. Sera proposé à ces endroits un recouvrement de 15 cm de terre végétale pour permettre la réalisation d'engazonnement ou de couvre-sols (godets ou micro-mottes).

Afin d'isoler le jardin de la partie stationnement de la place, deux massifs d'arbustes hauts sont implantés à son entrée. On retrouve le même type de massifs arbustifs devant la façade de l'école, avec des plantes grimpances qui vont venir habiller ce mur.

Des massifs bas en mélange accompagnent l'allée piétonne centrale, formant ainsi un petit cocon autour de cette zone de rencontre où est installé du mobilier d'assise et de propreté. Des massifs de rosiers et de graminées sont plantés dans les jardinières devant la façade de la mairie.

Les pieds des arbres existants sont garnis de lièges formant un dense tapis végétal.

Un espace engazonné est créé à l'entrée du jardin, autour du monument commémoratif, afin de pouvoir l'approcher.

On trouve également 2 nouvelles copées qui vont agrémenter ce nouveau jardin.

La gamme végétale pourra être légèrement différente en fonction des disponibilités.

L'entreprise intervenant pour les plantations inclut dans son prix, outre les végétaux, les travaux de plantation, la garantie d'un an à réception des végétaux bénéficiant d'un arrosage intégré prévu pour 3 ans (mais pouvant être utilisé une dizaine d'années si nécessaire), les différents substrats, terreaux, tuteurs, paillages...

Les équipements

Les pavés drainants : Entre ancien et neuf, le pavage choisi est une belle alternative pour embellir l'environnement. Les coloris authentiques et les jointures rectilignes permettent d'élargir la palette des possibilités de conception. Le pavé s'adapte à différentes palettes de répertoire rustique, classique ou moderne et présente une réduction du bruit de roulement et convient à la circulation de véhicules. Des demandes de subventions relatives à ce projet ont été formulées auprès du Conseil régional et de l'Agence de l'eau.

Début des travaux

Pour éviter les travaux impactant l'entrée de la maternelle, il est décidé de les démarrer à partir du 3 février pour une période de 2 mois. Ainsi la période de vacances de février sera propice aux travaux de terrassement. Ce décalage permettra de maintenir l'accès actuel de la maternelle (entre le 3/02 et le 14/02 date de début des vacances d'hiver) par un simple balisage. Le gros des travaux sera mené alors pendant les vacances scolaires d'hiver.

UNE NOUVELLE STÈLE COMMÉMORATIVE

Le monument commémoratif de l'Appel du 18 juin par le Général Charles-de-Gaulle, aujourd'hui positionné en bas de la rue du Général-de-Gaulle, sera déplacé et implanté sur le parvis de la mairie, sur l'espace vert (Voir la marque rouge sur le croquis page précédente). Il prendra la forme d'une stèle en acier corten, matériau en association avec celui des travaux de la place et sera ajouré d'une croix de Lorraine, symbole de la résistance pendant l'occupation. Le texte de l'Appel du 18 juin 1940 diffusé depuis Londres à la BBC y figurera.



PLANTER

LA GARANTIE D'UN AVENIR MEILLEUR POUR TOUS

La démarche entamée en 2021 consistant à revégétaliser la commune, action favorable à la biodiversité dont nous faisons nous-mêmes partie, s'est poursuivie et même intensifiée l'automne dernier en multipliant les sites de plantation.



En différents lieux de la commune, les agents des espaces verts plantent arbres, arbustes et bulbes, là où il a été nécessaire de remplacer des arbres abîmés par le temps ou la maladie et là où une haie va remplacer une bande de gazon. Peu importe l'endroit, chaque plantation profite à tous.

Là où jadis poussait la forêt, nos habitations ont pris place et la biodiversité a reculé. Il est urgent aujourd'hui de rétablir là où on le peut des végétaux. Cela ne fera pas revenir chevreuils et sangliers, mais au moins oiseaux et insectes, sans omettre la nécessité d'établir des îlots de fraîcheur pour nous protéger des épisodes de fortes chaleurs à venir. Outre ces intérêts, le fleurissement contribue aussi à améliorer notre cadre de vie et à offrir de nouveaux espaces aux pollinisateurs.

IL FAUT PARFOIS SE SÉPARER D'UN COMPAGNON ARBORE

Âgé et malade, victime des maladies graves émergentes ou ne pouvant être intégré à un projet de route, de construction... C'est un choix, parfois difficile mais nécessaire si la cause a été bien réfléchi.

La majorité des arbres perdent leurs feuilles, émettent des fruits et des graines pour, comme tout être vivant, perpétuer son espèce. La chute des feuilles, dont se plaignent certains Arnolphiens, ne devrait jamais être la cause première d'abatage si on considère les immenses services que nous rendent les arbres et la végétation en général.

Les nombreuses variétés des essences aujourd'hui proposées impliquent un choix réfléchi au moment de l'achat d'un arbre et des spécialistes sont là pour vous conseiller. Se renseigner quant aux espèces sans intérêt biologique voire invasives (à éliminer), aux espèces conseillées pour favoriser la biodiversité, connaître les caractéristiques physiques, biologiques et écologiques de l'essence envisagée est un devoir avant de choisir.

5



PLANTER UN ARBRE PROFITE À TOUS
À l'heure où notre environnement (air, terre, eau et biodiversité) est malade (voir l'Éclair de décembre 2024), Réponses « vous avez dit biodiversité » ?, planter un arbre est notre planche de salut.

Capter le CO₂ pour produire l'oxygène (O₂) vital, stocker le carbone, fournir un matériau sain, durable, réguler le rayonnement solaire, créer sous son ombrage une température acceptable en plein été, filtrer l'eau et les particules gazeuses nocives, stabiliser le sol par son système racinaire et le nourrir grâce à ses feuilles, offrir verdure pour la vue et un écran pour le bruit, protéger et nourrir la vie sous toutes ses formes et agir sur le climat par l'évapotranspiration, ce pouvoir unique à nul autre pareil, voilà la myriade de bénéfices qu'offrent les arbres.

Notre commune a fait le choix d'abattre et de remplacer les arbres malades ou dangereux, à l'image des actions menées au parc de l'Aleu ou encore sur certaines plates-bandes. Elle a aussi créé de nouveaux sites arborés, rue Jean Moulin et au jardin de l'église, mais aussi regarni d'une strate arbustive certains sites et égayé la ville de bulbes et de vivaces émerveillant ainsi de couleurs le printemps et l'été.

Multiplier les couleurs

Des bulbes variés de narcisses, jacinthes et tulipes ont été mis en terre devant la salle des fêtes Le Colombier en 2022 par le service des espaces verts de la ville. Ils ont fleuri également au printemps dernier le long de la route d'Ables, mais aussi entre les arbres nouvellement plantés rue Jean Moulin. De nouveaux bulbes avaient été plantés au parc Arsonneau en 2023. Cet automne encore, la commune a poursuivi sa mise en couleurs printanières et de nouvelles centaines de bulbes ont été plantés sur plusieurs sites. Il faudra se montrer patient pour découvrir ces nouveaux parterres fleuris.

L'hiver aussi a été fleuri

Le printemps n'a pas l'exclusivité des

fleurs. La saison froide aussi possède les siennes. Le cimetière et ses abords ont été fleuris à l'approche de la Toussaint et de la commémoration du 11 novembre. Chrysanthèmes et pomponettes ont mis en couleurs les stèles du souvenir.

ARBUSTES ET ARBRES DONNENT DE LA HAUTEUR

Bande de la poste
La chute des feuilles et le raccourcissement de la durée de luminosité des journées indiquent le début du repos végétatif des arbres, le moment idéal pour en planter de nouveaux. Ainsi, des fusains panachés, lilas, *Cornus winter flam*, *Cytisus* genêt à balais et autres *Leycesteria formosa* ont rejoint et redonné de l'allure et du volume à la plate-bande située devant le bureau de poste.

Autour du Cratère

Les parterres engazonnés aux abords du cinéma ont, malgré eux, la fâcheuse tendance à voir fleurir les déjections canines, ce qui n'est pas sans avoir des conséquences sanitaires, de bien-être et de respect vis-à-

vis de tous, riverains et jardiniers de la ville en charge de leur entretien. Pour donner une autre destination à ces bandes herbeuses, espérons-le, des massifs et plantes couvre-sol y ont été installés. Ces espaces mettront à l'affiche, au printemps prochain, leurs fleurs et parfums. Un changement de programme qui devrait plaire à tous, cinéphiles et passants.

Office du tourisme

La future maison de la randonnée a soigné ses abords. Son parterre a été garni de primevères et de pensées.

LE RETOUR DES ARBRES

En certains endroits de la commune des arbres avaient été abattus pour diverses raisons. Certains, creux ou malades, menaçaient de tomber et des pins étaient catalyseurs de chenilles processionnaires. Ils ont été remplacés.

Impasse des graviers

Viburnum opulus roseum, *Leycesteria formosa*, *Cytisus* genêt à balais, *Ceanothus* et lilas constituent la nouvelle flore de l'impasse des graviers.

Rue de la mare noire

Le très élégant arbre aux mouchoirs *Davidia involucrata* a fait ses débuts sur notre commune rue de la Mare Noire aux côtés de *Choisya ternata green fingers*, *Eleagnus vivegle*, lilas et *Spiraea*.

Rue Jean Moulin

En direction du skate parc, huit pommiers et huit noisetiers ont rejoint les 49 arbres déjà implantés rue Jean-Moulin. L'arbre fruitier permet de consommer local, tout en étant vecteur de lien social.

Il y a quelques années, Saint-Arnoult-en-Yvelines comptait plusieurs vergers. Tous ont disparu face à l'urbanisation. Certains se souviendront des sortes « pommes », très appréciées des enfants et organisées par les écoles maternelles.



Les arbres fruitiers présentent de multiples bénéfices en ville. Ils sont un lien fort entre le vivant et les habitants de la ville et entre les générations. La gestion Zéro pesticide sur la commune depuis 2017 permet d'offrir aux pollinisateurs des fleurs épanouies et à tous des fruits de qualité. Les quelques pommes tombées au sol ne sont pas perdues pour tout le monde car les oiseaux en raffolent durant la saison froide.

Le jardin de l'église a été le premier à accueillir des pommiers et des buissons à petits fruits en 2022/2023, plantés par nos jardiniers des services techniques et les enfants de l'accueil de loisirs. Dans cet espace sans pesticides ni traitements, cet été 2024, les groseillers et cassissiers ont été des plus généreux et ont permis à des Arnolphiens cueilleurs de faire d'excellentes gelées et confitures. Quelques pommes ont été ramassées pour cette première récolte.

Pour l'élue à l'environnement Annick Lachaux Lucien-Brun, la ville doit être un moteur pour les projets permettant :

- de protéger et développer la biodiversité sauvage et agricole,
- de rapprocher les habitants de toutes les générations,
- de sensibiliser à l'alimentation durable,
- de mobiliser aux changements climatiques en cours.

Pour faire grandir cet esprit « nature, verger, partage » le site nouvellement planté rue Jean Moulin a été choisi.

SANS OUBLIER

Parc Arsonneau

Bien-être et couleurs pour tous !

Hibiscus syriacus, *Pittosporum variegatum*, *Ceanotus repens*, *Lonicera hall's* prolific, *Choisya ternata*, Sauges variées, *Penstemon* variés, *Acanthus mollis* mais aussi *Ginkgo biloba*, *Liquidambar* cépée, *Cornus mas*, lilas et *Chaenomeles* complètent la végétation du parc Arsonneau dont les allées sont aujourd'hui renouvelées.



6

7

L'EAU: LA VIE

POLLUTION DE L'ÉTANG DE L'ALEU

Une pollution a été décelée au début de l'été 2024 dans le plan d'eau de l'Aleu. Le service GEMAPI* de Rambouillet Territoires a réalisé diverses analyses. Une pollution bactérienne avait été relevée ainsi qu'un taux important d'arsenic. Nous n'avons pas de données antérieures sur la qualité de l'eau de l'étang donc pas de « point zéro ». La pêche avait été interdite par arrêté municipal.

En juillet dernier l'émotion était palpable parmi les premiers témoins de cette pollution du plan d'eau de l'Aleu, dont l'origine est toujours inconnue. Depuis, le phénomène ne s'est pas reproduit, mais la vigilance est dorénavant de rigueur.



Le 3 juillet 2024, lors d'une réunion de fin de chantier, les agents du service GEMAPI et des représentants de la ville constatent la présence de poissons morts en surface de l'étang de pêche du parc de l'Aleu. On note que toute la population piscicole de l'étang présente des signes d'asphyxie prononcés. En effet, l'ensemble des poissons (toutes espèces et âges confondus) remontent à la surface à la recherche d'oxygène. La présence d'une pellicule blanchâtre à la surface de l'eau est également constatée, sans pour autant que l'eau ne présente d'odeurs caractéristiques. Les pompiers, la gendarmerie ainsi que la police municipale sont prévenus et se rendent

sur place pour constater. Un arrêté municipal est alors pris dans le but d'interdire la pêche. L'origine de l'alimentation en eau de l'étang n'est pas réellement connue. Elle ne semble pas provenir du bief de la Rémare mais plutôt d'une résurgence souterraine. Le bief a tout de même été contrôlé et aucune trace de pollution ou de mortalité piscicole n'y a été détectée. De plus, les agents du service GEMAPI se sont rapprochés du service Eau et Assainissement de Rambouillet Territoires pour savoir si un dysfonctionnement sur le réseau avait été signalé. Aucun incident connu aux abords de l'étang n'a été relevé sur le réseau.

* GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Des analyses d'eau ont alors été réalisées en interne. Aucune substance testée (chlore, nitrate, phosphate, sulfate) n'a donné de résultats probants. Seul le taux d'oxygène dans l'eau présentait un niveau anormalement bas, bien en dessous du taux minimum pour la survie de la faune piscicole qui est de 6 mg O₂/l. L'explication la plus plausible est donc une pollution bactériologique. En effet, les bactéries présentes en trop grande quantité dans l'eau consomment tout l'oxygène disponible pour proliférer.

Des analyses ont été réalisées en laboratoire par l'entreprise Aqua Mesure le 4 juillet. Les résultats montrent une très grande concentration de bactéries dans l'eau ainsi qu'un taux important d'arsenic (usage industriel et agricole).

Le 4 juillet, le taux d'oxygène dans l'eau était alors de 0,87 mg O₂/l, rendant toute vie aquatique impossible. Les analyses effectuées, du fait du trop grand nombre de bactéries à rechercher, ne permettant pas de cibler précisément la ou les bactéries mises en cause, mais les faibles taux d'*Escherichia coli* et d'*Entérocoques* intestinaux permettent d'écarter l'hypothèse d'un dysfonctionnement en provenance du réseau d'assainissement.

Les jours suivants, les agents du service GEMAPI ont effectué une veille de l'étang, retirant les poissons morts et relevant les taux d'oxygène. Le jeudi 4 juillet après-midi le taux était remonté à 1,7 mg O₂/l. Le vendredi 5 ce dernier était de 2,8 mg O₂/l. Le samedi 6 la situation s'est améliorée ; une palplanchette du moine d'évacuation de l'étang avait été retirée afin d'accélérer les transferts d'eau et l'évacuation des bactéries de l'étang.

Le lundi 8, le taux d'oxygène était remonté à 6,5 mg O₂/l. Il n'y avait plus de poissons morts ni de poissons respirant en surface. Le mardi 9, le taux était de 9,2 mg O₂/l, redevenant complètement viable pour la vie piscicole.

Le 30 juillet après deux jours de fortes chaleurs, la quantité d'oxygène a de nouveau chuté dans l'étang. Il semblerait que des bactéries y étaient toujours présentes et ont proliféré avec la chaleur.

Un troisième prélèvement a été réalisé le 10 décembre. Les résultats sont reportés sur le tableau ci-dessous. L'arsenic présente, dans ce dernier prélèvement, un taux inférieur à 0,83 microgrammes/l donc en conformité mais on note la présence de bactéries coliformes, à un taux élevé, toujours d'actualité. L'origine des contaminations n'a pas été clairement trouvée, cependant la conjugaison de l'arsenic en quantité avec la prolifération des bactéries reste un fait avéré et une piste de travail.

4 FOIS LE TAUX NORMAL D'ARSENIC

Un taux d'arsenic dans l'eau de l'étang quatre fois plus élevé que la norme peut présenter plusieurs dangers pour la santé humaine, animale ainsi que pour l'environnement. L'arsenic est un cancérigène connu et un poison puissant, même à des concentrations relativement faibles. Il est aussi néfaste pour de nombreuses espèces aquatiques et affecte l'écosystème local.

L'arsenic dans l'eau peut provenir de sources naturelles, mais il est souvent apporté par des activités humaines telles que l'exploitation minière, l'agriculture, l'industrie et la gestion inappropriée des déchets.

N°	arsenic			bactériologie		
	Norme de Qualité	0,03 µg/L	0,05 µg/L	1 µg/L	0,03 µg/L	0,05 µg/L
		Arsenic	Chlorure	Bref	Micro-organismes 20°C	Bactéries Coliformes
Range rivière 04/01	1,3	0,03	2	0,4	100	100
Range rivière 17/06	1	0,03	0,4	1,3	400	100
Range rivière 18/12	0,7	0,14	1,8	0,2	100	100
Range rivière 04/07	7	0,11	1,8	0,2	100	100
Range rivière 17/06	2,1	0,26	2,1	1,1	1000	100
Range rivière 18/12	0,75	0,13	0,9	0,4	100	100

Tableau des résultats des 3 dates de prélèvements en 2024 de l'eau de l'étang de pêche du parc de l'Aleu.



Si les eaux sont contaminées non seulement par des bactéries mais aussi par d'autres polluants ou toxines (comme des métaux lourds), il y a un risque de bioaccumulation de ces substances dans les poissons notamment dans les poissons carnassiers comme les brochets. La consommation de ces poissons peut entraîner des problèmes de santé à long terme, comme des troubles neurologiques ou des cancers. Il est donc préconisé de ne pas les consommer.

LES PRÉCONISATIONS PRISES POUR L'ÉTANG DE PÊCHE DE L'ALEU

- La surveillance 1 à 2 fois par an des paramètres déjà étudiés, en particulier arsenic et bactéries coliformes
- La pêche autorisée mais avec relâcher des poissons (no kill) et non-consommation des poissons et autres animaux de l'étang
- Augmenter l'oxygénation de l'étang avec un système d'aération qui pourra favoriser la dégradation des matières organiques par les micro-organismes et réduire la présence des bactéries coliformes.

L'arsenic peut se retrouver dans un étang par plusieurs sources : infiltration d'eau souterraine contaminée, présence de bactéries réductrices de l'arsenic vers une forme soluble et toxique, pollution industrielle par ruissellement ou contamination des nappes par infiltration ou ruissellement des eaux de pluie dans le cas d'implantation d'industries proches (usines métallurgiques, usines de production de semi-conducteurs, sites de fabrication de produits chimiques), ou d'utilisation proche de pesticides, herbicides, engrais phosphatés contenant de l'arsenic.

BACTÉRIES COLIFORMES

La présence de bactéries coliformes dans l'eau d'un étang provient principalement de la contamination fécale animale ou humaine ; eaux de ruissellement agricole, système d'assainissement ou rejet d'eaux non traitées ; ces deux derniers sujets ont été soumis au syndicat des eaux et l'hypothèse d'un dysfonctionnement en provenance du réseau d'assainissement avait été écartée.



Malgré leurs rôles indispensables à la vie de nombreuses espèces, d'écrouleur de crue, de filtration et d'amélioration de la qualité de l'eau, les zones humides se raréfient en Île-de-France. Ce sont des espaces fragiles menacés par l'urbanisation, l'intensification de l'agriculture ou les pollutions. Nous devons veiller à :

- Les maintenir dans un bon état de fonctionnement et de conservation
- Améliorer la valeur écologique de notre patrimoine "EAU" en qualité
- Restaurer la qualité de la végétation, en particulier celles des berges
- Préserver les populations animales et végétales indigènes inféodées

L'eau : une ressource vitale à protéger

Les rivières, les lacs, les étangs, les mares, les zones humides sont des trésors que nous devons protéger car ils abritent une vie incroyablement riche et nous offrent des moments de détente et de loisirs. Ils participent aussi à l'amélioration de la qualité de l'eau par filtration naturelle, à la diminution de l'intensité des crues par stockage de l'eau et ils rechargent les nappes en saison plus sèche permettant la fourniture d'eau potable au citoyen.

La pollution et les comportements négligents mettent en danger ces écosystèmes. Si notre agriculture, nos industries ont encore beaucoup d'efforts à fournir pour réduire la consommation d'eau ou maintenir une eau de qualité, chacun d'entre nous a un rôle à jouer dans son quotidien.

Rejeter moins de produits polluants dans l'eau en limitant l'utilisation de produits d'entretien, produits chimiques, engrais, pesticides...

Que ce soit pour la maison ou le jardin, il existe de nombreuses alternatives naturelles plus respectueuses de notre environnement donc de notre santé.

Tout ce qui est jeté dans nos éviers, lavabos, toilettes et canalisations est traité par la station d'épuration puis rejeté dans la rivière. Certaines substances ne peuvent pas être traitées à 100% et représentent des dangers qui s'accumulent.

Ce qui est jeté dans les caniveaux termine sa course dans la rivière puis dans la mer : les mégots, extrêmement polluants en sont un exemple flagrant, sans oublier ce qui est déversé directement dans la rivière sans état d'âme.

Les déchets organiques, plastiques, métalliques ont un impact direct sur la santé des milieux aquatiques.

Les gestes citoyens :

- Ne rien jeter sans un tri domestique efficace et placer ses déchets dans une poubelle publique ou son mégot dans un cendrier
- Ne pas jeter dans les éviers ou toilettes ou les réseaux d'eau pluviale les huiles ménagères ou de vidange, peintures, lingettes, médicaments... Réduire les doses de détergents et privilégier vinaigre blanc et savon noir
- Jardiner en utilisant des produits biologiques
- Ramasser les déchets lors des déplacements seul, en balade avec des amis, en groupes, en particulier sur les rives, berges et autour des zones humides.
- Ne pas nourrir les animaux sauvages dans les milieux aquatiques, forestiers ou en zones naturelles, avec des aliments la plupart du temps non adaptés qui perturbent leur recherche normale de nourriture, nuisent à leur santé et polluent l'eau.

Chacun d'entre nous a un rôle à jouer dans son quotidien pour préserver la qualité de l'eau

ALEU

UN PARC DE 4,5 HECTARES A HAUTE VALEUR ECOLOGIQUE

Le parc de l'Aleu a été dessiné et réalisé pendant le second empire par l'architecte Jean-Charles Adolphe Alphand (1817-1891), ingénieur et inventeur du paysage vert parisien. On lui prête la création de nombreux bois et jardins comme ceux de la Tour Saint-Jacques, des Champs-Élysées, du boulevard Richard-Lenoir, de l'avenue Foch, des bois de Boulogne et de Vincennes, des parcs de Monceau, Montsouris, des Buttes-Chaumont... et donc aussi celui de l'Aleu.



À l'approche de la 4^e campagne de travaux, le parc de l'Aleu invite à découvrir ses atouts et ses charmes. Une carte d'identité des lieux, recto et verso, est arborée à chaque entrée et incite à ouvrir l'œil. Son plan d'eau est plein. Le printemps pointe et avec lui, la nature s'apprête à accueillir les jeunes générations. Venez et observez. L'accès est rendu accessible à toutes et tous.

Notre parc de l'Aleu possède un patrimoine vert exotique et indigène remarquable. Les essences exotiques ont été plantées, notamment par un pharmacien de la commune, M. Sicre, qui rapportait de ses nombreux voyages certains spécimens qui se mêlent aujourd'hui aux espèces arborées locales.

En 2012, un parcours botanique, aujourd'hui disparu, avait vu le jour grâce au travail d'étudiants. Nous pouvons donc être fiers

de notre parc et encore plus motivés pour en prendre soin.

4^e PHASE DE LA RÉHABILITATION EN 2025

Les trois premières phases précédentes de réhabilitation du parc de l'Aleu sont terminées.

- L'étang a retrouvé son niveau d'eau grâce à l'installation du moine. Le fascinage des berges a permis d'augmenter la solidité des rives et le rôle de filtration grâce à la végétation. Un radeau végétal a pris place au milieu de l'étang.



sont coupés régulièrement et des boutures de saules les concurrencent. Avec la renouée du Japon (Éclair n°167 - Avril 2022), la lutte reste de mise.

- 5 panneaux comportant le plan du parc et des informations sur la diversité des espèces présentes sont installés à chacune des cinq entrées du parc.

LA DERNIÈRE PHASE

Cette année 2025, verra la dernière phase des travaux d'aménagement du parc de l'Aleu. Les travaux comportent :

- La réfection de 320 m de barrières jouxtant le parc et le parking du complexe sportif.
- La réhabilitation de la dernière section de cheminement depuis le Moulin de Trévoys vers la station d'épuration rue des Écuries.
- La réfection du pont en arche enjambant le bras de la Rémarde.

- La réalisation d'un parcours pédagogique grâce à l'intervention d'une étudiante en première année de BTS Gestion et protection de la nature à l'Institut Supérieur de l'Environnement de Versailles en collaboration avec des spécialistes de divers groupes d'espèces animales et végétales et les agents de la GEMAPI.

Cette action se traduira par l'implantation d'une dizaine de panneaux pédagogiques à l'occasion d'un stage de 2 mois et permettra à cette étudiante de mettre en pratique ses connaissances théoriques dans l'élaboration d'un projet concret qui validera son année d'études. Une démarche validée par l'unique majorité lors du dernier conseil municipal.

Budget participatif

Le budget estimé de cette action avec l'achat et la confection des panneaux pédagogiques s'élève à 4 062 €.

Tout comme pour la réfection du cheminement du parc Arsonneau, cette action sera présentée au budget participatif écologique du Conseil régional d'Île-de-France, que vous serez invités à plébisciter le moment venu.

L'ÉCOULEMENT DE LA CASCADE



Beaucoup de questions, sans réponse

La cascade du parc et l'étang du moulin de Trévoys, dans lequel elle se jette, ne sont plus alimentés en eau.

Notre rivière a choisi lors de l'hiver 2024, un chemin plus court pour rejoindre son lit naturel, dans la propriété du moulin de Trévoys, en arrachant une partie de l'ouvrage. Elle n'alimente plus ni le moulin, ni la cascade, laissant le bief hors d'eau.

L'autorité compétente pour la gestion des milieux aquatiques sur notre commune est la GEMAPI de Rambouillet Territoires qui devrait procéder à la réparation de l'ouvrage durant la belle saison.

Dans un contexte normal d'une alimentation en eau du moulin, des ouvrages et vannes en bon fonctionnement (ce qui n'est plus le cas aujourd'hui) à la suite de l'effondrement de l'ouvrage précité) assurent un certain niveau d'eau suffisamment élevé pour alimenter le bief conduisant à la cascade. Cette vanne est très rarement positionnée pour assurer un tel niveau d'eau, afin de mettre en sécurité le moulin vis-à-vis des risques d'inondation et ne permet donc pas d'alimenter le bief et la



cascade. Cette vanne est gérée par le service GEMAPI.

Le petit étang du moulin, quant à lui, n'est que très peu alimenté et son engorgement est récurrent.

Toute intervention sur la cascade ou le petit étang et plus largement sur notre cours d'eau, quelle qu'elle soit, nécessite l'élaboration d'un dossier officiel complexe « Loi sur l'eau ». De même, le prix exorbitant d'une étude et d'un projet de renaturation ne permet pas de considérer une avancée rapide sur cette partie du parc dont la compétence « eau » reste gémapienne.



* GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Outre les aspects pratiques liés notamment à la mobilité avec la présence toute proche du réseau autoroutier, mais aussi des services, commerces et écoles, l'installation des nouveaux Arnolphiens est très souvent motivée par le fait de retrouver un cadre de vie paisible entre champs et forêts. Une situation qu'il convient aussi de confirmer par un environnement toujours plus vert.

Les agents du service des espaces verts sont les artisans du fleurissement de la ville. Les Yvelines sont le seul département francilien labellisé « département fleuri ». Le label Villes et Villages, témoigne de cette volonté commune de soigner notre cadre de vie.



- D'une communication régulière via des brochures de qualité

Avec les aménagements terminés depuis l'été dernier, à savoir la seconde phase du cheminement et la renaturation de la Rêmarde dans le parc de l'Aleu, puis ceux en cours actuellement, l'aménagement paysager du parvis de la mairie et de l'école du Jeu de Paume, la plantation d'arbustes, et enfin ceux à venir cette année, la 4^e et dernière phase d'aménagement du parc de l'Aleu, la pose toute prochaine d'une signalétique et le tracé à venir d'un sentier botanique, la réponse posée en titre ne fait plus aucun doute. Le prochain pétale est tout proche.

Poursuivre le retour de la nature en ville

Le label "Villes et Villages Fleuris" est un excellent moyen de promouvoir le développement durable, d'améliorer la qualité de vie des habitants et de renforcer l'attractivité touristique et économique de la commune. Il met l'accent sur l'engagement des communes en matière de développement durable et de préservation de l'environnement.



Le Trophée du Fleurissement Durable récompense les communes mettant en œuvre des pratiques de fleurissement respectueuses de l'environnement, favorisant la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles. Un moyen pour la commune d'évaluer son action en faveur du cadre de vie et de se rendre compte de ce qui lui reste à accomplir pour le bien-être des Arnolphiens en la matière.

Après les projets déjà menés à terme et ceux en cours en matière d'aménagement paysager et environnemental, la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines s'inscrit en 2025 au trophée du fleurissement durable dont les critères de jugement sont les suivants :



UN ÉTAT DES LIEUX, LES PROJETS, LES RÉALISATIONS

Les futurs projets immobiliers sont donc nombreux et concentrés. Certains, tels que la construction de logements, du local de la police municipale et de la halle du nouveau marché avenue Henri-Grivot, débiteront tout prochainement, de même que la construction de la maison médicale, très attendue, place Jean-Moulin.



Nos agents des espaces verts, sous la responsabilité de Yann Forgé, ont en charge le patrimoine vert de la commune, attentifs aux problématiques de biodiversité, de changement climatique, notamment pour le choix des essences, l'entretien des arbres et la gestion de l'eau.

La gestion des zones humides : un véritable réseau bleu

La Rémarde

- Le parc de l'Aleu
Le parc de l'Aleu fait l'objet d'un entretien régulier garantissant la protection des berges dont certaines parties ont été replantées de végétaux adaptés. Des zones de non-tonte sont mises en place pour préserver plantes, insectes, oiseaux...

Des affichettes informent le public

Un projet de rénovation (parcours personnes à mobilité réduite, sentier botanique, réfection des barrières bois...) est en cours depuis trois ans et sera terminé en 2025.

En ville : végétalisation, nouveaux sites

Le passage de la route départementale en plein centre-ville complique la gestion du fleurissement urbain. Il s'y trouve beaucoup de voitures pour peu de place, et une demande des commerçants de conserver le stationnement au plus près des boutiques.

- 50 arbres ont pris place rue Jean Mou-

- 50 arbres ont pris place rue Jean Moulin en 2022, 220 mètres de haies ont été plantés sur ce même site et, en 2025, un petit verger, constitué de 8 pommiers et 8 noisetiers, a complété cette nouvelle zone

arborée.

- **Le parc Arsonneau** a été amélioré avec des sentiers PMR, de nouveaux mobiliers, des plantations de haies, d'arbres, de vivaces et de bulbes.

- Le jardin de l'église réduit à une pelouse

- **Le jardin de l'église** réduit à une pelouse vide de 850 m², accueille aujourd'hui pommiers, petits fruitiers pour un partage intergénérationnel : cueillettes, confitures...

- La salle municipale « Le Colombier ».

- La salle municipale « Le Colombier », située à l'angle du parc Arsonneau, très sollicitée pour tout type d'événements, pouvant accueillir 300 personnes, possède une cour arrière très prisée surtout lors des événements printaniers et estivaux.



**Chaque
Arnolphien
est invité à fleurir
ses abords**

Les actions pédagogiques

- Chantier participatif du jardin de l'église, dont les plantations de pommiers et de petits fruitiers ont été réalisées avec les enfants du centre aéré et nos services techniques. Ce site accueille certaines manifestations comme la " trocplante ".

parc de l'Aleu sont animées avec les gardes rivières.



Les communications

Les communications
Depuis 4 années le magazine communal « l'Éclair » offre 3 pages d'information sur les thèmes environnementaux. Vous retrouverez tous les articles sur le site de la mairie à la rubrique « Publications ».

Une page est également consacrée à des rubriques « cadre de vie » et « bien vivre ensemble ».

Le livret spécialement conçu en 2022 pour « Villes et villages fleuris » comporte l'ensemble de ces articles et est régulièrement mis à jour.

Livret VVF Réalisé 2023

Fauchage tardif sur la coulée verte

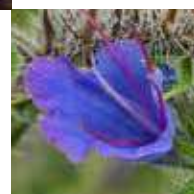
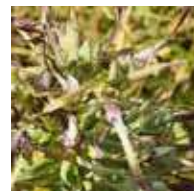


Ophrys abeille et orchis bouc et leurs alliées : Les vedettes du printemps ce sont elles !

Ce ne sont que quelques exemples des végétaux, ici dans un sol calcaire, ensoleillé (comme les friches, talus ou prairies) qui présentent l'avantage de reconquérir les espaces libres tout comme le bleuet ou le coquelicot, disparus des zones d'agriculture intensive, qui savent s'installer parfois au bord des routes.

Ici on observe par exemple L'achillée millefeuille : plante médicinale aux nombreuses propriétés, tinctoriale et mellifère, la vipérine commune : plante médicinale et mellifère, Le plantain lancéolé : plante médicinale et

tinctoriale à reproduction entomogame et anémogame, Le millepertuis perforé : plante médicinale et mellifère, le réséda sauvage : plante médicinale, tinctoriale et mellifère. Méconnues le plus souvent, ces plantes communes possèdent des qualités médicinales, tinctoriales, parfois culinaires, beaucoup attirent les insectes pour assurer la fécondation.



Murdeau

Les récupérateurs d'eau ont été livrés, posés par nos services techniques le long du mur du bâtiment de tennis au complexe sportif durant l'hiver 2023. Ils permettront la récupération de 11m³ d'eau de pluie réservés pour notre usage en particulier pour les plantations. Un récupérateur est également en place au jardin de l'église pour les besoins de tous les fruitiers nouvellement plantés.

BUDGET PARTICIPATIF
UN GRAND MERCI A TOUS LES
VOTANTS AYANT SOUTENU CE
PROJET !
10 000 EUROS DE SUBVENTION
ONT ETE ACCORDÉS



Rond-point du Docteur Raymond

Il dessert le centre-ville, l'école et est très emprunté.

Les jardiniers des services techniques de la commune ont réalisé une remise en forme du rond-point. Un érable rouge, des genêts colorés, des genévriers, des millepertuis rampants, de nombreux bulbes ont complété la végétation déjà existante. Un tapis de cartons (évite les repousses, protège la terre, garde l'humidité, permet le travail de la petite faune du sol dont les vers de terre, se décompose tranquillement en 2 à 3 ans : une belle astuce !) et un paillis dense et coloré complète le graphisme des pavés existants. Après deux ou trois printemps toutes ces plantes pérennes devraient s'étoffer et nous offrir une belle palette de couleurs ! Comme on ne peut pas prédire de la date des sécheresses à venir, le rond-point possède un système d'irrigation et nos réserves d'eau seront utilisées au mieux.



On continue d'égayer le printemps : Plantation de bulbes

Comme chaque année des bulbes variés choisis ont été plantés sur plusieurs sites (4 ou 5 sites comme des jacinthes au parc de l'Aleu, sur la coulée verte, dans les espaces gazon, une petite sphère au jardin de l'église, à l'entrée de ville depuis Rochefort...).



Livret VVF Réalisations et projets 2024

Premier trocplantes le 9 mars 2024



On égaye la petite cour arrière du Colombier : mai 2024

La salle municipale « Le Colombier » est située à l'angle du parc Arsonneau. Un parking de 200 places est accessible gratuitement à proximité. Notre salle municipale est très sollicitée pour tout type d'évènements et peut accueillir 400 personnes en cocktail, 200 convives en places assises. Sa cour arrière est très prisée surtout lors des événements printaniers et estivaux.





La cour est aujourd'hui un espace engazonné, vide, protégé par des murs, donc très intéressant pour une plantation « différente » de celle des autres espaces verts de la ville où les végétaux sont prioritairement choisis parmi les essences locales.

A l'heure du changement climatique l'endroit se prête merveilleusement à la création d'un jardin-patio de plantes plus exotiques mais néanmoins résistantes à des températures froides.

Ainsi le choix a été fait, en concertation avec nos jardiniers de la ville, de mettre en scène un figuier, 2 palmiers de chine, 6 kiwis (un mâle et 5 femelles) accompagnés de diverses vivaces colorées pour un total d'environ 3000 euros.

Un arrosage régulier si besoin pourra être fait les 3 premières années avec l'eau provenant des réserves posées sur le mur du bâtiment de tennis au complexe sportif notamment en période sèche.



Cœur de ville : Coup de neuf sur le parc Arsonneau : Budget participatif, vote en juin 2024, réalisation en septembre



Pour compléter la rénovation de l'avenue Henri Grivot un coup de neuf pour le parc Arsonneau !

Le parc Arsonneau en plein centre-ville, localisé à la croisée de rues et avenues principales comme l'ave-

nue Henri Grivot, est très fréquenté par divers publics et permet une circulation douce entre le centre-ville et ses commerces, la poste, le Colombier, le grand parking et la coulée verte. Il comporte 4 entrées, un jeu protégé, 4 bancs dont 2 posés récemment.

Les arbres de haute tige sont principalement des marronniers, une haie a été plantée en 2021 permettant de séparer le jeu de la rue très passante, des plantations de bulbes ont été faites en 2022 et 2023.

Il comporte une croisée de sentiers menant aux différentes sorties. Les cheminements sont en mauvais état et sont difficilement praticables lors des épisodes de pluie.

La réhabilitation des cheminements, une végétalisation florale dans certains espaces périphériques, l'implantation de nouveaux bancs ainsi qu'une table pique-nique sont au programme des travaux de l'année 2024.

Ce projet est proposé au Budget Participatif de la région pour l'obtention d'une subvention de 10 000 euros.

La commune a déjà été lauréate pour ce dispositif, grâce à vos votes, pour le jardin de l'église en 2022 et les réserves d'eau (11m³) positionnées sur le bâtiment de tennis au complexe sportif, en 2023.



VOTER = SUBVENTION ! DU 10 AU 30 JUIN, VOTEZ POUR LE PARC ARSONNEAU

C'est désormais officiel, le vote pour les actions inscrites en 2024 au budget participatif, écologique, et solidaire de la région Île-de-France se tiendra du 10 au 30 juin. L'an passé, vous aviez plébiscité le projet municipal pour la mise en place d'un récupérateur d'eau de pluie destiné à l'arrosage des arbres en cas de sécheresse. Ce qui a valu à la commune une subvention régionale de 10 000 € pour son acquisition.



Cette année, c'est en faveur de la réhabilitation du parc Arsonneau, poumon vert en centre-ville, que les Arnolphiens sont invités à voter afin d'obtenir à nouveau un financement régional. Cette année, il sera même possible de voter par SMS en un seul clic.

Comment voter ?



Projet place de la mairie (en cours 2024)

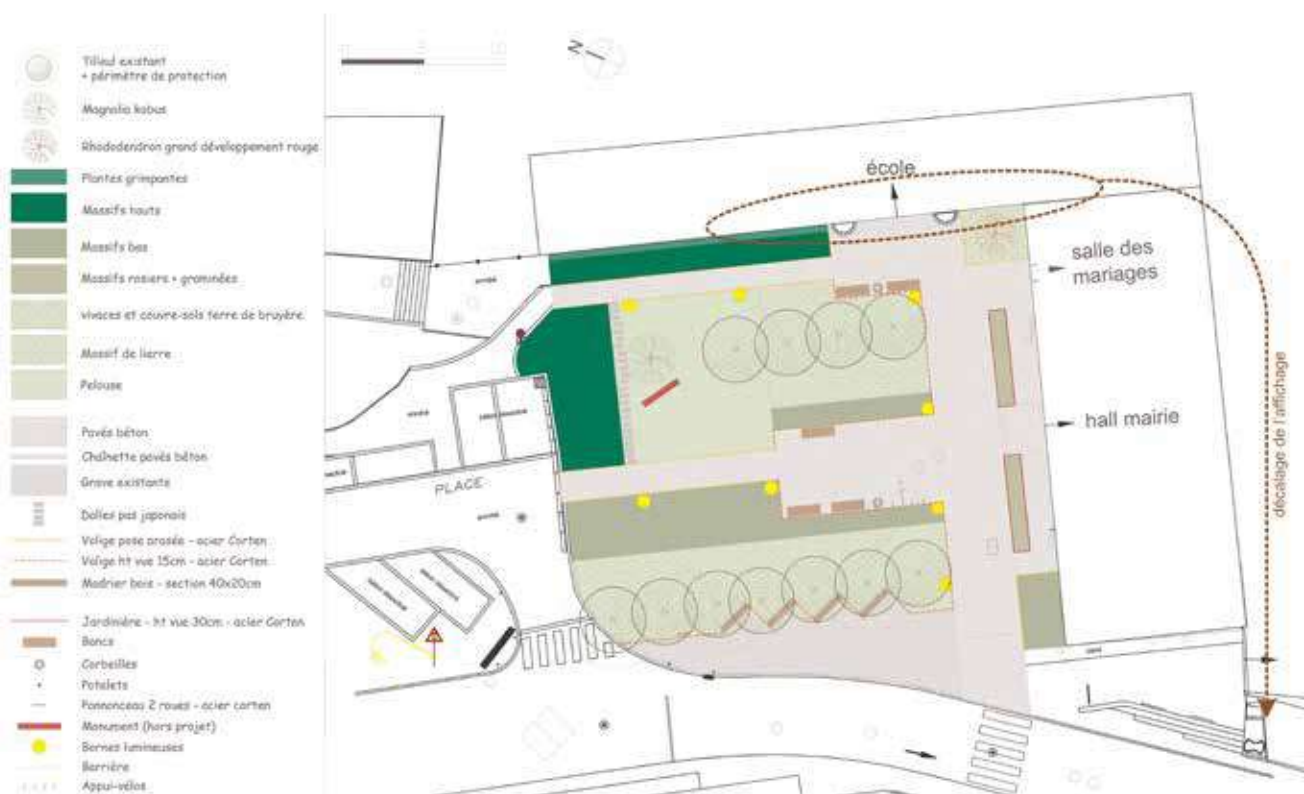
Il s'agit de repenser la place du jeu de paume de manière à proposer une place conviviale, vivante et modulaire de manière à accueillir des événements ponctuels.

- Mettre en scène la mairie par le végétal, les floraisons...
- Atténuer la présence des parkings aux abords du parvis
- Conserver une circulation accessible aux personnes à mobilité réduite pour la mairie, l'école maternelle et la salle des mariages
- Désimperméabiliser la place
- Intégrer un espace convivial aux abords de l'école (bancs, mobilier...)
- Intégrer un parc à vélo avec revêtement pratique (pas de gravillon)
- Intégrer le monument de Charles de Gaulles

L'entreprise Plantago a réalisé l'étude paysagère fin 2023.

Un appui conseil a été demandé à Villes et villages fleuris.

I PLAN MASSE (ÉCHELLE 1/200^E)



Livret VVF 2025
Trophée du fleurissement durable

Tous les projets prévus en 2024, listés dans le livret VVF ont été réalisés, certains finalisés en 2025



Le label Villes et Villages Fleuris (VVF) met l'accent sur l'engagement des communes en matière de développement durable et de préservation de l'environnement.

Les communes labellisées s'engagent à protéger les ressources naturelles, en adoptant des pratiques telles que la gestion raisonnée de l'eau et le choix de plantes adaptées, prenant en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets.

Le label VVF constitue donc un outil essentiel pour les communes souhaitant améliorer leur cadre de vie tout en respectant les principes du développement durable.

Cette année 2025 la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines est inscrite pour le trophée du fleurissement durable.

Ci-dessous : grille d'évaluation du trophée

[illegible]

Un état des lieux 2025, les projets, les réalisations

Dans notre commune forestière et rurale, la densification du centre ville est accélérée par une exigence de construction de nouveaux programmes pour pallier la carence en logements sociaux.

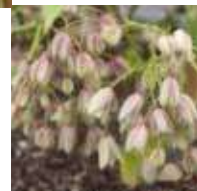
Les futurs projets immobiliers sont donc nombreux et concentrés, bien que la plupart intervient en renouvellement urbain, sur des sites déjà urbanisés au préalable (anciennes usines, anciennes fermes, ateliers...). Certains, tels que les constructions de logements, local de police municipale, halle du nouveau marché avenue Henri Grivot débiteront durant le printemps 2025 de même que la construction de la maison médicale, très attendue, place Jean Moulin (site de l'ancienne gare). Toutefois, un grignotage des espaces verts de respiration est à prévoir dans les années à venir, par la division successive (et parfois excessive) des jardins par exemple.

La route départementale qui traverse le centre ville est également une contrainte forte aux désirs des Arnolphiens de pouvoir profiter d'un centre ville plus vert et plus agréable et pacifié. Nos atouts principaux sont donc notre rivière, nos deux principaux parcs urbains (Aleu et Arsonneau) ainsi que la coulée verte (cette dernière a fait l'objet d'une étude interne, la réalisation demande des recherches de subventions et des fonds non disponibles en 2025 dans un contexte de désengagement des institutions régionales, départementales et nationales).

Les projets avancent depuis 4 années pour protéger, inventer et améliorer ces différents espaces dans notre commune. Les mentalités évoluent et surtout la prise de conscience générale de la mauvaise santé de la planète (se faisant ressentir concrètement par des phénomènes de pollution de l'étang communal, des inondations répétées...) fait apparaître de nouvelles tendances plus respectueuses et protectrices parmi certains de nos concitoyens.

Protection de notre trame bleue, création de nouveaux espaces de partage (vergers, îlots de fraîcheur, animations...) sont autant de sujets et aspirations ayant cours à Saint-Arnoult-en-Yvelines.

Nos agents des espaces verts, sous la responsabilité de M. Yann Forgé, ont en charge le patrimoine vert de la commune. Ils sont attentifs aux problématiques de biodiversité, de changement climatique notamment pour le choix des essences, l'entretien des arbres de la commune et la gestion de l'eau, avec la mise en place d'une vraie gestion différenciée des espaces et un esprit d'initiative pour des projets végétaux en accord avec leur environnement immédiat.





La gestion des zones humides : un véritable réseau bleu

• La Rémarde

Les travaux de réhabilitation du cours d'eau sont toujours en cours avec le service GEMAPI (Rambouillet Territoires) et les garde-rivières. Un travail important est réalisé pour l'étude hydrographique, la lutte contre les inondations, le respect de notre rivière, de sa faune et de sa flore. Nombre de communications importantes sont proposées régulièrement aux Arnolphiens sur tous ces sujets.

La renaturation du lit mineur de la Rémarde a permis à cette portion de rivière de retrouver un cheminement sinueux et des banquettes pouvant accueillir des frayères ou des espaces de refuge pour la petite faune. Une surveillance doit toutefois être assurée pour limiter la propagation de la renouée du Japon sur ces nouveaux espaces.

• Le parc de l'Aleu

Le parc de l'Aleu fait l'objet d'un entretien régulier garantissant la protection des berges dont certaines parties ont été replantées de végétaux adaptés par leur système racinaire. Des zones de non tonte sont mises en place pour préserver plantes, insectes, oiseaux, conformément aux principes de la gestion différenciée. Elles sont complétées par des arbres totem et dépôts de souches pour les xylophages et espèces nidificatrices...

Des affichettes informent le public.

L'importance des travaux (budget de 360 000 euros HT) concernant ce parc à haute valeur historique et écologique, nous a obligé à scinder les travaux en 4 parties sur 4 années pour des raisons budgétaires. Une subvention d'une valeur de 150 000 euros a été accordée par la Région Ile-de-France.

2025 constitue la dernière année de cette rénovation (fin des cheminement Personnes à Mobilité Réduite, sentier pédagogique et botanique, remplacement des 320 m de barrières en bois).

Afin de laisser une trace de ce projet, et de donner une dimension didactique des évolutions, une étudiante en écologie sera parmi nous en mai et juin 2025 pour réaliser un sentier pédagogique et ainsi valider sa première année de BTS Gestion et protection de la nature, en s'appuyant sur les connaissances déjà présentes sur le territoire, en recensant la biodiversité, et en mettant en images les apports bénéfiques de ce parc arnolphien pour notre cadre de vie paisible.

En ville : végétalisation, nouveaux sites

Le passage de la route départementale en plein centre ville complique la gestion du fleurissement interne, beaucoup de voitures, peu de place et une demande des commerçants de conserver les parkings très près des





boutiques. Cependant l'effort a été concentré sur différents autres sites :

- **50 arbres ont pris place rue Jean Moulin** en 2022, puis 220m de haies sur ce même site et en 2025 un petit verger de 8 pommiers et 8 noisetiers, pour un partage intergénérationnel a complété cette nouvelle zone arborée.
- **Le parc Arsonneau** a été amélioré avec des sentiers PMR, des nouveaux mobiliers, des plantations de haies, d'arbres, de vivaces et de bulbes en 2025. (subvention de 10 000 euros par le Budget Participatif de la Région grâce au vote des arnolphiens pour un budget de 28 600 € HT)
- **Le jardin de l'église** réduit à une pelouse vide de 850 m², accueille aujourd'hui pommiers, petits fruitiers pour un partage intergénérationnel : cueillettes, confitures...(subvention de 3 000 euros par le Budget Participatif grâce au vote des Arnolphiens pour un budget de 5500 € HT)
- **La salle municipale « Le Colombier »**, située à l'angle du parc Arsonneau, très sollicitée pour tout type d'événements (pouvant accueillir 300 personnes), possède une cour arrière très prisée surtout lors des événements printaniers et estivaux.



À l'heure du changement climatique l'endroit se prête merveilleusement à la création d'un jardin-patio de plantes différentes mais néanmoins résistantes à des températures froides.

Ainsi le choix a été fait, en concertation avec nos jardiniers de la ville, de mettre en scène un figuier, 2 palmiers de chine, 3 grenadiers, 6 kiwis (un mâle et 5 femelles) accompagnés de diverses vivaces colorées pour un total d'environ 3 000 euros.





• **La place du jeu de Paume**

Les abords de la mairie uniformément constitués de grave et graviers ont été totalement repensés afin de désimperméabiliser le sol, végétaliser et permettre l'accès à tous à l'école maternelle et à la mairie. Un chapitre p 94 est consacré à ce projet dont les travaux ont débuté début février 2025 et se sont achevés en avril 2025, pour être inaugurés à l'occasion de la commémoration de l'Appel du 18 juin, dont le monument commémoratif est repositionné au cœur de cet espace verdoyant. Le montant des travaux s'élève à 181 800 € HT euros dont 79 000 € de subvention espérés pour la lutte contre les îlots de chaleur urbains, grâce à la végétalisation massive de cet espace.



Le fleurissement en ville

- **Les jardinières et suspensions** ont été abandonnées depuis 3 ans à cause des détériorations régulières et des problèmes récurrents liés à la disponibilité en eau.
- **Les terres-pleins** et ronds-points sont plantés d'arbres, arbustes et vivaces. Plusieurs ont été rénovés récemment (route d'Ablis, rue du Dr Rémond, devant la future maison de la randonnée en centre-ville...). Les plates bandes enherbées aux alentours du cinéma, régulièrement utilisées comme crottoirs, ont été garnies de vivaces et d'arbustes en fin d'hiver 2025. Cette action permet de préserver nos agents des éclaboussures fécales lors des tontes. Du paillis coloré a été disposé.
- **Une attention particulière est portée sur les fleurissements** lors des manifestations et commémorations officielles chaque année par nos agents des services techniques.
- **L'entretien du cimetière** est de la responsabilité de nos services techniques. Le nouveau columbarium a été planté il y a 2 ans avec des arbustes, des plantes grimpantes et des tapis de sédum.
- **Des campagnes automnales de plantation de bulbes** ont été initiées en 2022 avec environ 1 000 bulbes mis en place chaque année dans divers sites.
- **Les remplacements des arbres** malades et dangereux sont effectués chaque année.
- **Des placettes de tontes tardives** ou de non tonte sont préservées dans divers endroits de la commune (rue Jean Moulin, jardin de l'église, rond-point du porc épïc et parc de l'Aleu).
- **La lutte contre les chenilles processionnaires du pin** est effective depuis 4 ans avec la pose de dispositifs appropriés sur les pins du domaine communal dès le mois de mars. Des nichoirs à mésanges ont été placés dans différents sites.





Les actions pédagogiques

- Chantier participatif du jardin de l'église dont les plantations de pommiers et petits fruitiers ont été réalisées par les enfants du centre aéré et nos services techniques. Ce site accueille certaines manifestations comme le «trocplantes».
- Les jardins partagés.
- Les visites guidées sur la faune et la flore du parc de l'Aleu avec les gardes rivières.
- À travers les différentes communications dans notre magazine mensuel l'Éclair nous incitons les Arnolphiens à valoriser leur ville à travers des gestes simples de fleurissement, d'entretien et de respect.

Les communications

Depuis 4 années le magazine mensuel communal « l'Éclair » offre 3 pages de lecture sur les thèmes environnementaux tous listés dans votre livret VVF en page 36 à 81. Vous retrouverez tous les articles sur le site internet de la mairie.

Une page est également consacrée à des rubriques « cadre de vie » et « bien vivre ensemble ».

Ce livret spécialement conçu pour « Villes et villages fleuris » comporte tous ces articles, il est régulièrement mis à jour et accessible à tous les Arnolphiens.

Comme vous le constaterez à travers nos écrits, affiches et autres supports comme les grands panneaux du parc de l'Aleu, nos personnels en charge de la communication Gilles Mainvis et Alain Dubois d'Enghien ont un talent indéniable !





Annexe parvis de la mairie

La place du Jeu de paume : désartificialisation, végétalisation et convivialité

Un enjeu majeur pour les villes de demain dans le contexte actuel est la mise en œuvre de projets d'aménagement tenant compte de l'adaptation au changement climatique source de surchauffe, de pluviosité capricieuse et de perte de la biodiversité.

La désartificialisation, la végétalisation et l'embellissement de la place du jeu de Paume devant la mairie et l'école maternelle apporteront fraîcheur, gestion naturelle des eaux de pluie, bien être et convivialité.

« Les projets de végétalisation de l'espace public visant à désimperméabiliser les sols et à augmenter les espaces de pleine terre répondent au double enjeu de préservation de la ressource eau tout en permettant de placer les arbres et la végétation dans des conditions favorables, en optimisant les bénéfices qu'ils peuvent apporter. »

• *L'état avant la réalisation du projet*

Il se résume à un grand espace stabilisé non drainant garni de gravillons, des cheminements en mauvais état ne permettant pas l'accès à la salle des mariages ni à la mairie aux personnes à mobilité réduite, et bordé d'une dizaine de tilleuls patrimoniaux régulièrement taillés.



Le projet

Désimperméabiliser la place

Mettre en scène la mairie par le végétal

Assurer une circulation accessible aux PMR (mairie, école maternelle, salle des mariages)

Intégrer un espace convivial aux abords des bâtiments

Intégrer le mobilier urbain

Intégrer le monument commémoratif Charles de Gaulle





Les différentes composantes

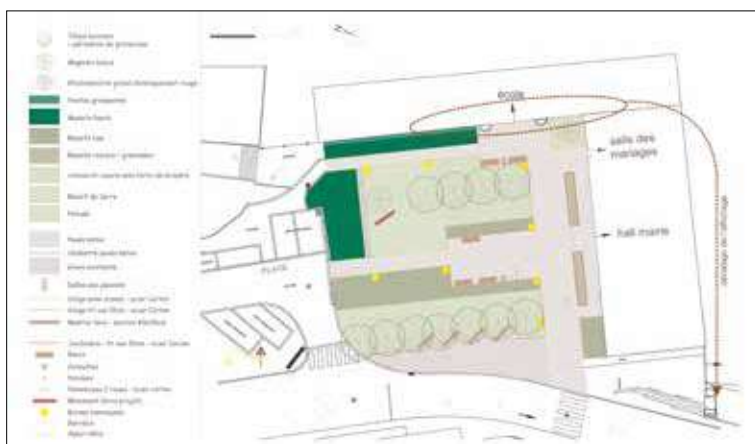
- Des cheminements PMR en pavés drainants (joints perméables) pour l'accès pour tous à la mairie, aux écoles et à la salle des mariages permettent la circulation de véhicules notamment ceux des secours. Des matériaux innovants, drainants avec un dimensionnement et une mosaïque de pose. Le corten est le matériau choisi pour les voliges et petits équipements ainsi que pour le monument Charles de Gaulle.
- Les tilleuls sont conservés en tant qu'éléments patrimoniaux.

L'arbre est capable de réguler la température atmosphérique urbaine grâce notamment au phénomène d'évapotranspiration. L'ombre offerte par les arbres permet de gagner jusqu'à 10°C de température ressentie. La purification de l'air est également un bénéfice apporté par les arbres. Des zones de massifs hauts, bas, de grimpantes et de pelouse vont permettre de jouer sur la diversité végétale.

Le choix des essences et des végétaux accompagnants est adapté au contexte local urbain et climatique.

- L'implantation d'un nouveau monument commémoratif à l'Appel du 18 juin 1940 par le Général Charles de Gaulle.
- La pose de range-vélos, bancs, corbeilles, protections légères autour des massifs et éclairage.
- Un parking ombragé latéral déjà existant avec 4 places conservées et un emplacement pour 2 roues motorisés a été balisé.

L'espace jardin est dessiné par les différentes circulations à travers la place.





Une voie pompière est aménagée depuis la rue Eugène Renault en direction de la maternelle, parallèlement à la façade de la mairie, ce qui permet de créer un parvis autorisant les rassemblements de personnes devant la mairie.

L'esprit de cette rénovation se veut à la fois de qualité patrimoniale mais aussi avec des matériaux résolument contemporains, à l'image de l'acier corten qui souligne les angles de la place tout en apportant une certaine noblesse et chaleur à l'aménagement. La palette colorimétrique a été également travaillée afin de mettre en valeur la façade de la mairie en faisant ressortir ses modénatures en brique.



Une voie piétonne permet de relier de façon directe les stationnements, formant une perspective qui met en valeur l'entrée du bâtiment et la symétrie de la façade. Cette allée s'élargit juste avant de rejoindre le parvis de la mairie, ce qui permet encore d'agrandir la zone de rassemblement tout en maintenant une circulation.

Afin de séparer les différents types de circulation, et donc éviter les conflits d'usage, une autre allée permet de relier le parking de la place à l'entrée de l'école maternelle. Un parvis est également créé devant l'école maternelle, façonnant une zone d'attente confortable pour les parents. À l'entrée du jardin, un pas japonais, permet de relier l'allée piétonne centrale à l'école

L'accès à la mairie se fait de 2 façons

- Une directe via un petit escalier de 2 marches dans le prolongement de l'allée piétonne centrale, encadré par deux jardinières, ce qui permet de créer un petit piédestal pour les éventuelles photos devant la mairie.
- Une adaptée composée deux allées PMR longe la façade de part et d'autre du seuil de la mairie.





La zone de stationnement le long de la rue Eugène Renault est redéfinie de façon à protéger les arbres existants. Les stationnements sont réimplantés avec la création de places à l'usage des deux roues motorisés.

Pour protéger les arbres existants, et notamment leur système racinaire, le projet a été dessiné autour de la volonté de préserver un rayon de 3m au pied de chacun des arbres sans excavation des terres, et donc sans plantations d'arbustes avec un recouvrement de 15cm de terre végétale (sauf au droit du collet des arbres) pour permettre la réalisation d'engazonnement ou de couvre-sols sans porter atteinte aux racines de surface.

Afin d'isoler le jardin de la partie stationnement de la place, deux massifs d'arbustes hauts sont implantés à l'entrée du jardin. On retrouve le même type de massifs arbustifs devant la façade de l'école, avec des plantes grimpantes qui vont venir habiller ce mur.

Des massifs bas en mélange accompagnent l'allée piétonne centrale, formant ainsi un petit cocon autour de cette zone de rencontre où est installé du mobilier d'assise et de propreté. Des massifs de rosiers et de graminées sont plantés dans les jardinières devant la façade de la mairie.

Les pieds des arbres existants sont plantés de lierre formant un dense tapis végétal.

Un espace engazonné a été créé à l'entrée du jardin, autour de la plaque commémorative, afin de pouvoir l'approcher.

On trouve également une nouvelle cépée de Magnolia, à côté du monument, pour agrémenter ce nouveau jardin.

Le long du mur de l'école maternelle, des plantes grimpantes à dominante locale (chèvrefeuille, houblon) ont été plantées pour habiller la façade et animer le cheminement piéton.

Un système d'arrosage est intégré pour l'assurance d'une bonne reprise des végétaux.

Travaux en cours et plantation du Magnolia kobe.





Gamme végétale :

- Massif de terre de bruyère avec rhododendrons et bruyères à l'angle école maternelle/mairie
- Massifs arbustifs hauts et mixtes

Les variétés arbustives choisies sont persistantes, afin que la séparation avec le parking soit présente toute l'année, et leurs floraisons sont étalées au maximum sur l'année. 40 à 50% des variétés sont considérées comme locales en Île-de-France.»

- Massifs de rosiers et graminées à droite et à gauche de l'entrée de la mairie
- Plantes grimpantes sur le mur de l'école maternelle
- Couvre sol Hedera algeriensis, lierre rampant autour des tilleuls
- Pelouse autour du monument Charles de Gaulle pour permettre un accès facile lors des commémorations.
- Une cépée de Magnolia kobus derrière le monument commémoratif, mesurant environ 3,50m au moment de la plantation.



LES PLANTES GRIMPANTES

Les plantes grimpantes choisies auront un feuillage persistant pour permettre une couverture végétale toute l'année. Plusieurs variétés seront choisies de façon à permettre un étagement des floraisons.

LES MASSIFS EN MÉLANGE BAS

Ces massifs sont composés d'une base (entre 40 et 60cm) d'arbustes bas persistants, de façon à ce que cette strate végétale soit présente toute l'année.

A ces arbustes seront rajoutées des plantes vivaces persistantes et caduques, dont la floraison sera étalée sur l'ensemble de l'année, un peu plus haute que les arbustes (entre 50 et 80cm).

LES MASSIFS DE ROSIERS ET DE GRAMINÉES

LE LIERRE

Les massifs pourront être plantés de lierre type 'Bellocour', qui forme de beaux tapis épais.

La gamme végétale est donnée à titre indicatif, elle pourra évoluer.

Les équipements

Les pavés drainants : Entre ancien et neuf, le pavé choisi est une belle alternative pour embellir l'environnement. Les coloris authentiques et les jointures rectilignes permettent d'élargir la palette des possibilités de conception. Le pavé s'adapte à différentes palettes de répertoire rustique, classique ou moderne et présente une réduction de bruit roulement et convient à la circulation de véhicules.





*Saint-Arnoult
en Yvelines*

Mairie de Saint-Arnoult-en-Yvelines
Place du Jeu de Paume - 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines
saintarnoultenyvelines.fr